



CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Séance du vendredi 07 juillet 2023 à 10 heures 00

Procès-verbal

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Alain CARIGNON**
- Approbation des procès verbaux du 28 avril et 26 mai 2023 : **Procès-verbaux adoptés**
- Rapport n°2023-04 du Président sur les décisions prises par délégation du conseil :

Rapport adopté.

Le sept juillet deux mille vingt-trois à 10 heures, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **118** de la n°1 à la n°9, **84** à la n°10, **118** à la n°11.

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Brié et Angonnes** : SOULLIER pouvoir à HOURS de la n°10 à la n°11 – **Champ sur Drac** : DIETRICH – **Champagnier** : CHOLAT – **Claix** : REVIL, STRECKER – **Echirolles** : BOUHAFS pouvoir à MADRENNES de la n°10 à la n°11, DEMORE pouvoir à QUEIROS de la n°10 à la n°11, LABRIET pouvoir à DEMORE à la n°1, MADRENNES, RABIH, ROSA pouvoir à MONGABURU de la n°5 à la n°9, SULLI pouvoir à LABRIET de la n°10 à la n°11 – **Eybens** : BEJAJI pouvoir à CHOLAT à la n°1, SCHEIBLIN – **Fontaine** : DE CARO, F. LONGO pouvoir à CHALAS de la n°10 à la n°11, THOVISTE, TROVERO – **Gières** : CUSSIGH, VERRI pouvoir à CUSSIGH de la n°5 à la n°11 – **Grenoble** : AGOBIAN, ALLOTO, BELAIR, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ, BERTRAND, BOUZEGHOUB, BRETTON, CAPDEPON pouvoir à FRISTOT de la n°5 à la n°9 puis à la n°11, CARIGNON, CARROZ, CENATIEMPO, CHALAS, CLOUAIRE, CONFESSON pouvoir à KADA à la n°11, DESLATTES, FRISTOT, GARNIER, KADA, KRIEF, LHEUREUX, MARTIN pouvoir à SEMANAZ de la n°1 à la n°9, MONGABURU, NAMUR, OLMOS, PANTEL, PFISTER, PICOLLET, PINEL pouvoir à MERLE de la n°4 à la n°11, PIOLLE pouvoir à CHOLAT de la n°7 à la n°9, ROCHE, SABRI, SCHUMAN, SIX pouvoir à ROCHE – **Jarrie** : GUERRERO – **La Tronche** : DEBEUNNE, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : FARLEY – **Le Pont de Claix** : FERRARI, GRAND pouvoir à SPINDLER de la n°10 à la n°11 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON –

Meylan : CARDIN pouvoir à HERENGER à la n°1, HERENGER, HOURS pouvoir à SOULLIER à la n°1 puis de la n°5 à la n°9 – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER – **Murianette** : GARCIN – **Mont Saint-Martin** : DEPINOIS – **Montchaboud** : SOTO – **Notre Dame de Commiers** : RENIER pouvoir à ODDON de la n°10 à la n°11 – **Notre Dame de Mésage** : BUISSON pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°10 à la n°11 – **Noyarey** : PENNISI – **Poisat** : BUSTOS – **Proveysieux** : BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse** : ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à CENATIEMPO de la n°10 à la n°11 – **Saint-Egrève** : AMADIEU, CHARAVIN, B. COIFFARD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD pouvoir à DEPINOIS de la n°10 à la n°11 – **Saint-Martin d'Hères** : CHERAA pouvoir à RUBES de la n°10 à la n°11, KDOUH pouvoir à RUBES de la n°1 à la n°3, OUDJAUDI, QUEIROS, RUBES, SEMANAZ, VEYRET pouvoir à FERRARI de la n°2 à la n°11 – **Saint-Martin Le Vinoux** : MARDIROSSIAN, LAVAL – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD pouvoir à GARCIN de la n°1 à la n°3 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA pouvoir à JM GAUTHIER de la n°10 à la n°11 – **Sassenage** : GENIN-LOMIER, MERLE – **Sarcenas** : DULOUTRE – **Séchilienne** : PLENET pouvoir à CORBET de la n°10 à la n°11 – **Seyssinet Pariset** : LISSY pouvoir à CHARAVIN à la n°11, SIEFERT pouvoir à DEBEUNNE à la n°2 – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à DE CARO de la n°1 à la n°3, MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET pouvoir à LEMARIEY à la n°1, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM. GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA – **Venon** : ODDON – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GONAY – **Vizille** : L. COIFFARD, JACQUIER.

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Corenc : MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à ESCARON – **Domène** : C. LONGO pouvoir à GENIN LOMIER, SAVIN pouvoir à GUYOMARD – **Fontaine** : LEYRAUD pouvoir à THOVISTE – **Grenoble** : DJIDEL pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°9 puis pouvoir à PANTEL à la n°11, SPINI pouvoir à CARIGNON – **Herbeys** : FLEURY pouvoir à ROSSETTI – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI pouvoir à TROVERO – **Vif** : GENET pouvoir à GONAY

Absents :

Champagnier : CHOLAT à la n°10 – **Champ sur Drac** : DIETRICH à la n°10 – **Echirolles** : MOULIN-COMTE, ROSA à la n°10 – **Eybens** : BEJJAJI à la n°10 – **Grenoble** : BERON-PEREZ à la n°10 – **Grenoble** : BELAIR à la n°10, BEN-REDJEB à la n°10, BERTRAND à la n°10, BRETTON à la n°10, CAPDEPON à la n°10, CARROZ à la n°10, CONFESSON à la n°10, DESLATTES à la n°10, DJIDEL à la n°10, FRISTOT à la n°10, GARNIER à la n°10, KADA à la n°10, KRIEF à la n°10, LHEUREUX à la n°10, MARTIN à la n°10, MONGABURU à la n°10, NAMUR à la n°10, OLMOS à la n°10, PANTEL à la n°10, PFISTER à la n°10, PIOLLE à la n°10 – **La Tronche** : DEBEUNNE à la n°10 – **Saint-Egrève** : AMADIEU à la n°10 – **Saint-Martin d'Hères** : OUDJAUDI à la n°10, SEMANAZ à la n°10 – **Seyssinet Pariset** : SIEFERT à la n°10 – **Seyssinet Pariset** : LISSY à la n°10 – **Vizille** : L. COIFFARD à la n°10, JACQUIER à la n°10

Alain CARIGNON a été nommé secrétaire de séance.

Table des matières

Ressources	4
Administration générale, ressources humaines et patrimoine	4
- Délibération n°01 - Adoption de la charte de déontologie des élus	4
- Délibération n°02 - Retrait des fonctions de Vice-président de Lionel COIFFARD - (Rapporteur : Christophe FERRARI).....	9
- Délibération n°03 - Modification de la composition des commissions métropolitaines - (Rapporteur : Christophe FERRARI)	27
- Délibération n°04 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) - (Rapporteur : Christophe FERRARI).....	31
- Délibération n°05 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble (EP SCoT) - (Rapporteur : Christophe FERRARI).....	32
- Délibération n°06 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)	36
- Délibération n°07 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)	38
- Délibération n°08 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise - (Rapporteur : Christophe FERRARI).....	39
- Délibération n°09 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL M TAG - (Rapporteur : Christophe FERRARI).....	40
- Délibération n°10 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte (SEM) "Gaz Electricité de Grenoble" (GEG) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)	41
Commerce et artisanat	60
- Délibération n°11 - Soutien exceptionnel aux commerçants et artisans ayant subi des dégradations sur la période du 27 juin au 14 juillet 2023	60

00:20:56

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Je vous propose d'ouvrir la séance. Je vais enlever ce qui est devant moi, c'est Pierre Verri qui a été le chercher hier. C'est le chèque adressé à la métropole grenobloise de la part du préfet, et de la part de l'État pour le déploiement des zones à faible émission, 2 061 633 euros qui viennent d'être tout simplement attribués à la métropole. Vous savez, c'est comme dans le film de Louis de Funès, je ne me rappelle plus lequel c'est, vous savez, il y a différents chèques, la taille des chèques est différente. Ça rappelle des choses à certains. Moi, ça me rappelle beaucoup, ça m'avait fait beaucoup rire. Je ne rigole pas en recevant le chèque, je le prends volontiers. Merci à Pierre. J'ouvre la séance. Il nous faisait proposer, conformément tout simplement à notre organisation, de désigner un secrétaire de séance. Il en revient au groupe GO-SCDDC, et il vous est proposé Alain Carignon comme secrétaire de séance. L'approbation du procès-verbal des séances du 28 avril et du 26 mai 2023, pas d'observation. Le rapport du président sur les décisions prises par délégation du conseil, pas d'observation. Quelques absents excusés : Léah Assali, Guy Genet, Jean-Damien Mermillod-Blondin, Dominique Spini. Comme indiqué à la conférence des groupes, la délibération 18 concernant la signature du contrat territorial d'accueil et d'intégration les CTAI 2023 est retirée à la demande de l'État pour d'autres corrections de la part de l'État. Il est ajouté, comme également indiqué à cette occasion, la délibération 126, soutien exceptionnel aux commerçants et artisans dont les devantures ont été endommagées sur la période du 27 juin au 14 juillet 2023. Conformément au règlement intérieur de ce conseil métropolitain, le délai de convocation est de cinq jours franc au moins. En cas d'urgence ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le projet de délibération, vous a été ainsi transmis le mercredi cinq juillet. Dans un tel cas, le règlement prévoit également que je dois, dès l'ouverture de la séance, demander au conseil métropolitain d'accepter l'examen en urgence des affaires concernées. Je vous demande donc par un vote, d'accepter l'ajout du projet de délibération suivant à l'ordre du jour du conseil de ce jour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je l'invite à lever la main.

Ajout selon la procédure d'urgence d'une délibération à l'ordre du jour du Conseil métropolitain

Le projet de délibération « Soutien exceptionnel aux commerçants et artisans dont les devantures ont été endommagées sur la période du 27 juin au 14 juillet 2023 » a été ajoutée en urgence à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du 07 juillet 2023 et transmise aux élus le mercredi 05 juillet 2023. Conformément au règlement intérieur, dans un tel cas, le Conseil métropolitain doit accepter, dès l'ouverture de la séance, l'examen en urgence des affaires concernées.

Vote sur l'examen en urgence du projet de délibération :

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Ce projet sera donc examiné dans la compétence commerce et artisanat, et présenté par la conseillère déléguée en charge, Barbara Schuman. De plus, je vous informe de quelques changements au sein des groupes, Monsieur Ben-Redjeb aussi quitte le groupe ACTES. Madame Roche, quitte le groupe CCM pour rejoindre le groupe MTPS.

RESSOURCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

- Délibération n°01 - Adoption de la charte de déontologie des élus

1DL230394

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Je vous propose d'entrer dans le chapitre ressources, l'administration générale, les ressources humaines et le patrimoine, avec la vice-présidente Michelle Veyret. Il s'agit de l'adoption de la charte de déontologie des élus. Je laisse la parole à Michelle Veyret.

00:25:03

Michelle Veyret: Merci, Président. Effectivement, nous avons voté au cours du dernier conseil, le référent déontologue qui est, je le répète, à la disposition des élus afin de leur apporter tout conseil

utile au respect des obligations et principes déontologiques ou de transparence qui sont retranscrites dans la présente charte. C'est une charte qui est composée de cinq grands chapitres qui sont détaillés dans la note, que je ne vais pas reprendre. Parce que je ne doute pas que vous avez dû en prendre connaissance d'une façon pointue. Il y a les principes et obligations déontologiques applicables aux élus de Grenoble-Alpes Métropole qui sont : Responsabilité et loyauté, information, discrétion et secret professionnel, dignité, égalité, neutralité, laïcité et impartialité, intégrité et probité. Il y a ensuite le chapitre sur la prévention des manquements aux principes et obligations déontologiques. Prévention des conflits d'intérêts, respect des principes de commandes de public, utilisation des ressources de la métropole, cadeaux et invitations publiques, exercice d'une activité professionnelle à l'issue du mandat. Le troisième chapitre porte sur la détection des manquements aux principes et obligations déontologiques, qui sont le rôle des élus, le rôle du référent déontologue, rôle du comité de déontologie et d'éthique, et alerté, et signalé. Ensuite, nous avons les conséquences des manquements aux principes et obligations déontologiques. La responsabilité bien sûr disciplinaire, contrôle juridictionnel, responsabilité financière, et ça peut aller jusqu'à la responsabilité pénale, comme vous avez dû le lire. Le dernier chapitre, c'est les réflexes à adopter, responsabilité et loyauté, dignité, égalité, neutralité et laïcité, conflit d'intérêt, commande publique, utilisation des ressources de la métropole, cadeau, invitation, activités professionnelles à l'issue du mandat. Ensuite, comme vous le savez, l'élu doit poursuivre le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, directement ou indirectement d'ailleurs ou de tout intérêt particulier. Cette charte consigne en quelque sorte des règles simples et claires, qui servent de référence effectivement à toutes vos interrogations que vous pourriez avoir, et puis appuyer si nécessaire par le référent déontologue que vous pouvez interroger à tout moment. Voilà, Président, concernant cette charte.

00:28:08

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup. La parole est à Bertrand Spindler.

00:28:12

Bertrand Spindler. : Ça a été dit, le 26 mai dernier, nous avons désigné un référent déontologue pour les élus. Aujourd'hui, nous adoptons une charte de déontologie. Je vais en lire quelques extraits qui pourront servir dans la suite de nos débats. "Les élus font preuve de loyauté vis-à-vis de Grenoble-Alpes métropole, dont ils préservent et défendent les intérêts en toute circonstance. Les élus participent avec assiduité, non seulement aux réunions de l'organe délibérant et des instances métropolitaines au sein desquels ils ont été désignés, mais aussi aux réunions des organes sociaux, des organismes extérieurs dans lequel ils ont été désignés en qualité de représentants de Grenoble-Alpes Métropole. Les élus font preuve d'exemplarité." Je reviens aussi sur le sujet des déports, c'est-à-dire le fait de ne pas prendre part au vote. Conformément à ce que dit la haute autorité pour la transparence de la vie publique, la HATPV cette institution familière à tous maintenant, et conformément à la loi 3DS, il n'y a pas de déport des élus siégeant dans les SEM, SPL, SEMOP, EPIC, sauf pour les délibérations attribuant un contrat de la commande publique, accordant une garantie d'emprunt ou désignant l'élu représentant la collectivité. Pas de déport, sauf quelques cas, contrat, garantie d'emprunt désignation. Comme il y aura tout à l'heure des désignations dans des SEM, SPL, ou EPIC, j'invite donc les candidates et candidats à la désignation à ne pas prendre part au vote. Les anciens oui peuvent prendre part au vote. Ceux qui restent dans l'organisme, oui. Les nouveaux non. Cela vaut pour les SEM, SPL SEMOP, EPIC, pas pour les syndicats ni pour les vice-présidences.

00:30:34

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais mettre aux voix. Si, Monsieur Carignon. D'abord Monsieur Kada. Il y avait d'abord Monsieur Kada en premier, ensuite Monsieur Carignon. Monsieur Kada.

00:30:52

Nicolas Kada: Merci, Monsieur le Président, je prendrai la parole effectivement au nom du groupe UMA, pour évidemment expliquer notre vote. Nous voterons pour cette délibération sans difficulté, mais avec quand même néanmoins quelques interrogations. Quelques interrogations d'abord sur le moment. Pourquoi votons-nous aujourd'hui en ce début du mois de juillet ? Cette délibération dans un contexte un petit peu particulier. Une interrogation aussi sur le comment cette charte qui nous est proposé, est le fruit du travail produit par une commission dans laquelle siégeaient des représentants de groupes politiques, dont un groupe présidé par une personne condamnée pour corruption à but de biens sociaux et de subordination de témoin. Ce n'est pas une forme d'expertise, mais c'est tout le moins gênant. Enfin, des interrogations quant au pourquoi. Pourquoi cette nécessité en quelque sorte

d'adopter une telle charte, alors même que la loi se suffit par elle-même. Le code général des collectivités territoriales, la charte de l'élu local, la loi du 11 octobre 2013 relatif à la transparence de la vie publique, ou la désignation lors du dernier conseil métropolitain d'un référent déontologue, peuvent évidemment suffire à guider nos actions en tant que conseillers métropolitains. Cette invitation qui nous est faite ici à voter cette délibération doit aussi nous inviter toutes et tous ici à lire avec la plus grande attention ce que contient cette charte, et j'espère que chacune et chacun ici en a effectivement pris connaissance. Je prendrai un exemple à la page huit de la charte, qui porte sur les cadeaux. Les cadeaux dont le montant ne doit pas excéder 45 euros, nous est-il indiqué. Je m'interroge effectivement sur la vertu qui anime cette disposition, mais je m'interroge aussi sur la précision. On a commencé la séance, Monsieur le Président, vous avez reçu deux peluches. Je n'en connais pas le montant exact. Néanmoins, j'ai cru entendre que vous comptiez les apporter chez vous, ce qui me semble strictement interdit par la charte. On ne l'a pas encore adopté donc tout va bien, mais la charte précise qu'effectivement ils doivent être remis à la mission du protocole et des relations aux élus. Encore une fois, si l'intention est évidemment particulièrement noble, cela nous entraîne ici sur une attention très particulière, très poussée à nos comportements. Je conclurai cette intervention par un rappel d'une fable de la fontaine que vous connaissez tous, intitulée : "Les animaux malades de la peste." Vous la connaissez, puisque c'est cette fable qui dénonce l'arbitraire de la justice, qui n'a pour but que de maintenir l'ordre social établi. Toutefois, ce n'est pas à ce propos que je cite cette fable. Elle nous rappelle aussi qu'au-delà des textes, au-delà de nos comportements individuels, au-delà de notre éthique personnelle, adopter des chartes, des codes, des règlements qui n'apportent finalement pas grand-chose de plus à la seule et à la pleine application de la loi ou des règles de droit en vigueur, le risque existe aussi d'alimenter à notre tour une forme de méfiance ou de défiance à l'égard des élus locaux. Je vous remercie.

00:34:29

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Alain Carignon.

00:34:31

Alain Carignon: Merci Monsieur le Président. Moi, je suis assez d'accord avec Monsieur Kada, et je comprends que peut-être son groupe n'a pas participé à la commission parce que l'un de ses membres a à faire avec la justice en ce moment et qu'il a peut-être voulu se tenir éloigné de la contribution et de l'élaboration de cette charte. Toutefois, je voulais lui dire que la réponse qu'il a donnée à Christophe Ferrari en évoquant les deux peluches, montre l'absurdité du système et des contrôles que vous mettez en place et des déclarations que vous effectuez sur ces domaines. Plus vous en rajouter, plus effectivement vous rajoutez de la méfiance. Il y a la loi, il y a la responsabilité individuelle, et quand il y a des fautes, la loi et la justice les sanctionnent. Cela suffit au fonctionnement normal de la démocratie. Cette course à qui lave plus blanc et qui ne fait qu'en rajouter n'est qu'une course complètement absurde, qui a probablement aussi pour vocation de camoufler les affaires actuelles dont un certain nombre d'entre vous êtes les victimes. Sur le fond de cette charte, quand tu entends quelqu'un de la municipalité de Grenoble qui indique qu'il ne faut pas trop abuser des chartes, j'avoue que je le resservirai au conseil municipal. Néanmoins, sur le fond, quand il s'agit de dire que faire respecter la loyauté au sein du conseil métropolitain quand on voit les évolutions qui s'effectuent ici ou là, je pense que quand même, il y aura un certain nombre de difficultés à l'effectuer. Ensuite, indiquer qu'il faut s'abstenir par publication de diffuser des propos susceptibles de nuire à l'image de Grenoble-Alpes Métropole, est-ce que quand on critique sa politique, on nuit à son image ? Je me pose la question, et là, on retrouve toutes les techniques que vous utilisez. Par exemple, quand on critique la politique de la municipalité de Grenoble on critique Grenoble, il s'agit de se taire et de faire taire. Tout cela, évidemment, on comprend très bien qu'il s'agit de mettre des rideaux de fumée face aux problématiques que vous avez, un certain nombre d'entre vous, je suis désolé, à subir actuellement avec la justice. Laissez-la faire son travail, laissez-la effectuer les contrôles qu'elle doit effectuer, et cessez d'adopter des chartes qui ne font que rajouter de la méfiance à la méfiance des citoyens à l'égard de la chose publique.

00:37:16

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Laurent Thoviste. Non, attendez, j'ai un petit sujet. Okay, est-ce que là ça fonctionne ?

00:37:28

Laurent Thoviste.: Ça devrait, voilà, super ! Moi, je suis un petit peu en désaccord avec ce qui vient d'être dit, non pas sur le fait qu'effectivement on adopte tous, en début de mandat une charte de l'élu, qu'on la précise dans le cadre de Grenoble-Alpes métropole, qu'on précise des montants. Ça ne me

paraît pas totalement absurde. Après, on peut toujours trouver qu'on va trop loin, pas assez loin. C'est assez compliqué la fonction d'élu et donc qu'on ait des précisions qui nous permettent justement d'avoir un cadre, je trouve ça pas négatif. C'est peut-être parce qu'effectivement nous, au sein de notre groupe, à la différence des deux qui se sont exprimés, nous n'avons pas d'affaires en cours, pas encore, mais peut-être ça viendra. Sur un autre point, moi, je voudrais insister quand même sur quelque chose qui m'avait choqué et je ne retrouve pas le passage, mais j'ai vu dans la charte que nous adoptons que les élus doivent pleinement jouer leur rôle, et il y avait une mention, je crois, sur le fait qu'ils devaient assister aux commissions. Je le dis parce que je constate au fur à mesure que nous évoluons dans le mandat, que nos commissions du vendredi se vident, que souvent, et les chers amis de la majorité ne le prenez pas mal, mais même les vice-présidents ne sont pas là pour porter leurs délibérations. Je trouve ça, je vous le dis, extrêmement choquant, parce qu'on peut comprendre qu'on ait des obligations, mais quand même un vice-président. Parfois, ils viennent, mais ils viennent uniquement pour porter leur délai, puis après ils partent. Parce qu'ils doivent avoir des choses extrêmement importantes à faire que nous, pauvres membres, n'étant pas dans l'exécutif, nous n'avons pas, mais nous avons aussi des obligations. Je pense qu'il faudrait que les vice-présidents et l'ensemble des conseillers métropolitains s'attachent à être présents dans les commissions. Je crois que c'était prévu dans la charte. Je n'ai pas retrouvé le passage, mais je pense qu'il est important d'insister là-dessus.

00:39:35

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci, la parole est à Émilie Chalas.

00:39:37

Émilie Chalas: Merci Monsieur le président. Bonjour à tous, je voulais réagir et je ne pouvais pas laisser sans réponse les propos de Monsieur Kada à plusieurs titres. D'abord parce que je ne crois pas qu'on puisse assimiler les membres d'un groupe, à l'entière responsabilité du groupe, j'entends les responsabilités d'un homme condamné. Il y a en France la responsabilité individuelle. Ce n'est pas vous que je vais l'apprendre et ce serait bien que dans cette enceinte, ce soit respecté. Il peut y avoir des hommes condamnés. Pour autant, ses colistiers ou ces membres du groupe ne sont pas responsables de ses faits et de ses condamnations. Ce n'est pas l'un pour le tout. Deuxième élément, sur les peluches, au-delà de la médiocrité basique de la remarque, vous comprenez bien qu'il y a ici un enjeu de l'esprit de la loi. L'esprit de la loi, ce n'est pas que notre Président ne puisse pas donner ces deux peluches à ses enfants. Je crois qu'il faut quand même être clair là-dessus. L'esprit de la loi, et l'esprit de la charte en l'occurrence, c'est qu'à un moment le Président ne soit pas corrompu par un certain nombre de cadeaux. Sur ce point, je ne suis pas sûr que deux peluches fasse la différence pour notre Président. Ensuite, je trouve toujours savoureux d'entendre la ville de Grenoble s'exprimer en disant qu'il ne faut pas multiplier les chartes et que finalement le bon droit s'applique, alors que je rappelle que la ville de Grenoble et la majorité, a voté la charte Anticor et que dans cette charte Anticor, il est prévu que la commission des finances ou la commission ressources, quel que soit le nom que vous lui donnez à la ville de Grenoble, devrait être présidée par un membre de l'opposition, ce que vous n'appliquez pas vous-même. Les chartes, ça peut être utile et en l'occurrence vous êtes les premiers à ne pas les respecter, ou en tout cas à ne pas respecter celle d'Anticor. Je voulais quand même repositionner deux ou trois choses. Ça me paraît très important. Merci.

00:41:40

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Quelques mots et puis ensuite, je vais laisser la parole à Michelle Veyret. Michelle Veyret.

00:41:49

Michelle Veyret: Je ne reviendrais pas sur les peluches, parce que c'est vraiment une attaque très, très médiocre. Il faut simplement dire quand même que je m'étonne toujours de certaines réactions, effectivement certains se permettent des critiques. Si je peux parler, ce serait bien sans que tu hoches la tête ou quoi. Tu n'aimes pas la vérité non plus. Je m'étonne toujours de certaines réactions qui se permettent, soit des critiques, soit de faire des propositions alors que les mêmes étaient invités à participer à un groupe pour justement ensemble faire évoluer cette charte. Je vois qu'ils ne sont pas venus. Ça, ce n'est pas de notre fait, je suis désolée, on ne va pas refaire ici les échanges que nous avons eus par ailleurs, lors de commission. Une chose, c'est que nous avons obligation et toutes les collectivités l'ont aussi, c'est d'avoir désigné au premier juin déjà, un référent déontologue. Nous avons la deuxième chose, c'est l'agence anti-corruption qui nous a recommandé effectivement de compléter par une charte qui soit détaillée et qui soit communiquée à l'ensemble des élus. C'est ce qui est bien fait aujourd'hui.

00:43:13

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Tout a été dit par Michelle Veyret. Monsieur Kada, vous voulez répondre c'est ça ? Je vous laisse la parole.

00:43:24

Nicolas Kada: Ce n'est pas vraiment une réponse, c'est une précision. Il n'y a aucune critique ou attaque personnelle par rapport au peluches, c'est juste une illustration par l'exemple de la difficulté dans laquelle nous allons tous être d'appliquer cette charte. C'est tout. Je vous remercie.

00:43:38

Monsieur le Président Christophe Ferrari : J'avais bien compris Monsieur Kada, que l'attaque n'était pas vers les peluches. J'avais plutôt compris qu'elle était bien adressée. Je voulais simplement vous dire, ça a été dit par Michelle Veyret, la première vice-présidente. Oui, aujourd'hui, il y a une agence française anti-corruption qui fait des recommandations en direction de l'ensemble des collectivités. On peut ne pas être favorable à ça ou favorable, c'est la réalité. Ces recommandations, soit elles sont mises en œuvre, soit elles ne sont pas mises en œuvre. Chacun assumera. J'imagine bien que si nous ne les mettions pas en œuvre, il y aurait ici un certain nombre d'élus qui m'expliqueraient et qui me demanderaient : "Finalement, pourquoi vous ne les mettez pas en œuvre ?" Il faut aller plus loin, plus vite, plus fort. Il faut avancer plus vite, il faut même accélérer sur certains sujets. Là, globalement, nous le mettons en œuvre, Michelle Veyret là dit, parce que c'est un processus qui permet tout simplement d'avancer. Je voudrais saluer le travail qui est mené par Lionel Picollet au travers de l'animation de cette mission qui poursuit son chemin et qui poursuit son cours. Je me rappelle, que n'avons-nous pas entendu à cette époque sur ce sujet-là, comme quoi il y a toujours à faire, finalement du brouillard autour des choses, ou même de la poussière, parfois autour des choses. Moi, je voudrais saluer l'ensemble des élus qui sont membres de ce groupe et qui font des propositions. Il n'est jamais trop tard pour pouvoir le rejoindre, lorsqu'on a des propositions intéressantes à faire pour l'intérêt collectif et l'intérêt général. Je considère que c'est une avancée intéressante. D'autres collectivités l'ont fait. Que parfois, ici, sur certains bancs, on aime bien prendre en exemple. Parfois, on a l'exemple sélectif. Un coup c'est bien, un coup ce n'est pas bien. Un coup c'est mieux, un coup c'est on aurait fait mieux. Ça me fait tellement penser à cette publicité vache qui rit vous savez. Vache qui rit c'est, soit trop dur, soit trop mou, soit trop fort, pas assez fort. Il y a toujours un espace finalement d'insatisfaction. Je vais mettre aux voix cette charte. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Groupe GO. Elle est donc adoptée à une très large majorité, même une unanimité, puisqu'il n'y a que des abstentions qui sont portées.

Exposé des motifs

L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « [les élus locaux] exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la [...] charte de l'élu local ».

Si la charte de l'élu local définit les principes fondamentaux et rappelle les principales obligations déontologiques qui s'imposent aux élus, il importe de disposer, en complément, d'une charte de déontologie, document de référence clair et complet, qui contienne les règles déontologiques applicables, et qui soit facilement identifié et utilisé par l'ensemble des élus.

La charte de déontologie offre un référentiel unique auquel chacun peut se reporter pour son action quotidienne. Elle précise et adapte les principes déontologiques généraux aux missions et aux activités propres à la Métropole. Elle permet enfin d'harmoniser les règles et les pratiques.

Plus particulièrement, la charte de déontologie vise à :

- prévenir et anticiper les situations de conflits d'intérêts qui est défini par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer, ou à paraître influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* » ;
- encadrer la pratique des cadeaux et invitations ;
- fixer les principes de l'utilisation des moyens octroyés aux élus.

La charte de déontologie, qui est soumise à l'approbation du conseil métropolitain, est le fruit du travail mené par la mission à la transparence de la vie publique métropolitaine, constituée à cet effet, composée de représentants des différents groupes politiques et conduite par Lionel PICOLLET.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la charte de déontologie des élus annexée à la présente délibération.

Abstention 3 : 3 voix du Groupe d'Opposition – Société Civile, Divers droite et Centre (Alain CARIGNON, Nicolas PINEL, Dominique SPINI).

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

- **Délibération n°02 - Retrait des fonctions de Vice-président de Lionel COIFFARD - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230461

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Retrait des fonctions de vice-président de Lionel Coiffard, qui est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre depuis de nombreux mois. Je ne vais pas revenir ni sur le contexte ni sur les éléments. Je veux simplement poser à l'adresse du conseil métropolitain une question. Conformément à la réglementation en vigueur, le vote concernant le retrait des fonctions peut-être demander au scrutin public par un quart des membres présents ou au scrutin secret par un tiers des membres présents. Un scrutin particulier est-il demandé par l'assemblée ? La parole est à Anne-Sophie Olmos.

00:47:00

Anne-Sophie Olmos: Bonjour, on souhaiterait un vote à bulletin secret, s'il vous plaît.

00:47:04

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Laurent Thoviste.

00:47:07

Laurent Thoviste.: Pareil pour nous.

00:47:09

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vais demander de voter et de constater qu'il y a un tiers de ce conseil. Le présent est à combien ? Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Qui est pour ? Je pense qu'il y a du coup le tiers. Le tiers est atteint. Très bien. Nous allons procéder à un vote à bulletin secret.

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est adoptée.

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Merci. La parole est à Lionel Coiffard.

00:48:04

Lionel Coiffard: Nous avons demandé la mise en débat de cette délibération, qui nous semble aller de soi. On ne peut pas voter une telle question sans un petit peu de débat pour que le conseil puisse entendre les raisons du retrait. Ce n'est quand même pas une délibération commune. Ça, je pense qu'on est tous d'accord, c'est assez rare que ça se produise dans une telle assemblée, donc ça nous semble légitime. Tout d'abord, je voudrais partager avec vous que selon les échos de la presse, comme les échanges de courrier entre groupes d'élus et le président, le fait métropolitain semble assez étranger à cette proposition de décision. Il ne s'agit pas d'un souci d'inflexion d'une de nos politiques de service public qui aurait été en défaut par mon action, pas plus d'une éventuelle mise en cause personnelle, ce qui est très, très flatteur, et j'en remercie tous les acteurs où qu'ils se situent, de l'avoir précisé dans la presse, dans des échanges de mail, sms qui m'ont été adressés. Nous sommes donc sur quoi ? Pas un sujet de service public, pas un sujet de remise en cause personnelle. Les propos entendus, parfois écrits, parlent d'équilibre politique, de répartition de postes, de calculs

arithmétiques poussés. Nous avons poussé nos capacités à maîtriser le logiciel Excel comme jamais, et c'est très positif pour l'ensemble de l'assemblée. Pourquoi pas ? Je ne suis pas certain que cela fasse avancer quoi que ce soit plus vite ou mieux dans nos politiques publiques et que résumer l'enjeu de tout ça au calcul du plus fort reste, ou de la plus forte moyenne selon qu'on l'applique sur 20 vice-présidences, et le président, ou 30 élus vice-président du conseiller délégué, ou 31 si on rajoute le président, et qu'on regarde de plus près la répartition sur les organismes dit extérieurs, leur nature. C'est tantôt notre groupe qui n'a pas assez de responsabilités, tantôt nos camarades du groupe CCC qui n'en ont pas assez, tantôt nos amis du groupe NMC, qui n'ont pas non plus une juste répartition, strictement proportionnelle. C'est le fruit d'un accord que nous avons passé en septembre 2020. Tout cela a-t-il une réelle importance ? Parce que je pense, si tout le monde veut bien partager mon propos, que sur tous nos bancs respectifs, personne ne croit sérieusement à ces explications de statistiques, rhétoriques, amusantes de l'usage d'Excel. Nous devons la vérité à nous-mêmes et plus encore aux citoyens de nos communes qui nous ont amenés là. Je ne vais pas rentrer dans de vaines polémiques, je pense qu'il va y en avoir, mais ce n'est pas mon propos. Le vote de la délibération qui vient juste après celle que nous allons voter maintenant, va juste montrer une réalité très attendue par tous, par certains avec avidité, notamment sur les bancs de nos collègues du parti socialiste, et que tout cela n'a rien à voir avec notre projet métropolitain. Comme j'ai pu mesurer dans mes conversations avec mes homologues au déchet en France, que des tensions similaires se déroulent à tours, à Bordeaux, à Rennes, à Montpellier ou à Lyon. Je pense qu'il s'agit même de pratiques politiciennes nationales, tant notre vie politique est en décomposition face aux enjeux réels. Je voudrais simplement, au nom de mon âge un peu avancé, je ne suis pas le plus vieux de l'assemblée, mais je commence à avancer plus lentement. Également d'un militant qualifié dans la presse d'historique des écologistes, merci de me prêter ce qualificatif, vous redire à tous tout simplement que notre planète commence à brûler par le feu ou la chaleur, que les incendies de forêts redémarrent en France et sans doute malheureusement dans notre métropole, que la pollution se développe, que les maladies aussi, que les décisions à prendre ne sont toujours pas prises. Même si la plupart doivent être prises à d'autres échelons que le nôtre, nous avons notre part de responsabilité. Comme Nicolas Hulot l'a fait dire au Président Chirac le deux septembre 2002, il y a plus de 20 ans, nous regardons ailleurs et nous, nous nous penchons sur des équilibres politiques partisans. Presque drôle tout ça. Moins drôle par contre, et là je suis plus sévère, le chantage médiocre qui a été la démarche du président pour demander de façon incessante au groupe UMA, de désigner une victime interne, avec trois ultimatums successifs, faute de quoi c'est moi qui serais débarqué. Désolé, mais là, cette façon de faire, c'est de la très, très vieille politique. Je suis un ancien, c'est la pratique politicienne des années 80, où tout se deal d'une certaine manière, c'était fondamentalement sans moi ce vilain jeu. Les membres du groupe UMA, et notamment les autres vice-présidents et présidentes, sont restés complètement solidaires. Monsieur le Président, quand vous prenez une décision, vous l'assumez tout de suite tout seul et vous ne le jouez pas au chantage. Lorsqu'à l'automne 2007 Monsieur le Président, vous vous êtes rendu au local des Verts pour solliciter le soutien des écologistes pour votre première campagne municipale à Pont-de-Claix, c'est moi qui t'ai reçu. Je ne t'ai pas posé un chantage avec des conditions pour accorder ce soutien. Le secrétaire départemental d'Europe écologie, les Verts, que j'étais a pris ses responsabilités et a dit : "Okay." Je suis même allé dans ton meeting de second tour en mars 2008 pour assumer pleinement les accords que nous avons passés. Ça fait la différence entre nous deux. Je tiens mes engagements. Les engagements de septembre 2020 ne sont plus respectés, dont acte. C'est bien malheureux, mais j'en prends acte. Je le redis deux fois, pour que tout le monde entende bien le mot. Nous voilà arriver au bout de cette séquence sans aucun intérêt pour les citoyens, s'en est désespérant. C'est maintenant vous, les conseillers, qui avez à assumer ce choix, d'un président et d'une partie de nos collègues, c'est à vous de faire ce choix. Tout cela n'est pas très grave. La planète brûle, un vice-président au déchet qui n'a rien à se reprocher, sera remplacé. On va perdre un petit peu de temps sans doute, mais depuis deux mois, j'ai scrupuleusement préparé au mieux les choses avec les services pour que la transition soit parfaite et qu'il n'y est pas au maximum de ralentissement des enjeux. Enjeux d'ailleurs que vous avez sous vos tables, du coup ça devient très amusant. Ça devient de plus en plus drôle avec le rapport RPQS, qui sera en délibération finale. Nous reconstruisons trois usines de traitement pour plus de 300 millions d'euros dans une coopération sensible, avec des intercommunalités voisines qu'il ne faut surtout pas fragiliser. Nous devenons des producteurs d'énergie renouvelable de façon inédite, en gaz et en électricité. Nous engageons la mutation de notre société locale vers davantage de réemploi des objets et des matériaux avec la quatrième usine, comme je me plais à l'appeler de massification, le pôle R, qui ouvre cet été. Je considère que le mandat qui m'a été donné il y a trois ans est largement en marche et va se poursuivre avec satisfaction. J'ai travaillé avec presque toutes les équipes municipales, de droite, de gauche et du centre et je m'en excuse pour les quelques équipes que je n'ai

pas pu rencontrer, c'est les opportunités des missions, sans aucun esprit partisan. J'ai entendu aussi trop souvent, les maires se plaindre de la relation avec notre exécutif, en off, comme en in, lors de séances de conseils municipaux qui m'ont reçu à Sassenage, à Seyssins, à Saint-Martin d'Hères, et dans d'autres lieux. Je vois que cet esprit non partisan à Fontaine, j'ai été vous rencontré. Cet esprit non partisan que je me suis appliqué n'est donc pas partagé. Cette délibération de retrait le démontre, et plus encore la délibération suivante. Enfin, parce que c'est l'essentiel, je ne pouvais pas prendre la parole sans remercier les équipes avec lesquelles j'ai eu l'honneur de travailler. Je me suis mis à leur service. Nous avons la chance de disposer d'une grande direction des déchets, de techniciens, techniciennes pointues, des équipes très engagées, de terrain à la collecte, à la base du métier des déchets, comme dans les déchetteries. J'ai pu les accompagner directement dans leurs échanges avec les territoires, c'est vraiment passionnant, et je le dis pour la suite, pour la personne qui reprendra la délégation déchets, de comprendre un territoire et de bâtir avec ces équipes l'avenir de notre territoire. Je veux juste les lister pour les remercier. Je ne vais pas donner de noms bien sûr. Les équipages de la collecte, et des quatre centres techniques. L'équipe biodéchets alimentaires, l'équipe qualité du tri des emballages, l'équipe reconstruction des usines, l'équipe réemploi et économie circulaire, l'équipe de la réduction des déchets qui est vraiment l'enjeu majeur de la prochaine décennie, l'équipe des 21 déchetteries, l'équipe de Murianette qui est au cœur d'un projet central de réduction intelligente des déchets et de production de gaz. Les techniciens de projets des nouvelles déchetteries, les tenants du cordon de la bourse, nos services financiers qui sont en tension permanente parce que les enjeux sont à la hauteur de ce que j'ai décrit, 300 millions d'euros d'investissement. Les petites équipes des secrétariats qui se mettent en quatre pour coordonner, et ce n'est jamais simple de coordonner autant de choses. Les directions centrales, bien sûr, dont je me demande toujours comment elles arrivent à tenir tous les projets. J'ajoute un petit mot pour n'oublier personne, pour les équipes des deux entreprises privées, CCIAG et PAPREC qui gèrent le quotidien de nos deux monstres industriels simultanément en fonctionnement, et en reconstruction. Merci à toutes ces équipes. Bravo à elle ! Pour le reste, c'est à vous de jouer.

00:58:41

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? *Éric Piolle.*

00:58:47

Éric Piolle: Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la journée va être longue, elle va être pénible, un petit peu à certains moments. On l'a bien commencé avec ces sportifs de haut niveau et ce sport adapté. Ça fait plaisir de voir, en l'occurrence Clément et Nicolas, qui j'ai l'occasion de remettre des médailles également dans le cadre des trophées du sport. Je crois que ça a montré que le sport pour toutes et tous à Grenoble, dans notre bassin de vie, ça fonctionne. J'étais le 21 juin également avec Florian Jouanny pour l'handisport, pour la montée de l'Alpes d'Huez, au profit des blessés militaires. Nous avons la chance d'avoir un territoire très riche. La séquence, évidemment, fait un petit saut dans une autre ambiance. Je voudrais quand même en dire deux mots et, excusez-moi si je prends un peu de temps. Je crois d'abord qu'il est important de rappeler que nous sommes-là engagés en politique pour parfois le service d'une communauté dans des communes, quelle que soit leur taille. Parfois, c'est souvent le premier vecteur d'engagement et ça a été. Je pense que ça a été le cas de nombreux d'entre vous, pour des convictions politiques aussi, pas toujours. Parfois, ce n'est pas forcément des convictions politiques très fortes, c'est vraiment ce service de la communauté. Pour ma part, c'était ce double engagement politique d'idées et de services à la communauté. Je crois que nous devons nous rappeler que c'est un engagement exigeant, qui est tourné vers nos concitoyens, qui est tourné vers les politiques publiques. Évidemment, il y a des moments de tension, des moments qui sont extrêmement désagréables. Celui-là en est un. L'ambiance générale, depuis 2020, on peut avoir un consensus pour dire que ce n'est pas le top. On ne prend pas particulièrement plaisir à se retrouver ici pour débattre. Ce n'était pas le cas dans le mandat précédent. De ce fait, parfois, ça marche, parfois, c'est juste des points de tension, parfois c'est un climat qui est pénible pour tout le monde et tout le temps. C'est ainsi. Ça ne nous fait pas pour autant lâcher, parce que nous sommes toutes et tous, quelles que soient nos couleurs politiques et nos parcours, convaincus qu'il faut servir la communauté et il faut transformer nos modes de vie. Je voudrais aussi dire un mot, parce qu'on entend beaucoup sur le territoire, les gens nous regardent un peu de façon un peu hallucinée. Ils ne comprennent pas trop pourquoi ça va moins bien qu'avant, pourquoi on se fritte. Le résumé le plus facile qu'on puisse dire, c'est une bataille de coqs entre Christophe Ferrari et Éric Piolle, parce que c'est le résumé le plus simple. Je voudrais redire ici qu'en tout cas, ce n'est pas ça de mon côté, mais je ne pense pas que ce soit ça non plus du côté du président. Nous n'avons pas de problème personnel. C'est sûr que même si on s'appréciait,

qu'on a passé pas mal de temps à discuter en 2014, et notamment avant, puisque nous avons eu des discussions avant les élections pour voir ce que nous pouvions faire ensemble. Ils se trouvent que ça a débouché. C'est sûr qu'on discute moins maintenant, depuis qu'il y a un conflit, même si j'ai toujours eu plaisir à voir ses pitchounes, même si j'ai toujours plaisir à voir son mari, même si, etc. Nos relations étaient des relations politiques. Quand ça se frite au niveau politique, évidemment, on va forcément moins discuter les uns avec les autres de comment ça va, la famille, les cousins, la baisse. Je voudrais quand même dire un mot, parce qu'il y a un petit moment d'actualité parce que je me suis exprimé. On peut avoir des tensions politiques. J'y reviendrai, mais on a aussi des tensions de pratique politique. Je voudrais en dire un mot ici parce que, effectivement, quand le chef de cabinet du président a révélé dans la presse des affaires qui sont maintenant traitées par la justice, je ne reviendrai pas là-dessus. Une petite rumeur qui courait dès les premiers jours pour dire que Piolle, il va demander la démission de Ferrari. La première fois que nous sommes croisés, c'était le 6 octobre à l'inauguration d'un bâtiment. C'est un déplacement déjà. J'ai été voir Christophe. Nous étions là et je lui dis que je ne demanderai évidemment pas sa démission, je ne parlerai jamais des questions qui sont traitées par la justice. Par contre, à la suite des articles dans les médias, j'ai regardé sa déclaration à la haute autorité de la transparence de la vie publique, la mienne et la vôtre. La mienne, elle est publique, même celle de mon patrimoine, parce que je les ai rendues publiques en dehors du cadre de la haute autorité, mais pour toutes et tous, elles sont pour la partie intérêt. Je me suis dit que j'ai deux problèmes : un problème sur le fait qu'il ait repris son temps plein à la fac, parce que notre accord en 2014, c'était de baisser drastiquement le temps de travail pour avoir du temps consacré à son mandat, et un deuxième, c'est que, manifestement, il déclare une augmentation d'indemnités au métro et que je ne me rappelle pas avoir voté ça ni discuter de ça, donc c'est un problème. Le président n'a pas démenti. Mon prochain passage à la télé, j'ai dit que ça me posait du problème. C'est deux. Je suis revenu sur les deux. Le poste à temps plein à la fac, même si j'ai vu qu'il avait fait un communiqué pour dire qu'il travaillait 60 ou 70 heures. Je crois qu'on est nombreux dans ce cas-là et à travailler même honnêtement plus et sur cette question d'annuité. Je suis revenu sur les deux questions. À nouveau, ça n'a pas été démenti et c'est vrai que j'ai un peu goûté le fait que début mai, sur télé Grenoble, et juste que si j'avais un problème, je n'avais qu'à lui en parler, je n'en avais jamais parlé. Or, je redis que j'en avais parlé et d'abord en tête-à-tête, ce que je fais toujours. Je me suis permis de remettre cent balles dans la machine. Au début, Christophe n'a à nouveau pas démenti. Après, il a démenti. Donc acte, et je présente ici mes excuses pour cette partie sur les indemnités. Parce que je ne comprends pas bien comment on peut faire une erreur comme ça, mais s'il y a erreur, il l'a dit, donc acte. Il n'y a pas de souci. Je lui ai dit qu'il a aussi en tête-à-tête, quand nous étions avec les ministres pour une inauguration de Vercors. J'ai envoyé mon papier à la presse expliquant ce que je voulais dire. Je redis qu'il y a une petite question de calendrier, puisque j'ai fait ça le jeudi 29 et que ça a été publié un peu plus tard dans un calendrier qui n'est évidemment pas tout à fait le même. C'est important de redire que nous pouvons avoir des conflits de pratique politique. Ça ne veut pas dire que ce sont des conflits humains. Ça veut juste dire que nous avons besoin d'exprimer que la politique s'est incarnée, oui. C'est une question de fond et c'est une question de pratique. Je reste convaincu que nous avons là un souci. Je ne vois pas comment on peut tenir un mandat de maire et un mandat de président de Métropole tout en ayant un boulot à temps plein en plus, à côté. Je referme cette parenthèse. C'est important pour moi de le dire publiquement et de redire à Christophe que je lui présentais mes excuses sur cette partie-là, mais que tout le monde ait le contexte. Maintenant, arrivons-en évidemment à la situation du jour, qui est très complexe. D'abord, dire qu'on n'en fera pas état, mais dire que le retrait d'une délégation pour des questions de proportionnel, des questions d'équilibre politique, c'est illégal. C'est la jurisprudence est constante sur le sujet. On ne peut pas retirer une délégation sous prétexte que les équilibres politiques auraient changé, donc là, la jurisprudence est constante. Ce que nous faisons ce matin, en revanche, ne l'est pas illégal. Le conseil est souverain. C'est lui qui nomme les vice-présidents et il peut tout à fait démettre un vice-président, renommer un autre vice-président. La question des délégations, elle peut se faire sur des conflits politiques, mais elle ne peut pas se faire sur des questions d'équilibre politique. Deuxièmement, notre groupe, et d'ailleurs d'autres groupes, s'est exprimé de façon constante pour dire que dans notre situation, qui est quand même un petit peu singulier, un équilibre précaire qui fonctionne qu'à un cas, nous ne gagnons pas à venir remettre sur dans le conseil des questions de poste, de tambouille, etc. Personne n'est accroché à son poste. Je le rappelle pour tout le monde, ceux qui voudraient y rentrer. Ils ne veulent pas y rentrer pour des questions financières. Un vice-président de la Métropole en net, je pense que ça touche à peu près un SMIC. Vu la charge, ça ne fait pas pleurer. Il n'y a pas de raison de pleurer, mais en tout cas, on peut dire que personne n'est accroché à des indemnités. La question n'est pas financière. C'est important de le rappeler, parce que pour nos concitoyens, évidemment de l'extérieur ça peut donner une autre impression. Rappelons

aussi la vie publique telle que nous l'avons menée ensemble, notamment avec les questions du non-cumul auxquelles nous étions très attachés, auquel je suis très attaché personnellement. Ainsi, nous, on disait que le statu quo n'est pas parfait. Nous étions sous-représentés pendant les trois premières années du mandat, sous-représentés dans l'exécutif, sous-représentés dans les organismes extérieurs. On fait avec, parce qu'il y a un moment, il faut avancer. On a choisi de rentrer dans l'exécutif en septembre, je crois, de 2020, après le clash de juillet. On l'a fait, on l'assume et c'est comme ça. Là, venir retoucher de notre point de vue, ça crée des tensions inutiles qui nous défocalise de notre objectif. Je reviens à mon premier point, notre objectif, qui est de travailler pour nos concitoyens et de travailler des politiques publiques. Ça vient raviver un traumatisme quand même qui n'est pas anodin. Celui de juillet 2020, c'est que nous sommes la seule métropole en France où l'exécutif ne fait pas, n'est pas constitué des groupes qui ont voté pour le président. Dire qu'il y a des groupes dans l'opposition qui ont voté pour le président. Je le rappelle, oui, c'est vrai, vous avez été trahi, tout comme nous. On a été travaillé une première fois, et vous la deuxième, en aller-retour. À l'aller, c'était désagréable pour nous, au retour, c'était désagréable pour vous. Oui, c'est la vie. Moins que pour nous, je vous le confirme, tout à fait. Parce qu'il y avait une tension politique. Je rappelle qu'en 2014, une autre majorité avait aussi eu deux candidats. Il y avait un candidat de l'ADIS qui était soutenu par les communistes, mais il s'était présenté au premier tour. On avait cherché avant à trouver un accord pour dire que c'était quand même un peu bête de ne pas faire ça, ces accords de majorité dans des salles qui sont réservées à la majorité. Puisqu'on n'avait pas trouvé de consensus, on avait été dans le conseil. Le premier tour avait été assez clair et le candidat de l'ADIS, à l'époque avait eu la sagesse de se retirer. Là, ça n'a pas été le cas. La deuxième tour où Christophe était toujours en retard derrière le candidat, en l'occurrence humain, soutenu par le CCC. Le troisième tour où l'arbitrage de nos petits amis puisque les macronistes votaient dès le début pour Christophe, mais l'arbitrage de nos petits amis en fait que nous avons perdu. C'est la vie démocratique. Je redis aussi que nous ne sommes pas responsables du mode de scrutin dans lequel nous sommes placés. Si nous sommes dans cette situation-là, c'est que le mode de scrutin aujourd'hui n'est pas un scrutin qui permet une campagne sur les compétences métropolitaines, mais qui est le fruit d'un deuxième étage, qui évidemment, permet des accords ou pas. Des accords sur le fond ou juste des accords de gestion, et que ça, c'est très compliqué. Malgré tout cela, malgré le fait qu'il n'y ait pas la proportionnelle partout, le président souhaite aller au bout de son tir au pigeon. Ce sont les mots qu'il a lui-même employés. Pour moi, cette logique-là est une logique qui est arbitraire, discrétionnaire, qui vient rouvrir le triple conflit que nous avons eu en juillet 2020 sur le fond. Il y a une question de fond, évidemment, qui se pose sur le rapport à la ville centre sur le rapport personnel et le jeu personnel qui s'était engagée entre les deux candidats. Cette politique de l'arbitraire, nous ne la partageons pas, nous la dénonçons. Je pense que ce n'est pas bon pour la vie politique, ce n'est pas bon pour notre territoire. Une fois qu'on en regarde, on va dire pourquoi restent-ils ? C'est normal, on a des conflits. Pourquoi restent-ils ? Ils se font piétiner. Ils ont été trahis en 2020. La plouf, on vient à nouveau rouvrir le truc. Pourquoi rester ? Je crois que personne n'est heureux ici dans ce contexte. Mais tu aimerais bien bosser un peu pour l'éthique politique publique en réalité, Dominique. Tu n'es pas juste là pour te marrer en vrai. Ton engagement politique, ce que tu fais au parc, ce que tu fais au CAP, tu ne fais pas pour te marrer ici. Je ne pense pas que ça te fasse rire au-delà du fait qu'il faut tous qu'on en ri un petit peu, parce que sinon on va pleurer. Je pense qu'il y a des situations plus graves dans la vie. Pourquoi reste-t-on ? Parce que, quand même, on pense qu'on peut influencer un petit peu les politiques métropolitaines en discutant. C'est sûr qu'on fait moins de temps collectif que dans le mandat précédent. On avait fait des séminaires sur le PLUi. On avait fait des séminaires sur le RLPI qui avaient montré qu'au-delà des préjugés qu'on peut avoir les uns sur les autres, il y a des convergences de fonds. Ainsi, ça a du sens. Il y a des endroits où nous avons quand même des membres de l'exécutif qui bossent. Eux, ils amènent leur touche, notre style. Ça permet d'aller plus loin, pas forcément tout aussi loin qu'on voudra aller, mais ça a du sens. On pourrait se dire qu'on reste par intérêt municipal. Moi, je vous le dis, en tant que maire de ville centre que ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, on a plutôt l'impression de vivre un système de repréailles. On n'a toujours pas la photo de comment sont utilisés les moyens de la métropole. Ce qui est une demande, normalement, qui a été faite pour savoir à peu près : quels sont les équilibres de territoire ? On a l'impression que ce qui est fait tend sur le pacte fiscal de solidarité. Une situation qui est complexe pour notre territoire puisque, historiquement, je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement de la ville de Grenoble sont les plus hautes de toutes les métropoles et les dépenses de fonctionnement de la métropole sont les plus basses de toutes les métropoles. Notre territoire, il n'y est pas intégré. Nous sommes mis dans une situation où rattraper le passé, ce n'est pas facile. C'est sûr que pour la ville de Pont-de-Claix, la ville de Jarrie, qui sont deux villes qui sont extrêmement servies. Dans le PFFS, lâcher, ce n'est pas facile, évidemment. Pour ceux qui sont sous-dotés comme nous, on est un peu frustré

quand même. C'est pour ça qu'on avait proposé un mécanisme qui ne faisait pas de perdant, mais qui permettait d'augmenter un peu la dotation pour faire un peu de rattrapage. Ça n'a pas été le cas. On a vécu des désagrément, d'autres questions aussi, mais toujours est-il ? On se dit qu'il y a quand même un petit espace d'influence même si, évidemment, il est frustrant. Il y a surtout la question démocratique, c'est que nous avons été élus pour défendre nos projets. Dans tous les groupes que nous formons aujourd'hui, nous avons été élus pour défendre nos projets. De notre point de vue, évidemment, les gens, quand ils choisissent, quand ils votent, dire qu'on ne sait pas là notre tambouille à l'intérieur du conseil métropolitain, mais que ce sont les gens qui votent avec leurs convictions, ils se trouvent qu'ils votent plus pour nous. On ne va pas dire que tant pis ils vont voter pour nous, ils ont envie de défendre ces idées. Nous, on dit que non, c'est trop dur, le climat est pourri, tant pis, on lâche l'affaire. Non, la politique s'est compliquée, on prend des coups, okay, on redonne aussi, okay, mais on défend des idées. Là, si vous regardez, je rappelle quand même sous notre territoire, les élections régionales qui, pourtant, n'ont pas été particulièrement favorables à la gauche ni aux écologistes. On peut en convenir, vu la réélection brillante de Laurent Wauquiez. Les élections régionales sur le territoire de nos 49 communes, les scores cumulés, sur nos 49 communes, c'est huit pour cent pour la France insoumise, 16 pour 100 pour la liste du parti socialiste, 23 pour cent pour la liste Europe Écologie les Verts. Par conséquent, ça fait 47 pour cent pour cette majorité de gauche et écologistes, 25 pour les LR, 13 pour la république en marche et 12 pour le RN. Quand on regarde les gens, qu'est-ce qu'ils votent ? Je prends les élections régionales, ce sont les plus faciles, ce sont les plus lisibles. Il y avait des listes par parti. Les gens, ils votent massivement de gauche et écologiste. Pas qu'à Grenoble, ils votent partout sur les 49 communes. Ils votent massivement pour la gauche et les écologistes. Oui, même chez toi, Dominique. Toi, tu as une équation personnelle. Évidemment, qui fait que tu es élu, mais tu regardes les autres scrutins, ça penche plutôt pour nous. C'est plutôt bien d'avoir une équation personnelle, ça flatte l'égo, on en a tout ça. On se dit que les gens, ils votent pour nous à 47 pour cent. On ne va pas se dire que tant pis les gars, c'est trop dur, on lâche la faire. Non, on reste pour discuter, pour batailler, pour porter des politiques. Puis, ces tambouilles-là d'aller faire du tir au pigeon quand ça va devant les urnes, ça ne marche pas. On a pu constater les élections cantonales sur le canton de Grenoble-2, le binôme qui était avec le vice-président à la voirie et quelqu'un proche de RN. Il fait 21 quand le candidat de la gauche et écologiste fait 42, y compris le canton de Pont-de-Claix. Le premier adjoint de Pont-de-Claix, il est derrière le candidat de gauche et écologiste aussi. On se dit qu'il faut serrer les dents. C'est désagréable. Il faut serrer les dents. Voilà un peu le climat dans lequel nous sommes, nous subissons un tir au pigeon, des repréailles, de l'arbitraire. C'est la vie. Ce n'est pas pour autant qu'on lâche le fond. Nous pensons toujours que la métropole est le bon échelon pour gérer les politiques d'alimentation, de forêts, d'agriculture, d'énergie, de transport, de tout ce que nous avons fait, de déchets. Évidemment, j'y reviendrai, nous pensons que c'est le bon échelon. C'est pour ça qu'en 2014, on a joué le jeu en transférant des équipes entières qui ont servi de socle pour les compétences de la métropole, les équipes des services économiques, tout ce que nous avons pu transférer également. Dans tous les domaines, nous l'avons fait, nous l'avons fait de bonne foi en faisant le pari de la confiance. Nous l'avons fait parce que nous pensions que c'était bon pour le territoire. Je ne regrette pas ce choix, même si on en paye les conséquences aujourd'hui, même si on en paye les conséquences, y compris dans le conflit sur l'eau. On ne lâchera pas, parce que nous restons convaincus que l'échelle métropolitaine est pertinente pour les politiques publiques structurantes pour la vie de concitoyens. Il n'y a pas de raison que leurs votes dans les urnes disparaissent des enceintes institutionnelles. Je voudrais conclure, évidemment, en disant un mot de Lionel COIFFARD : s'attaquer, ça a été dit d'un militant historique de l'écologie. C'est un symbole assez fort qui fait le pont avec ce qui avait été joué en juillet 2020. Parce que derrière tout ça, il y a un conflit qui est un conflit très légitime et qui traverse toute la société, qui est un conflit autour de : à quelle vitesse doit-on bouger ? Est-ce qu'on doit bouger aujourd'hui ? Changer les modes de vie et la vitesse qui est consensuelle, on va dire, pour la population aujourd'hui, ou bien est-ce qu'on doit dire que si on ne bouge pas assez vite aujourd'hui, ce à quoi vous tenez va être fragilisé dans les années à venir ? Est-ce que ça coûtera plus cher à changer, ça coûtera plus cher pour le climat, aura dégradé les choses ? Il y a une tension politique qui est normale, légitime, réelle, qui traverse toute la société, tous les territoires. Est-ce qu'on doit avancer de façon consensuelle ou est-ce qu'on doit générer, y compris des conflits politiques dans la population pour se dire que nous avons une tension entre notre vitesse de changement actuel et la trajectoire de la COP 21 ? Pour l'instant même sur notre territoire, qui a été pionnier pendant six ans, même ce territoire-là, on était loin de la COP 21. C'était un début de virage et il nous fallait accélérer. C'est un début de virage et on est plutôt en train de freiner ou d'avancer à la même vitesse. Évidemment, c'est frustrant, mais ce conflit légitime là, ce conflit politique là, il est extrêmement légitime et il va continuer dans la société. Est-ce qu'on pense que ça coûtera plus cher dans dix ans,

de devoir faire une transition maintenant ? Ou est-ce qu'on pense que, tant pis, on va aller ? Ou est-ce qu'on assume le fait qu'on agit en parasite et en salaud et que tant pis pour le climat, on cherche à défendre nos avantages acquis ? De mon point de vue, ça ne marche pas, puisque le changement climatique est déjà là et que les politiques d'adaptation très souvent, sont aussi des politiques d'atténuation. N'oublions pas que ce conflit-là, il est légitime. Ne le masquons pas, mais quand même, retournant sur Lionel Coiffard. Je le dis d'attaquer un symbole, ce militant de l'écologie politique de longue date, c'est extrêmement violent, c'est un signe extrêmement négatif. Attaquer quelqu'un qui est reconnu par tout le monde pour faire une politique des déchets, qui à la fois fait partie de celles qui bougent le plus vite, mais également qui est la plus consensuelle. On a eu tout ce travail avec George Oudjaoudi dans le mandat précédent. C'était déjà très consensuel au sein du conseil. On a quelque chose qui bouge très fort avec les consensuels. Là, on vient dire qu'on s'en fout, même ce qui est consensuel, même ceux qui fonctionnent le mieux, on est prêt à sacrifier pour des raisons d'arbitraire, pas de tous les groupes politiques qui voudraient absolument retoucher les équilibres, les raisons d'arbitraire en l'occurrence du président. Un dernier point quand même, puisqu'on est là en train de faire des tambouilles d'arithmétique pour dire que si on devait faire de la proportionnelle partout, on l'a vu, ce n'est pas fait dans les organismes extérieurs. Sur les vice-présidents, il y a deux solutions : ou bien on dit que le président, il est au-dessus du lot, façon Chirac dans les guignols, il y a le lot au-dessus du lot. C'est la posture qui a été prise jusqu'à présent. On ne compte pas le poste de président, je ne compte pas dans l'exécutif auquel cas, c'est okay. Christophe est au-dessus du lot. Pourquoi pas ? Dans ce cas-là, le groupe ACTES, aujourd'hui, a 15 membres, Hosny est parti, Christophe est au-dessus du lot. La répartition à la plus forte moyenne, ce qui est notre système électoral dit quoi ? Il dit que ce 20e siège de poste de vice-président, la plus forte moyenne, ça serait NMC : quatre. Le deuxième groupe avec la plus forte moyenne, ça serait UMA : trois virgule huit cent soixante-seize, et seulement le troisième groupe de ce conseil à la plus forte moyenne, ça serait ACTES. Si jamais on allait vers là, pourquoi est-ce que ACTES récupérerait un siège de vice-président ? C'est le troisième groupe qui devrait l'avoir à la plus forte moyenne. Non seulement, on ne respecte pas proportionnel, non seulement on rallume le feu, mais en plus, on s'assied sur les modes électoraux. Puis, ce qui est de mon point de vue, la logique, on dit que Christophe, il n'est pas au-dessus du lot, il a été élu maire de Pont-de-Claix, il est là parmi nous, il fait partie d'un groupe, donc on le compte. À ce moment-là, le 21e siège à répartir, on le refait aussi. La plus forte moyenne, NMC : quatre, toujours, UMA est toujours la deuxième : trois virgule huit cent soixante-seize, CCC est la troisième : trois virgule vingt-cinq et ACTES est le quatrième. Cette petite touche juste pour vous dire qu'il y a de l'arbitraire au début, il y a de l'arbitraire à la fin. C'est violent pour un vice-président qui a bossé sur les déchets et une politique qui nous tient tous à cœur et qui est assez consensuelle parmi nous. On n'a pas des masques d'occasion, c'est dommage ! Tout cela nous éloigne des politiques publiques. Nous continuerons à exprimer nos positions pour nos politiques publiques. Il faut qu'on essaie de le faire plus intelligemment, plus astucieusement que ce qu'on a fait jusqu'à présent, puisque ça crée beaucoup de tensions. Il faut bosser dessus. Ce n'est pas facile ni pour vous ni pour nous, mais il faut qu'on arrive à trouver cet espace de dialogue là. Ce qui a été voté par les électrices et les électeurs de ce territoire, de nos 49 communes, ne disparaîtra pas. Les gens continuent de voter massivement pour la gauche et les écologistes. Ça a encore été le cas où l'initiative. Je n'en parle même pas, parce que la configuration était très singulière, évidemment, mais ça ne disparaîtra pas et nous continuerons à porter nos convictions, non déplaise à ceux qui veulent faire du tir au pigeon. On ne fait pas disparaître la démocratie, on ne fait pas disparaître ce qui a été voté par les gens dans les urnes. Même si nous ne sommes pas responsables du mode de scrutin. Ici, toutes et tous, nous devons garder la tête froide et garder l'objectif de notre engagement politique. Merci.

01:23:03

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Jean-Paul Trovero.

01:23:06

Jean-Paul Trovero: Merci, bonjour à toutes et à tous. Jean-Paul Trovero, je m'exprime en tant que président d'un groupe. Je tiens à le rappeler, parce que dans les tirs au pigeon, des fois, les prises en groupe, ils prennent des positions de groupe, puis on oublie ça et des fois, on a tendance à stigmatiser un peu les personnes. Je tiens à rappeler que ça n'a pas été facile dans les débats avec notre groupe, mais on a une position commune que je vais vous dire, qui est quand même assez intéressante à notre sens par rapport à un constat. Je ne vais rien vous apprendre chers collègues en vous disant que la majorité de gauche qui pilote notre collectivité, elle est large et diverse. Cette diversité, elle est parfois synonyme de divergence, d'analyse et de points de vue entre les groupes qui composent la majorité et parfois même au sein de nos groupes. Ces divergences ont pu s'exprimer à plusieurs reprises à l'occasion des votes dans ce conseil. La solidarité de gouvernance ne veut pas

dire : tortue de la légion romaine qui avance en bloque, embastionner derrière les boucliers sans peut-être qui les passe. Ça vous rappellera peut-être une déclaration. Les citoyennes et citoyens ne sont pas naïfs et savent que la confrontation des idées en toute sincérité est attendue de la part des élus. Que ces débats sont parfois menés publiquement et tout à fait sains sur le plan démocratique. Nous considérons qu'ils sont une force, car ce n'est pas la confrontation des idées par la dialectique que peuvent élaborer les politiques publiques attendues par les habitantes et les habitants. Les politiques qui améliorent la qualité de vie sur notre territoire, qui répondent à l'urgence sociale, réduisent l'inégalité sociale et territoriale et engagent les transformations et transitions nécessaires face à la catastrophe climatique écologique annoncée. C'est pour avant faire avancer ces choix politiques que le groupe Commune Coopération et Citoyenneté participe à la majorité métropolitaine. Nous défendons et nous employons sans relâche des convictions, des valeurs, emprise directe et en aspiration avec les populations qui nous ont mandaté, qui nous avons fait confiance. Nous défendons des positions, parfois en accord, parfois en désaccord avec certains groupes de la majorité, parfois avec d'autres. Néanmoins, ces expressions, la confrontation, la diversité des points de vue sont une richesse. Force de constater que des tensions au sein de la majorité nous ont quelquefois ce mandat éloigné quelque peu des objectifs politiques communs qui animent pourtant toutes les sensibilités et tous les membres de cette majorité. Qui nous l'espérons restera bien sûr les valeurs de gauche qui la transcende. Il semble que la présente délibération soit assez caractéristique. Ces digressions qui peuvent ralentir notre travail et occupent nos échanges plus que de raison. C'est enfoncer une porte ouverte que de dire que ce n'est probablement ce qu'attend de nous, la population, bien que quelques-uns puissent trouver de quoi sourire. Cet épisode a pris son développement depuis de nombreux mois maintenant. Dès le début des pourparlers, dès le début des négociations, des échanges, notre groupe a tenté de hisser le drapeau blanc et pris position en faveur d'un statu quo. C'est-à-dire pour le maintien des équilibres en place, et ceux pour plusieurs raisons. Parfois, vous aussi, il faut savoir hisser le drapeau rouge ou le chiffon rouge, mais ça dépend à qui on a en face. D'autre part, notre calculatrice est formelle. Il n'existe tout simplement pas de déséquilibre entre les sensibilités de la majorité dans la composition de l'exécutif qui comprend aujourd'hui 31 membres qui vont à une telle opération. D'autre part, cette nouvelle péripétie ne nous paraît pas de nature à passer les tensions et permettre un fonctionnement serein de cette collectivité recommandée pour mettre en œuvre au mieux la feuille de route que nous avons co construite. Enfin et surtout, cela nous semble plutôt inopportun, voire déplacé dans ce contexte grave, alors que la réalité vécue, pour une fois de plus en plus grande de la population de notre métropole, de notre pays et notre planète est toujours plus violente. Depuis janvier, un mouvement social massif d'une longueur inédite, affirme notre droit à profiter une retraite en bonne santé. En ce moment même, les quartiers populaires se rappellent à la mémoire du pays. Les discriminations, la répression, la privation de logement social d'un emploi épanouissant sont bien rémunérées. Une alimentation de qualité, la privation du droit à la mobilité sont le quotidien dont nous croissons entre nous. Le contrat social se délite, le réchauffement climatique est toujours plus flagrant avec des conséquences toujours plus spectaculaires sur la nature, mais aussi de plus en plus dramatiques pour les êtres humains. Là aussi, des mobilisations s'organisent. Face à cela, face à un gouvernement qui fait le choix de la finance, des actionnaires qui détricotent les conquies sociaux, démonter les services publics qui ont fixé les collectivités territoriales, nous avons l'obligation de rester centré sur notre mission, sur nos missions. Participer à bâtir un avenir meilleur est plus juste pour le plus grand nombre en usant des moyens de compétences qui appartiennent à notre collectivité. Dans ce contexte anxigène, explosif, nous ne devons pas oublier que l'extrême droite tend en embuscade et prompt à jeter de l'huile sur le feu. Vous l'avez compris. Pour toutes ces raisons, dans ce contexte national anxigène, nous regrettons cette délibération qui ne nous paraît être pas très appropriée. Si elle venait être adoptée, nous proposons que l'élection qui suivra d'une nouvelle vice-présidente ou d'un nouveau vice-président ne conduise pas à déséquilibrer la composition de l'exécutif métropolitain. Nous ne savons pas pour l'heure quelle candidature sera proposée. Nous préconisons que le choix d'une gouvernance partagée établi en 2020 soit respecté, en particulier qu'un membre d'une opposition municipale ne soit pas élu à une vice-présidence et que l'opposition reste notre dans ce débat qui concerne la majorité. Quoiqu'il en soit, les élus de notre groupe continueront à œuvrer au service de la population au sein de cette majorité. Les chantiers à mettre en œuvre sont nombreux pour les mobilités, le logement, la rénovation urbaine, la transformation de l'économie, du commerce, et nous avons une pensée pour les commerçants qui ont subi des dégradations intolérables ces derniers jours. Pour cela, toutes les forces de progrès sont nécessaires. Nous appelons à rester unis, à rester solidaire dans cette majorité. Nous devons répandre notre devoir et être collectivement à la hauteur des enjeux, notre population, c'est ce qu'elle attend.

01:29:58

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup. La parole est à Alain Carignon.

01:30:01

Alain Carignon: Merci, Monsieur le président. Effectivement, je crois que tout le monde est d'accord sur le fait que ce nouvel épisode n'est pas reluisant. Il prolonge une story, en quelque sorte qui a commencé en 2020. Non, en réalité, elle a commencé en 2014. Éric Piolle, nous l'avons tous bien écouté a usé d'un ton badin pour dire des méchancetés et solder le fait de fait, l'existence de la majorité actuelle, tout en annonçant qu'il demeurerait, qui est un positionnement très quatrièmement républicain dans la nouvelle façon de faire de la politique. Dans les nombreux chiffres qu'il a énumérés, j'ai retenu que la première force politique d'opposition dans les 49 communes, c'était LR. Ça tombe bien, parce que de notre côté, nous accusons Éric Piolle d'être le premier responsable de ces épisodes. Je l'accuse pour ma part d'avoir instauré dans cette métropole un climat de violence dans les rapports politiques, d'avoir perpétuellement fait dégénérer le débat public contre les personnes, d'avoir voulu disqualifier en permanence tout ce qu'il ne pensait pas comme lui, ses adversaires, bien sûr. Évidemment, en ce qui me concerne, au mépris de la loi, mais ses alliés, ses soutiens depuis Guy Tuscher exclus de sa première majorité jusqu'aux sept nouveaux exclus de sa majorité ces dernières semaines. Moi, j'accuse Éric Piolle d'avoir fait preuve d'une brutalité inégalée dans les décisions prises, quelles que soient les conséquences pour les personnes. D'une brutalité inégalée dans les rapports humains avec ses proches collaborateurs avec lesquels il est en procès, tout comme avec les élus. Tous les élus, quels qu'ils soient, y compris ceux qui appartiennent à sa majorité. Je l'accuse bien en face, puisque nous sommes en face. D'autant plus qu'à mon avis, rien ne justifie dans sa carrière professionnelle ou politique commencée il y a 25 ans, ne justifie une telle arrogance, une telle suffisance, un tel mépris des autres. Pas plus sa reprise des poncifs idéologiques du moment, qui vieilliront encore plus vite que lui, encore moins, évidemment, ses choix personnels d'investissement dans un paradis fiscal. Je veux lui dire aussi que ces attaques contre Christophe Ferrari et sa fonction professionnelle, cette course pathétique à qui va jouer le plus pauvre est ridicule, bêtement française, elle était indigne. D'abord tout le monde n'a pas la chance d'être actionnaire à Singapour, ensuite cessé de vouloir régenter la vie des autres, des Grenoblois comme celle de Christophe Ferrari. On en a marre de cette culture du soupçon, qui est une culture des sens totalitaire, qui affaiblit d'ailleurs tous les élus. Occupez-vous de votre vie ! Monsieur le président, quand je mets en cause Éric Piolle et ces méthodes, permettez-moi de vous dire que je ne vous exonère pas de vos responsabilités, parce que vous avez accepté, malheureusement, sa férule pendant six ans. Vous avez été silencieux. Je reconnais que vous n'en avez pas rajouté contre tout ce qui l'a voulu disqualifier, et c'est tout à votre honneur. Vous avez cautionné tous ces excès idéologiques et son écologie incantatoire et punitive qui met aujourd'hui notre territoire, et vous-même, en difficulté. Quand on voit le faux PDU qui a été voté, qui n'était pas financé, le faux RER métropolitain, la situation impossible du SMMAG au plan de vue financier, et de la métropole elle-même qui va être conduite à lever l'impôt pour faire face à l'absence de réformes, de mutualisation avec la ville centre, qui était la clé. La mutualisation avec la ville centre était la clé des économies à réaliser et qui nous met dans une gouvernance, dans une impasse sur tous les plans. Qui fait que nous avons une gouvernance boursoufflée de bureaucratie, car vous devez composer en permanence entre vos factions pour essayer de dégager le plus petit dénominateur commun de la politique métropolitaine. Bien aujourd'hui, ce que vous nous annoncez, enlever un vice-président pour en mettre un autre. Ce rafistolage n'est pas à la hauteur de notre territoire. Nos concitoyens ont besoin de vérité et d'efficacité. Ils sont là que vous théorisez ensemble l'immobilisme de l'action publique en le camouflant dans des investissements publics d'ampleur de plus en plus larges, mais qui sont aussi une boursoufflure financière. Oui, il était possible, par exemple, au ministre grenoblois de la Santé d'empêcher le groupe Accor d'acquiescer la mutualiste. J'ai été ministre et je sais que quand un ministre sait ce qui va se passer, il peut anticiper et intervenir. Oui, il vous était possible de sauver cette femme seule de la rue Diderot qui avait ouvert son commerce. Oui, ça vous était possible de ne pas laisser mourir une personne, vous qui exprimiez votre solidarité au commerçant. Ça vous était possible et vous ne l'avez pas fait. Oui, avec les 5 000 003 euros que vous consacrez à la restructuration commerciale de Villeneuve, il était possible d'en investir un petit peu pour que les commerces se maintiennent plutôt qu'ils disparaissent tous. Oui, il est possible de faire des économies de fonctionnement à la métropole pour éviter l'augmentation de la CFE, l'année prochaine et pour éviter l'augmentation massive de la taxe foncière à laquelle vous serez conduits dans l'avenir si vous continuez comme ça. Moi, ce que je voulais vous dire, monsieur le président, de ma modeste place réévaluée de secrétaire de séance, de conseiller métropolitain, ma part de vérité. Parce que moi, je boue de cette impuissance publique, de ce fonctionnement de plus en plus noyé dans la bureaucratie, des groupes de travail qui s'accumulent, des groupes d'études qui s'accumulent dans lesquels,

j'assiste parfois à certains d'entre eux, il y a plus de fonctionnaires que d'élus. Telle est la véritable situation de la métropole telle qu'elle fonctionne. Pendant ce temps, il y a des employés qui m'expliquent qu'une fois le travail fini, ils doivent venir se mettre à la métropole pour atteindre à la fin. Il y en a d'autres qui m'expliquent qu'ils vont arranger des arbres à Poisat ou à Pont-de-Claix. Ce sont les arbres de la métropole, mais qui ne peuvent pas arroser ceux de la commune, etc. Il y a dans cette métropole un fonctionnement hypertrophié, bureaucratique, qui met des coûts de fonctionnement considérables que les contribuables doivent payer. Pour ma part, contrairement à ce qui a été dit, je ne vous reproche pas votre cumul de fonctions. Je serais mal placé pour le faire. Je pense profondément que, face au pouvoir financier, au pouvoir économique, au lobby de toute sorte, l'élu doit avoir du poids. Il doit avoir de l'autorité et vous assumez d'être universitaire, maire d'une commune, président de la métropole. Moi, je crois au contraire que la dispersion des pouvoirs, elle perd le citoyen. Elle est l'alibi des élus qui ne veulent rien résoudre, qui leur permettent de répondre aux citoyens que ce n'est pas lui, c'est l'autre collectivité, qu'il n'y est pour rien, etc. qui permet au citoyen, qui fait que le citoyen se désintéresse de la vie publique. Ce sont les élus impuissants et qui veulent le demeurer. Au fond, cette impuissance-là, elle fait la joie des lobbies. Elle fait de la loi de l'argent et la loi des forts. Effectivement, pour ma part, monsieur le président, quand j'ai eu le PDG de Rhône-Poulenc qui fermait la viscosité et qui fermait les dix hectares, il avait en face de lui un élu qui était effectivement, au département et qu'il pouvait retrouver à l'échelle nationale. Quand je lui ai dit que s'il ne dépolluait pas son site, et s'il ne le donnait pas pour rien, il entendrait parler du maire de Grenoble. Face à ces pouvoirs-là, si l'élu n'en a plus, si l'élu n'a pas l'autorité pour parler, parce qu'on sait qu'on va le retrouver, les PDG, eux, ils ont la durée, ils ont le poids, ils ont la multiplicité des interventions possibles. Il faut donc en face d'eux que les représentants des citoyens disposent de cette autorité. Il a donné le terrain pour presque rien. On a pu ajouter cinq hectares d'espace libre. On n'était pas à la période où on parlait des îlots de chaleur et du réchauffement climatique, mais on a ajouté cinq hectares de respiration à Grenoble grâce à ce dialogue-là. Moi, je crois, quand je vois ce que vous avez fait avec Allibert, dix hectares immobilisés depuis quinze ans, je me dis quand même qu'il y a un problème d'efficacité de l'action publique. Il est aussi lié à l'autorité que les élus peuvent avoir pour essayer de résoudre les problèmes. Moi, je pense que nos concitoyens ont besoin de vérité. Ils ont besoin d'efficacité. Ils sont là de cette théorie de l'immobilisme qui est incroyablement répandue et qui fait qu'on atteint les taux d'abstentions considérables. Moi, je pense que c'est là qu'il faut agir, parce que pour moi, l'élu, c'est un enfant de la Révolution française. C'est celle qui a décidé que le peuple exerçait sa souveraineté par l'intermédiaire de ses représentants, ce que le gaullisme a incarné en étant anticonstitutionnel en 1962. Il a fait passer la vie du peuple contre la constitution. Le gaullisme, aussi, il a été contre la durée du mandat présidentiel. Quand le Général de Gaulle est désavoué par le peuple, il considère que son mandat est terminé. Peu importe la durée du mandat présidentiel, c'est le peuple qui doit avoir la parole et c'est la souveraineté populaire que les élus doivent exercer. Je vous demande de vous ressaisir en ce sens. Ne pataugez pas dans la boue avec les cochons où votre adversaire vous entraîne pour reprendre la formule si délicate qu'il utilise si souvent et dans laquelle il entraîne notre territoire. Récusez cette forme de trumpination du débat public que vous avez d'ailleurs dénoncé à juste titre qu'il instaure pour essayer de maintenir un pouvoir qui est menacé par divers côtés, disons-le, pour être délicat. Il y a monsieur le président, un petit groupe d'élus qui sont dirigés par Éric Piolle et qui a pour seul objectif de vous détruire. Je vous pose la question : comment pouvez-vous continuer à gouverner ensemble la Métropole en votre sein de l'exécutif et de votre majorité, un groupe qui veut vous abattre ? Comment notre métropole pourrait-elle être conduite de la sorte, avec un volant sur lequel tout le monde tire, mais pas dans le même sens ? Comment voulez-vous qu'elle soit conduite ? D'ailleurs Éric Piolle reconnaissait tout à l'heure qu'elle allait de cas à un cas. Ce n'est pas comme ça qu'on dirige un territoire, notre territoire, son industrie, sa recherche, son université, ses forces vives, son environnement mérite le meilleur. Il faut tirer les conséquences de la situation, de ce que vous avez vécu et constaté. Définissez les conditions d'un nouveau départ. Vous répondrez là à l'attente des habitants qui vous ont élus. Parce qu'en construisant une majorité de territoires qui permettent de nous hisser, ce que réussissent d'autres métropoles, car ce n'est tout de même pas un hasard si chaque fois qu'il y a des plans de relance Toulouse, Nice, etc. attirent les crédits à eux et que nous continuons à regarder passer les trains des investissements nationaux, parce que nous n'avons pas de capacité à incarner ce territoire collectivement. Je vous appelle à ce ressaisissement parce que la situation et l'évolution dans laquelle vous êtes conduit par une partie de votre majorité ne peuvent conduire qu'à l'affaiblissement du territoire que nous aimons.

01:42:30

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Anahide Mardirossian.

01:42:37

Anahide Mardirossian: Merci, monsieur le président. Le groupe NMC souhaite effectivement s'exprimer sur cette délibération. D'autant plus tranquillement que notre groupe ne réclame rien, d'autant plus tranquillement que nous n'avons pas de partie qui nous dicte quoi que ce soit et que tous nos conseillers et vice-présidents et conseillers délégués et vice-présidents sont pleinement impliqués dans leur délégation. D'autant plus tranquillement, mais un peu abasourdi quand même par tout ce qu'on entend. On imagine à peine l'habitant de Mont-Saint-Martin, Grenoble, ou Saint-Martin-le-Vinoux qui nous écoute et qui doit l'être aussi bref. Chers élus, les choses sont plus simples, plus nuancées. Le rééquilibrage du nombre de vice-présidences de l'exécutif et les résultats d'une règle simple, proportionnelle, correspondant à celle que nous avons fixée collectivement en début de mandat en 2020. Ceci correspond aussi à la capacité numérique de chaque groupe de supporter et d'assurer la charge de travail et les responsabilités qui sont liées à la fonction d'une vice-présidence. Nous avons constaté que les soubresauts grenoblois avaient modifié significativement le nombre de membres du groupe UMA et la recomposition qui en découle avec la mise en place du nouveau groupe MDES. Il est surprenant de notre point de vue que le groupe UMA n'est pas réussi à proposer une réorganisation plus conforme à l'efficacité et au partage des tâches qu'il est nécessaire d'assumer pour répondre à l'attente de nos habitants. Le non-choix est souvent bien moins pertinent que celle de l'action concertée et cette délibération ne remet pas en cause l'engagement et le travail de Lionel Coiffard dans ces délégations que nous avons tous apprécié et que nous saluons. Les grands défis qui nous attendent : le logement, la transition ne permettent pas que nous ne sachions pas accélérer les transitions de représentation que dictent les calculs de représentation proportionnelle et démocratique. Il est temps d'avoir un climat de travail plus serein. Le niveau des débats sur la délibération précédente, la victimisation, les rumeurs, les rancœurs, les interpellations personnelles, les récits de vie privée, les mises en scène, le passé, les sorties pressenties métro n'arrangent rien et nous détourne du sujet des sujets. Le conseil métro n'est pas là pour écouter des récits personnels. Franchement, nos habitants méritent mieux, nos territoires méritent mieux. La violence des mots ne doit pas remplacer les débats d'idées. Il n'y a pas que la terre qui brûle, mais nos rues, nos commerces, la situation sociale de nos habitants, alors de grâce, arrêtons les sarcasmes, les procès d'intention qu'on vient d'entendre. Tout ça nous inspire une citation d'un écrivain russe : vos préjugés des uns et des autres sont les fenêtres sur le monde. Nettoyez-les de temps en temps ou la lumière n'entrera pas. Merci.

01:45:23

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Laurent Thoviste.

01:45:27

Laurent Thoviste: Oui, merci, monsieur le président, moi, je vais être très court, contrairement à ce que certains pourraient laisser penser, on ne s'amuse pas ici. Moi, j'ai été élu pour gérer des politiques publiques, pas pour regarder des batailles entre clans. Ça ne nous amuse pas plus particulièrement. Nous avons besoin d'entendre les différentes expressions. Peut-être qu'il y en aura d'autres d'ailleurs, je ne sais pas, mais en tout état de cause, nous vous demanderons une suspension de séance avant le vote pour pouvoir déterminer notre position et nous exprimerons à l'issue de la suspension de séance.

01:46:03

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci, monsieur le président. La parole est à Dominique Escaron.

01:46:06

Dominique Escaron: Merci, monsieur le président. Ce matin, on avait bien commencé, mais c'est vrai que cette thérapie de groupe me fait un peu de la peine. Cette thérapie de groupe me fait de la peine parce qu'elle fait le triste constat d'un certain nombre de situations qui ont été suffisamment décrites pour que je n'y revienne pas. Manifestement, on n'est pas à l'apothéose c'est-à-dire qu'on a un gros potentiel devant nous, puisqu'on a encore trois ans. C'est vrai que c'est chaud pour un certain nombre d'entre vous ce matin, mais gardez des forces. Il y a un gros potentiel et je compte sur vous pour poursuivre ce spectacle relativement pitoyable, pour poursuivre dans cette logique de rafistolage qui est manifestement une marque de fabrique maintenant. C'est-à-dire qu'on bidouille, on essaie de s'accrocher à une logique qui, manifestement, ne fonctionne plus. Je vais redire un truc parce que dans la première mandature, je pense que le président Ferrari, il peut se mettre à son actif le fait qu'il aura fait la métropole. Dans cette seconde mandature, je vais bien me questionner pour savoir ce que tous ensemble, sous la haute présidence du président Ferrari, qu'est-ce que nous aurons bien réussi à faire ? Moi, je suis réellement affligé sur cette situation, parce que quand je vois ce qui est fait dans

nos communes, moi, je suis vraiment fier de tout ce qui est fait dans cette métropole. Dans les 49 communes, il y a un boulot de fond, il y a une adaptation. Tous les sujets qui ont été cités ici, de transition énergétique, de développement durable, d'adaptation, de services à nos enfants, à la culture, dans toutes nos communes, il y a un boulot de fond sérieux qui est fait. Pourquoi les mêmes élus quand on les assoit ici, c'est un vrai bazar. Moi, je crois savoir pourquoi. C'est parce que, dès le début de cette affaire, vous avez politisé cette assemblée. Vous l'avez politisé parce qu'un certain nombre d'entre nous pensent que leurs idées, leurs théories doivent s'imposer aux autres et ne peuvent pas s'associer. Je pense qu'il faut se rappeler qu'on est dans un système où ici, ce n'est pas des partis politiques, ça devrait être des communes qui sont représentées. Effectivement, quand j'entends le collègue Trovero qui nous rappelle qu'il y a des membres de l'opposition d'une commune qui sont vice-présidents, quand on voit qu'un certain nombre de communes ne sont pas représentées dans l'exécutif. Quand on prend point par point tous ces éléments, forcément, à la fin, ça ne peut pas fonctionner dans la mesure où à un certain nombre s'accapare au titre de leur propre théorie, le management de cette organisation. Voilà où on en est. Maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? J'ai l'impression si j'écoute Éric Piolle, que l'on continue, qu'on met un peu de sparadrap là, un peu d'autres colonnes ici, un peu d'eau apaisante, peut-être un petit bonbon au miel. Il y a plein de solutions de cette nature-là qui vont permettre de tenir. Je ne sais pas, on va passer l'été, je suis sûr, on va tenir encore un petit peu, mais je crois qu'on n'avance pas parce qu'on ne travaille pas ensemble, parce qu'on ne respecte pas la totalité des communes et parce qu'on a politisé les choses. Je crois qu'il faut revenir à quelque chose de beaucoup plus simple où chacun a sa place dans cette métropole et où tout le savoir-faire que tout le monde développe dans ces communes. Je vous assure que c'est absolument incroyable, tout ce qui est fait, on n'arrive pas à le valoriser au niveau de notre métropole. Moi, j'ai un dernier mot pour Lionel Coiffard, parce que si jamais ce n'est pas fait, il était amené à nous quitter. Je pense que la politique des déchets dans cette métropole, globalement, elle est particulièrement partagée, et notre groupe a voté l'essentiel de ce qui a construit cette politique. On est fier de ce qui se passe, on est fier de son travail. Si jamais, d'aventure il n'était pas là tout à l'heure comme vice-président, on le remercie, on le salue. Je pense que sur des sujets comme ça, on arrive tous à être d'accord et avancer. Cette politisation, ce sectarisme parfois, cette monopolisation, finalement, du débat public au service de cette idéologie, moi, je pense qu'on fait une fausse route et qu'on ferait mieux de faire table rase et de refaire un truc propre. Merci à tous et bonne suite.

01:50:49

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? On va suspendre la séance. Georges Oudjaoudi ?

01:50:57

Georges Oudjaoudi: Évidemment, difficilement rester silencieux sur la décision qui risque d'être prise par cette assemblée sur une délibération. Il ne s'agit pas d'un acte, d'un caprice de ceci ou de cela, ou de discussions politiciennes de ci ou de là. Il y a une délibération qui nous est proposée et qui propose de radier Lionel Coiffard de sa vice-présidence. Il est évident que, lorsque la sollicitation du président a été faite, de rééquilibrer, entre guillemets, prononce ce mot, cet euphémisme-là, de la composition de l'exécutif indépendamment du regard qu'on peut avoir sur la situation toujours mouvante et pas très réjouissante de notre situation politique générale. C'est-à-dire entre guillemets, de se dire de ce qu'on va faire là. Dorénavant, il va falloir nommer un élu pourcentage, qui sera chargé de vérifier régulièrement si les pourcentages sont respectés dans les compositions ou dans les expressions des groupes politiques. Le fait de vouloir recomposer à tout de suite nous a permis, en ce qui nous concerne, d'exprimer clairement qu'il n'y a aucun problème de représentation en pourcentage dans toutes les délégations de la métropole, aucun. On n'a aucun préjugé là-dessus. Par contre, il faut que tout le monde s'assoie autour de la table pour discuter de : comment se réarticule les choses. Trois ans d'expérience ont montré que les distributions, par exemple, les répartitions de compétences des vice-présidents et des délégués, quelquefois, sont peut-être à retoucher. Parce que dans l'expérience, on s'aperçoit que les délimitations, les manières de travailler, etc. peut-être appel à des considérations. Au contraire, c'était un bon moment, à la limite, puisqu'une question a été posée, de s'emparer de ce sujet-là. Les discussions, qui se sont entamées entre les groupes de la majorité, ont commencé à s'installer dans cette perspective, qui était de dire que okay, on se remet d'accord sur les pourcentages. On discute des répartitions, et tout à coup, plus rien. Cette discussion qui s'engageait à propos d'une interpellation, on peut la contester, tout ce qu'on voudra, mais il y avait une interpellation. Finalement, une fois de plus, les groupes de la majorité démontraient que lorsqu'ils étaient ensemble et en discussion, ils avançaient et ils étaient en capacité de faire des propositions collectives. Puis le processus s'est arrêté et nous retrouvons aujourd'hui à devoir prendre cette décision d'écarter ou pas le porteur de la politique déchet. Ça n'est pas qu'un fascicule sur lequel on

aurait coché : oui ou non. C'est une politique qui a été, et qui encore se construit dispositif après dispositif avec une responsabilité qui va au-delà de notre territoire, qui couvre les six collectivités qui nous environnent, et que cette politique, elle nécessite du temps. Elle nécessite de l'implication. Elle nécessite du partage. Elle nécessite une motivation pour entraîner l'activité qui regroupe le plus grand nombre de personnels dans cette collectivité, le service public, pardon, qui recouvre le plus grand nombre de gens dans cette collectivité. Elle recouvre une activité qui induit un contact avec des collectivités qui, on peut le dire, sans d'opinion disparate et qu'il faut arriver à faire converger avec des enjeux qui sont importants. Allez demander aujourd'hui au Voironnais la problématique que pose l'investissement qui est demandé sur le traitement des déchets. Vous verrez l'importance que ça va prendre dans leur propre intercommunalité. Ce sont des sujets que l'on ne peut pas improviser comme ça et qu'il me semblait légitime de conforter dans ce mandat. Le mandat précédent, nous avons pris le cadre de toutes les dispositions. La première a été financière et elle s'est faite avec un consentement, quasiment, tout le conseil, sur une disposition qui était capitale pour construire cette nouvelle politique déchet, de prendre nos responsabilités pour l'ensemble du territoire pour traiter cette problématique qui est une des plus délicates en matière de service public et de relation à nos usagers. Pour moi, c'est une grande gêne de voir que c'est cette politique, que je dirais une politique de mode diesel, qui est lente à démarrer, qui ensuite, demande beaucoup d'énergie pour être confortée, qui se trouve aujourd'hui un peu délitée. Je ne fais de procès d'intention à personne. Je suis toutefois, c'est certain, que l'ensemble des dispositions qui ont été mises en place vont perdurer. Nous donnons quand même un message dans ce type de service public pratico-pratique, un peu difficile de crédibilité de la politique. Ce n'est pas que les affaires de techniciens, les déchets. Il y a des politiques à développer, il y a des politiques à construire et il y a des politiques à partager avec des élus d'opinion très diverse. Ça demande de la continuité, de la crédibilité et un soutien de l'ensemble du service qui, lui-même, nécessite de créer cette motivation dans les services qui vient là tout un édifice qui me semble un peu qui a été, qui est fragilisé et dont je ne comprends pas le début de la raison. Ceci dit, vu l'âge que j'ai, effectivement, j'ai tendance à voir dans le rétroviseur beaucoup de choses gratifiantes, beaucoup de gens qui crée de la motivation, puis de voir un peu ce qui est devant moi avec un peu de crainte. Là, aujourd'hui, en plus, je ne sais pas où regarder. Parce que bouger des choses en disant que non, il n'y a rien à voir, mais on les bouge quand même, on revoit quand même tout le monde nécessiterait une raison, nécessiterait un message, nécessiterait la mise en place d'un cadre, d'une politique, d'une volonté, nécessiterait d'avoir des motivations, et je n'en vois aucune. C'est cette tristesse-là que je souhaitais vous faire partager.

02:00:01

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci, la parole est à Bertrand Spindler.

02:00:06

Bertrand Spindler: Le sujet du rééquilibrage des vice-présidents à la métropole est posé depuis plusieurs mois. Récemment, le départ de cinq élus du groupe UMA a constitué l'événement déclencheur pour faire ce rééquilibrage proportionnel au profit du groupe Actes. Quand Grenoble éternue, c'est la métropole qui s'enrhume. Le vote de retrait, c'est aujourd'hui. Celui qui est désigné, c'est le coprésident du groupe, à défaut d'une personne désignée par le groupe UMA. Avec ce rééquilibrage des responsabilités et conformément à notre feuille de route, nous voulons continuer d'agir avec patience et réalisme, pour l'écologie dans la métropole, comme nous agissons dans nos communes. Nous souhaitons continuer d'agir, pour la métropole et ses habitants, dans le dialogue confiant et le débat politique préalable.

02:01:10

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Nicolas Pinel.

02:01:12

Nicolas Pinel: Merci, président. Avec tout le respect et toute l'estime que j'ai pour vous, président, j'essaie et j'apprécie les personnes qui assument leur choix sans avoir à s'appuyer sans avoir à se cacher derrière des prétextes bidons tels que des pourcentages ou autres. Vous nous avez plutôt habitués à assumer vos choix, de grâce, assumez aussi vos choix d'organisation de votre exécutif. Eric Piolle intervenait tout à l'heure, je suis désolé pour lui, mais le respect de la représentation du peuple au sein de l'institution où faire vivre le débat démocratique, son discours est disqualifié compte tenu de ce qu'il fait à Grenoble. Nous sommes aujourd'hui, ici, à mi-mandat, de grâce, mettons fin à cette tragédie. Alain Carignon en a parlé tout à l'heure, agissons pour l'intérêt général de notre territoire, notre territoire dans sa diversité de choix des citoyens quant à leur représentation. À l'image de la quasi-totalité des territoires du grand Paris, de plusieurs grandes métropoles, je vous l'avais déjà

évoqué en début de mandat, pourquoi ne pas faire une majorité de territoires au-delà des chapelles partisans ? Quelle que soit l'étiquette politique, nous pourrions avoir une majorité qui construise réellement une politique commune, pour le bien commun de l'ensemble des citoyens de la métropole. Merci.

02:02:51

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Il m'a été demandé une suspension de séance de droit bien sûr. De combien souhaitez-vous ? Dix minutes, un quart d'heure, 20 minutes ? Très bien. Faites au plus vite. Merci. Il est, je vois 12 heures 14, 12 heures 45. Merci bien.

Suspension de séance 12h15
Reprise de séance 12h47 (le quorum a été constaté)

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vous invite à reprendre place. Mes chers collègues, je vous invite à vous installer, à prendre place. Mes chers collègues, je vous propose de prendre place. Le quorum est atteint. Merci. J'ai une demande de prise de parole, Laurent Thoviste.

02:04:47

Laurent Thoviste: Je commence ou j'attends qu'ils rentrent tous.

02:04:49

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Le quorum est atteint, donc on peut démarrer.

02:04:51

Laurent Thoviste: Je vais commencer. Nous prenons la parole maintenant, parce qu'il était important pour nous d'entendre les positions des différents groupes. C'est une affaire compliquée, même si nous, nous, ne sommes pas membres de l'exécutif, je voudrais revenir sur un certain nombre de propos qui ont été tenus ce matin, notamment au sujet des tensions qui ont parfois été évoquées comme étant anodines, comme étant presque des affaires de famille. Ce n'est pas le cas, ces tensions sont toutes sauf anodines. Nous avons passé la matinée, et peut-être, ce n'est pas fini à régler des histoires de calcul sur tableau Excel, de "j'aime bien tes pitchounes, mais politiquement, ce que tu fais, je n'aime pas, mais je reste quand même, parce que ce ne sont pas les indemnités, mais ça joue, et puis on veut peser, etc." Pendant que nous faisons ça, nous ne discutons pas des affaires, pour lesquelles les métropolitains nous ont élus. Ils ne nous ont pas élus pour arbitrer les débats entre Pierre, Paul, Jacques. Ils nous ont élus pour qu'on réponde à leurs problèmes, mais nous ne le faisons pas, et tout le monde le voit. Ce que nous vivons aujourd'hui, nous le vivons depuis trois ans. Nos confrères du Dauphiné libéré passent plus de temps à faire des papiers sur les bisbilles au sein de la majorité métropolitaine, qu'à faire des papiers sur les politiques publiques. C'est ça la réalité. Vous pouvez le prendre de manière badine, vous pouvez vous en amuser, mais je ne pense pas que ça amuse les gens. La deuxième chose, c'est que j'ai entendu des propos extrêmement violents dans cet hémicycle. Moi, je sais que parfois, dans les familles, on élève un peu le ton et puis on se retrouve comme si rien ne s'était passé. Toutefois, ce qui s'est dit ce matin atteint un degré de violences les uns envers les autres, qui fait que très honnêtement, nous avons du mal à voir comment vous pouvez continuer à gérer cette métropole ensemble. J'ai entendu Eric Piolle nous dire que vous alliez le faire. Si c'est pour continuer à le faire comme vous le faites depuis trois ans, Dominique Escaron demandait à juste titre ce qu'on a fait pendant trois ans. On poursuit des chantiers, effectivement, qui avaient été lancés dans le mandat précédent, la 480, l'ouverture de Cosmocité, etc., mais sinon sur les grandes décisions, par des aspects techniques, mais même sur ces aspects techniques de renouvellement, d'Athamor c'est la continuité des choses qui avaient été lancées. Qu'est-ce que vous êtes en train de faire de nouveau depuis trois ans ? Pas grand-chose, et c'est vous-mêmes qui le dites, parce qu'à chaque fois que vous votez des délibérations d'importance : ZFE, plan particulier de protection de l'atmosphère, des délibérations qu'un certain nombre de collègues, jugent stratégiques pour l'avenir de notre métropole et de notre planète, vous dites vous-mêmes que ce n'est pas satisfaisant. Les principales critiques émanent de votre propre camp. On peut effectivement continuer à travailler comme ça, trois ans. Vous allez certainement le faire, d'ailleurs, parce qu'on n'a aucun doute sur le fait que vous allez trouver un accord. On était encore hier en réunion, on ne parle pas beaucoup de ce qui se passe au SMMAG. Le SMMAG c'est la petite métropole, même s'il y a les territoires voisins, on a systématiquement le groupe UMA contre les autres groupes, on a un avis du SRADDET. L'avis du SRADDET au SCoT, on vote pour, tous ensemble. Tout à l'heure on ne sait pas ce qu'on va faire. Par

contre, au SMMAG on vote contre, parce que ce n'était pas le même. Il faut marquer notre opposition à Sylvain Laval qui est un grand méchant, qui a supprimé la voie cyclable sur les voies sur berge, même s'il ne l'a pas supprimé, mais quand même, il l'a supprimé. J'ai entendu aussi des mots à notre égard, cher Eric Piolle. J'ai entendu des mots comme salaud et parasite. C'était un petit peu pour nous, parce que j'ai compris qu'il y avait les bons, ceux qui se souciaient de l'avenir de la planète. Si, si, Éric, il y avait les bons, ceux qui souciaient de l'avenir de la planète, et il y avait les mauvais, les salops, les parasites, ceux qui s'en foutent. Je suis désolé de te le dire, Eric, mais ce n'est pas la pratique que nous avons dans nos communes. J'aimerais qu'on regarde, on a eu une présentation, tout récemment, de gens qui ne sont pas nos amis politiques. Alternativa, on ne peut pas dire que ce soient nos amis politiques. Pacte sur le climat. Ils ont jugé, par exemple, que Fontaine, qui avait signé le pacte sur le climat, avait atteint, je crois, 63 pour cent et que c'était au-dessus de certaines communes, un petit peu en dessous d'autres, c'était au-dessus de la moyenne métropolitaine. Franchement, on n'est pas mécontent de nous. Ça correspond d'ailleurs à ce qu'on fait, on crée un chronovélo qui traverse toute la commune, pas un petit axe cyclable sur un bout de machin, chronovélo qui traverse toute la commune. On supprime du stationnement pour ça, parce qu'il faut planter des espaces verts. Je peux vous garantir qu'à Fontaine, ça ne passe pas crème. On le fait parce qu'on est convaincu, comme vous, qu'il y a des décisions difficiles à prendre, que nos concitoyens ne perçoivent peut-être pas immédiatement comme devant être prises. Nous avons aussi, le souci de l'avenir de la planète, le souci de l'avenir de nos enfants, et nous le faisons, et nous le faisons à Fontaine, nous le faisons à Claix, nous le faisons à Brié, nous le faisons à Seyssins. Nous le faisons dans l'ensemble des communes que nous dirigeons. On ne se voit pas, comme étant des salauds et des parasites. C'est pour ça qu'on est en complet désaccord avec l'analyse qui a été produite, qui est une analyse sur des résultats. On nous parle des régionales, après, on va nous parler des sénatoriales, puis des cantonales, etc., on fait des bouts de machin de calcul. Ce n'est pas ça, la réalité de ce que devrait être cette métropole, c'est une représentativité des territoires. Aujourd'hui, vous avez sciemment exclu de votre exécutif à peu près un gros tiers de ce territoire : Fontaine, quatrième ville de l'agglomération, ce n'est même pas le strapontin. Claix, 8000 habitants, Seyssins, 8000 habitants, Brié, 3000 habitants, pour parler de notre groupe. Il y a aussi, dans l'autre groupe, un certain nombre de communes qui sont exclues. Ce n'est pas comme ça qu'on construit. Je suis désolé, ce n'est pas comme ça qu'on répond aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, aux enjeux de protection de l'air, aux enjeux de mobilité. Ce n'est pas en excluant une partie des communes qu'on arrive à résoudre ce problème-là. Ce n'est pas en plus, dans un contexte où, même entre vous, vous n'arrivez pas à les conduire, ces politiques publiques. Rita Mitsouko disait que les histoires d'amour finissent mal en général. Là, il me semble qu'elles ont fini depuis un bon moment, les histoires d'amour, mais là, mon collègue Christophe Revil disait : "J'ai l'impression d'assister à une séance de consultation d'un conseiller conjugal." Nous, on a envie de dire d'arrêter les faux semblants. Reconstruisons aujourd'hui une majorité, une majorité avec tous les territoires, une majorité engagée. Nous n'avons pas tant de différences que cela. On a des débats, bien sûr, mais vous les avez vous-mêmes déjà au sein de votre majorité. Jean-Paul Trovero qui a dit que c'est normal d'avoir des débats. Ayons des débats comme on les a, Lionel Coiffard l'a dit, sur les déchets, il est venu voir un certain nombre de communes, il est venu nous voir. On n'est pas en retard sur les déchets, Lionel. On te remercie d'avoir acté, même si c'était déjà un petit peu parti avant, mais on te remercie d'avoir acté la nouvelle déchèterie dont on espère que les délais seront tenus. Quel que soit le vice-président, on espère que, parce que c'est un élément très important, nous, on le voit pour que, justement, on arrête d'avoir beaucoup de dépôts sauvages. On est dans l'appel à projet économie-circulaire, puisqu'on participe à Famille Zéro Déchet, on n'a pas tant de différences que ça. Arrêtez de surjouer les différences. Que vous fassiez de la politique, on défend tous des idées politiques. Il n'y a pas de problème, il y a des campagnes pour ça. Il y a une campagne des sénatoriales, il y aura une campagne des Européennes, puis il y aura une campagne présidentielle, puis il y aura, etc., chacun défend ses idées. Ici, faisons corps pour essayer de conduire ces politiques publiques. Nous, c'est le message que nous voulons lancer et dont on espère qu'il ressortira quelque chose à l'issue du vote.

02:14:03

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Alan Confesson.

02:14:07

Alan Confesson: Merci. Chers collègues, il y a deux points sur lesquels je me suis senti l'envie d'intervenir au regard des propos que j'ai pu entendre dans cette enceinte. C'est une opinion personnelle, vous êtes libre ou pas de la partager. Je m'alarme un petit peu qu'on cherche à faire passer dans différents discours l'art de la politique comme étant l'art de gommer la politique, c'est-à-dire d'être dans le compromis, dans le consensus. On n'est pas là pour défendre des partis politiques,

on est là pour défendre les territoires. Comme vient de le dire Laurent Thoviste, on n'est pas si différent. On va réussir à converger facilement. Moi, je pense qu'au contraire, la politique, c'est l'art de la confrontation des idées et l'art du débat, pour reprendre en partie les propos qui ont été tenus par Jean-Paul Trovero au début de ce débat. Vouloir empêcher ça ou vouloir le nier de mon point de vue porte un risque du point de vue démocratique qui n'est pas à négliger aujourd'hui. On a disserté tout à l'heure sur ce qui pouvait alimenter l'abstention. Dans ce qui pouvait alimenter l'abstention, c'est ce que disent beaucoup de citoyens que les élus sont tous pareils, qu'ils font des grands discours pendant les élections, puis ils déclinent tous les mêmes politiques. Force est de constater, au regard des débats qui ont lieu dans ce conseil métropolitain, que nous ne défendons pas tous les mêmes politiques. En outre, ce n'est pas grave, que c'est une richesse pour le débat démocratique, justement de ne pas assumer tous les mêmes opinions et d'avoir le courage, de porter ces opinions, y compris dans ce conseil. Je pense qu'il faut revenir un petit peu à la racine de ce qu'est la politique, c'est-à-dire que c'est le fait d'assumer les idées, le fait de les défendre, le fait d'assumer de ne pas être d'accord quand cela se produit et que ce n'est pas quelque chose de rédhibitoire, dans la capacité à conduire des politiques publiques. Il y a un autre point sur lequel je voulais revenir, puisque c'est revenu dans beaucoup de bouches, celui de la proportionnelle. Ça a été dit en début de conseil, il y a un événement qui s'est produit, c'est que Hosny Ben-Redjeb a quitté le groupe Actes. Le groupe Actes aujourd'hui, à 16 membres. Notons au passage que c'est trois d'écart avec le groupe CCC. Finalement, le poids de ces deux groupes est assez, on va dire, relativement similaire au sein de l'enceinte de ce conseil métropolitain, et que moi, je suis désolé, mais quand je remixe la proportionnelle dans tous les sens, si on compte sur 21, c'est-à-dire en comptant le président, le groupe Actes a droit à quatre sièges de vice-président ou de président, si on compte sur 20, c'est trois. Factuellement, et ce n'est pas pour une opinion politique, si on retire un siège au groupe UMA pour le donner au groupe Actes, on ne respecte pas la Proportionnelle, et je pense que ça va mieux en le disant. Je vous remercie.

02:16:52

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Je vais laisser la parole à Eric Piolle, puis Mélina Hérenger. Je voudrais juste dire un mot à cette étape, avant que le conseiller métropolitain, Eric Piolle prenne la parole. À deux reprises dans cette enceinte dans les débats qu'il y a eu depuis ce matin, nous sommes ici des personnalités politiques, nos noms et nos prénoms ne comptent peu. Je voudrais le dire à deux reprises, j'ai entendu parler ici, dans cette assemblée, de mes enfants, de mon conjoint. Monsieur le maire, Monsieur le conseiller métropolitain, je vous le dis ici, je ne souhaite pas qu'il y ait une troisième fois. On se parle sur des sujets qui relèvent de ce que nous sommes dans nos fonctions et nos mandats, mais en aucun cas de ce qui relève de la vie privée. Il y a quelques jours de cela, le maire de l'Haÿ-les-Roses a vu sa famille attaquée. Nous sommes ici pour écouter. Chacun a pris ses responsabilités dès lors qu'ils évoquent des sujets qui relèvent de la vie personnelle. Je voulais simplement dire, je fais de la politique, mes enfants n'en font pas, mon conjoint n'en fait pas. Foutez-leur la paix. Je voudrais que ça soit clair, et je ne peux pas accepter ici, dans cette assemblée, que l'on puisse, même sous le ton badin, parce que l'on croise ici ou là quelqu'un dans la rue, venir faire interférer des sujets qui relèvent tout simplement de l'espace privé vis-à-vis de l'espace public. C'est quasiment un grand sujet politique, ça s'appelle ce qui relève de la vie privée. Je voudrais qu'on leur foute la paix, parce que moi, je passe ma vie à les protéger. Dans ces périodes où, globalement, la société est quelque peu instable, je n'ai absolument pas apprécié ces éléments-là. Je le dis très tranquillement, ça n'a rien à faire ici, dans ces débats. Je voudrais qu'ici nous soyons, en tant que personnalités politiques, 119 conseillers métropolitains et nous, nous parlons en tant que conseillers métropolitains. Je ne me demande pas d'excuses vous l'avez compris, je n'en ai que faire à ce stade. Je veux juste qu'on leur foute la paix. La parole est à Eric Piolle.

02:19:38

Eric Piolle: Merci, Monsieur le président. Je crois que nous rejoignons tous les mots que vous venez de dire et je m'y conformerai. Je soulignerai juste que c'est vous qui, en début de ce conseil, avez fait écho à vos enfants en acceptant les peluches, disant qu'il en fallait deux.

02:19:52

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Hors séance, Monsieur le Maire.

02:19:54

Eric Piolle: Non, nous étions tous là, et la séance était là. De toute façon, donc acte, je crois que nous sommes toutes et tous d'accord avec vous donc, on peut clore ce point. Quelques petits mots, juste pour relever ce que disait Laurent Thoviste, quand je parlais de salauds et de parasites, ce n'était pas

pour des personnes de ce conseil. J'ai rappelé juste que nous avons un conflit politique sur la vitesse à laquelle nous avançons dans la transition. Est-ce qu'il faut avancer à la vitesse consensuelle, globale de la société ? Est-ce qu'il faut se dire que nous devons avancer à la vitesse de la Cop 21 et plus vite que ce que la société est prête à faire aujourd'hui, en nous disant que c'est moins cher, plus efficace pour le climat, plus efficace socialement ? Il y a un vrai conflit là-dessus. Il y a un conflit partout dans la société, y compris dans nos groupes, et c'est un vrai conflit. Qu'est-ce qu'on fait ? On en a parlé sur la ZFE, et c'est un vrai conflit. Quand J'ai mentionné le terme de salaud et de parasite, c'est pour évoquer une position que je n'entends pas dans ce conseil, qui pourrait être de dire, on s'en fout. La troisième position par rapport aux changements climatiques, c'est de dire que nous protégeons nos intérêts et qu'on continue à émettre beaucoup plus que notre part. Ce n'est pas grave. Ce qui est le plus important, c'est de protéger nos intérêts, de protéger l'ordre social, l'ordre social international et, au sein du pays, l'ordre social entre les différents milieux sociaux. C'est de cela que j'ai parlé. Je crois que cette posture-là, d'abord est tenue dans certains pays, elle est peu tenue en France et qu'en plus, cette posture, de mon point de vue, est inefficace parce que les politiques d'adaptation et d'atténuation sont mêlées. Ceux qui cherchent à se mettre en parasite du monde seront touchés aussi et n'arriveront pas à se protéger. Autant clarifier le propos, ça ne ciblait personne ici, c'était une question de posture. Par contre, sur le conflit de vitesse, il existe et il existe un peu partout dans la société.

02:22:04

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Méлина Hérenger.

02:22:08

Méлина Herenger: Merci, Monsieur le Président, je vais essayer de ne pas trop remettre dix balles dans la machine. Cependant, vu qu'on parle de l'art du débat, ou même des histoires d'amour qui finissent mal, je me permets de rebondir sur le fait que, dans les histoires d'amour il est assez rare d'apprendre en début comme on a eu à ce conseil, d'avoir comme annonce que l'on décide de rester ensemble, parce qu'il me semble que, dans ces cas-là, on décide à deux et ne serait-ce que le fait que cette hypothèse n'apparaisse pas, je trouve ça étonnant. On reste, mais la question de savoir si on est gardé ne se pose jamais. J'en profite pour rappeler que le fait de garder, par rapport à ça, c'est parce que vous avez expliqué, Monsieur le Maire de Grenoble, que vous restiez parce que c'est important pour vous, en termes de majorité, de rester dans la majorité pour agir. Je ne suis pas sûre que ce soit le choix que vous ayez laissé à vos conseillers municipaux qui, finalement, sont sortis précisément avec des arguments qui, manifestement aussi, étaient violents, et peut-être bien plus qu'ici. Je me permets de prendre la parole, parce que la violence qui est systématiquement ramenée en conseil métropolitain, en faisant comme si elle ne venait pas, parfois, de la ville de Grenoble, c'est assez insupportable. Insupportable de devoir débattre à travers des articles de presse, insupportable d'arriver en conseil métropolitain, la boule au ventre et en se demandant quelle était l'annonce du jour. Là, l'annonce du jour, c'était que vous nous faisiez l'honneur de rester dans la majorité. Je ne sais pas s'il faut vous en remercier, mais moi, ce que je souhaite dire, à titre personnel, c'est que je ne souhaite pas que l'on continue trois ans, comme ça. Parce que je trouve que ce qu'on donne et ce qu'on offre à la population est déplorable, et l'image de la politique n'a pas besoin de ça. Que ce soit à travers les articles de presse ou notre façon d'échanger, quand je vous entends dire qu'avant il y avait des débats, en bureau métropolitain, je n'ai pas besoin d'avoir à nouveau ces documents, parce que je les déjà eus mardi. Par contre, sur ce banc, je n'ai pas vu grand monde. Je pense qu'effectivement ils sont nombreux, les gens du bureau métropolitain qui n'ont pas eu l'ensemble de ces documents. On regarde ailleurs c'est dommage, parce que ces documents, concernent la politique de l'eau. C'est moche quand même, parce que pendant qu'on regardait ailleurs, on ne regardait peut-être pas la politique de l'eau. J'en profite pour rappeler que la politique des déchets n'est pas abandonnée. Je salue là encore, le travail du vice-président que nous avons eu le plaisir d'accueillir à Meylan, je déplore que ça n'ait pas été dans les villes citées et qu'il y a eu un travail exceptionnel, de fait sur lequel, bien sûr, j'espère que nous continuerons et sur lequel je n'ai pas spécialement de doutes. Il ne tient qu'à vous aussi, groupe UMA, puisque la délégation reste en votre sein et que nous comptons bien sûr sur vous, pour l'assurer. Je ne sais pas si c'est le fait d'avoir un emploi à côté ou pas, mais je trouve que vous avez un temps pour raconter les histoires ou les réinventer, assez exceptionnel, et j'aimerais que, cette fois, nous nous soucions réellement des bons débats et que nous arrêtions de regarder ailleurs.

02:25:35

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Je vous propose de passer au vote avec, comme à l'accoutumée, un test. Je vais laisser au Service des assemblées le soin de s'installer là où il faut.

Merci à vous de tenir tout ça. Il y a une question test avant, toujours pour chauffer les zappettes. Vous savez que, c'est le Service des assemblées qui va me donner la question. Elle va s'inscrire et je vous la lirai. Ça va apparaître à l'écran, ça va arriver. La question est : "Que pensez-vous des vacances à la montagne ? Êtes-vous plutôt pour, êtes-vous plutôt contre, abstention ? » Le scrutin est ouvert. Vous avez vos zappettes, vous savez les faire fonctionner et il faut faire ok après le choix. On va demander de faire enlever tout simplement la fenêtre qui permet le vote. C'est possible qu'on me l'assure que la fenêtre n'apparaîtra pas ? Oui, donc, le résultat étant en 118, 117 votants exprimés, 98, vous avez les résultats.

Je veux juste avant de déclencher le vote sur la délibération, m'assurer qu'effectivement la fenêtre n'apparaîtra pas. Merci. Nous avons 117 votants, je mets aux voix, votre fonction de vice-président. On va laisser apparaître la question, ça va apparaître. Vous avez le pour, le contre, l'abstention, le prend part au vote, le un, le deux et vous pouvez voter.

02:30:10

Nicolas Pinel: Il faudrait cacher la fenêtre.

02:30:14

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Vous la voyez où la fenêtre. C'est parti. Un c'est pour le retrait, deux c'est contre le retrait, trois c'est l'abstention et quatre ne prend pas part au vote. Merci. Pour 53, contre 62, le retrait est rejeté. Merci à vous. La parole est à Lionel Coiffard.

02:31:39

Lionel Coiffard: Je ne veux pas commenter du tout à chaud. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, vu que tous les groupes de cette assemblée m'ont remercié pour mon travail, le Président lui-même, dire que c'est humainement très satisfaisant de l'entendre, parce que dans ces situations, on l'a vu, où la parole peut rapidement être personnalisée, humaine, familial même, c'est important de se respecter à ce niveau-là et de ne pas travestir des éléments qui auraient pu être désagréables. Ça m'a permis de traverser, je ne vais pas dire une épreuve, je relativise sans me la personnaliser justement. Merci à tous et toutes d'avoir eu ce grand respect.

Exposé des motifs

L'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales applicable à Grenoble-Alpes métropole par renvoi de l'article L 5211-2, dispose dans son dernier alinéa, que « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Suite à l'arrêté n°1AR230085 du 27 juin 2023 portant retrait de la délégation de fonctions à Lionel COIFFARD, il convient de délibérer sur le retrait de sa fonction de vice-président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, L 5211-2 et L 5211-10,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération n°2 du Conseil métropolitain du 18 septembre 2020 portant élection des vice-présidents de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu l'arrêté n°1AR230085 portant retrait de la délégation de fonctions du Président de Grenoble-Alpes Métropole à Lionel COIFFARD,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- S'oppose au retrait de la fonction de vice-président à Lionel COIFFARD.

Vote au scrutin secret :

Votants 118

Abstention : 3

Pour : 62

Contre : 53

- **Délibération n°03 - Modification de la composition des commissions métropolitaines - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230412

02:32:38

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup. Je vous propose de passer à la suite de l'examen de l'ordre du jour. Évidemment, la délibération 76 n'a pas lieu. Je vous propose de passer tout simplement à la 66, à la modification de la composition des commissions métropolitaines. Lionel Coiffard souhaite s'exprimer.

02:33:23

Lionel Coiffard: Je souhaiterais qu'on regarde un petit peu la question réglementaire. Il me semble que lorsqu'un adjoint ou un vice-président n'a plus de délégation, il doit soit la retrouver, soit l'ensemble des conseillers délégués ayant des délégations tombe maintenant. Est-ce que les services peuvent confirmer cette question ?

02:33:46

Monsieur le Président Christophe Ferrari: On va regarder ça immédiatement, effectivement. On va regarder ça. Les services vont regarder ça très tranquillement. Merci. Sur la modification de la composition des commissions métropolitaines. Il y a eu un certain nombre d'évolutions et, tout simplement, il s'agit conformément, assez classiquement, de remettre à jour la composition des commissions métropolitaines. Je mets aux voix. Qui s'oppose, qui s'abstient : adopté.

Exposé des motifs

Le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil peut créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Les commissions thématiques sont tenues de respecter le principe de représentation des groupes politiques.

Suite de la création d'un nouveau groupe politique et à la demande de certains élus, il convient de procéder à des modifications au sein des commissions.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-22 et L 5211-1,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les délibérations des 18 septembre, 25 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre 2020, 29 janvier, 22 octobre 2021, 4 février 2022, 20 mai 2022, 30 septembre 2022, 16 décembre 2022 et 07 avril 2023 portant création et désignation des membres des commissions thématiques de Grenoble-Alpes Métropole,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Indique que la composition des commissions est la suivante :

COMMISSION DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Leah ASSALI	Pierre LABRIET
EI Hasni BEN REDJEB	Lucille LHEUREUX

Pascal CLOUAIRE	Anahide MARDIROSSIAN
Lionel COIFFARD	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Jean-Luc CORBET	Alexandre MOULIN-COMTE
Sylvie CUSSIGH	Lionel PICOLLET
Evelyne DE CARO	Eric PIOLLE
Elizabeth DEBEUNNE	David QUEIROS
Céline DESLATTES	Laëtitia RABIH
Dominique ESCARON	David RICHARD
Franck FLEURY	Anne ROCHE
Norbert GRIMOUD	Barbara SCHUMAN
Mélina HERENGER	Thierry SEMANAZ
Joëlle HOURS	Laura SIEFERT
Fabrice HUGELE	Olivier SIX
Guy JULLIEN	Dominique SPINI

COMMISSION COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Maxence ALLOTO	Corine LEMARIEY
Leah ASSALI	Sabine LEYRAUD
Nicolas BERON PEREZ	Claudine LONGO
Zaim BOUHAFS	Jacqueline MADRENNES
Hassen BOUZEGHOUB	Elisa MARTIN
Annabelle BRETTON	Alexandre MOULIN-COMTE
Kheira CAPDEPON	Chloé PANTEL
Emmanuel CARROZ	Agnès RENIER
Françoise CHARAVIN	Alban ROSA
Amandine DEMORE	Nicolas PINEL
Salima DJIDEL	Laëtitia RABIH
Christine GARNIER	Eric ROSSETTI
Yasmine GONAY	Dominique SCHEIBLIN
Souad GRAND	Barbara SCHUMAN
Nicolas KADA	Claude SOULLIER
Pierre LABRIET	Laurent THOVISTE

COMMISSION TERRITOIRES EN TRANSITION

Maxence ALLOTO	Sandra KRIEF
Nicolas BERON PEREZ	Sabine LEYRAUD

Jérôme BUISSON	Guillaume LISSY
Ludovic BUSTOS	Yann MONGABURU
Philippe CARDIN	Alexandre MOULIN-COMTE
Cécile CENATIEMPO	Lionel PICOLLET
Emilie CHALAS	Laura PFISTER
Brahim CHERAA	Nicolas PINEL
Florent CHOLAT	Cyrille PLENET
Alan CONFESSON	Christophe REVIL
Salima DJIDEL	Hakim SABRI
Sylvain DULOUTRE	Michel SAVIN
Vincent FRISTOT	Guy SOTO
Guy GENET	Gilles STRAPPAZZON
Sylvie GENIN-LOMIER	Renzo SULLI
Audrey GUYOMARD	Laurent THOVISTE
Joëlle HOURS	Jean-Paul TROVERO
Séverine JACQUIER	

COMMISSION SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

Anouche AGOBIAN	Guillaume LISSY
Laurent AMADIEU	Christian MASNADA
Christian BALESTRIERI	Jérôme MERLE
Margot BELAIR	Alexandre MOULIN-COMTE
Olivier BERTRAND	Gilles NAMUR
Benjamin COIFFARD	Anne-Sophie OLMOS
Lionel COIFFARD	Georges OUDJAUDI
Marc DEPINOIS	Alfio PENNISI
Francis DIETRICH	Jean-Yves PORTA
Simon FARLEY	Laëtitia RABIH
Cédric GARCIN	Anne ROCHE
Jean-Marc GAUTHIER	Hakim SABRI
Michel GAUTHIER	Claude SOULLIER
Fabrice HUGELE	Eric ROSSETTI
Diana KDOUH	Dominique SPINI
Sylvain LAVAL	Pierre VERRI

COMMISSION RESSOURCES

Anouche AGOBIAN	Nathalie MARGUERY
-----------------	-------------------

Pierre BEJJAJI	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Ludovic BUSTOS	Yann MONGABURU
Alain CARIGNON	Alexandre MOULIN-COMTE
Pascal CLOUAIRE	Marc ODDON
Francis DIETRICH	Eric ROSSETTI
Stéphane DUPONT-FERRIER	Jérôme RUBES
Vincent FRISTOT	Bertrand SPINDLER
Raphaël GUERRERO	Marie-Noëlle STRECKER
Franck LONGO	Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Nous avons un certain nombre de représentants. Peut-être que nous faisons la pause à cet instant, pour aller déjeuner et nous reprendrons ici, à la 67.

Suspension de séance 13h19

Reprise de séance 14h28 (le quorum a été constaté)

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup. Mes chers collègues, je vous propose qu'on reprenne l'activité. Mes chers collègues, je vous propose de reprendre. Nous en arrivons à un certain nombre de représentations, et notamment qui font suite tout simplement, la représentation des groupes dans les différents satellites, c'est comme ça qu'on les appelle. Il y a une demande de prise de parole de Stéphane Dupont-Ferrier.

02:37:17

Stéphane Dupont-Ferrier: Monsieur le président, rapidement, j'avais fait la remarque en commission ressource où on voit systématiquement toutes ces modifications, et ce que je souhaiterais à l'avenir autant que possible, ce serait que quand on examine en commission ressources, on n'ait pas toujours de monsieur X et de madame Y, puisqu'on dit toujours que la délibération a été vue en commission ressource, mais en commission ressources, on ne voit pas grand-chose, à part le titre. Autant que possible, à l'avenir ça aurait été souhaitable et pour tous les commissaires de la commission ressource, ça serait intéressant aussi qu'on ait les désignations en amont. Merci.

02:37:51

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Dans l'absolu, c'est une idée que je comprends tout à fait, mais qui est complexe, parce qu'il y a des choix qui se font assez tardivement par les différents groupes, avant même les commissions, c'est-à-dire entre le temps de la commission et le conseil métropolitain. On ne peut pas empêcher qu'il y ait aussi d'autres candidats qui se déclarent le moment venu, et ça, c'est un des éléments, mais on va essayer de faire autant que faire se peut. Anne-Sophie Olmos.

02:38:23

Anne-Sophie Olmos: Merci. C'est pour vous faire une proposition qu'on puisse retirer les délibérations concernant les organismes extérieurs, puisqu'on a là aussi des désaccords, et passer à l'ordre du jour qui suit, et toutes les délibérations courantes du conseil. Vu l'heure avancée, je vous propose qu'on retire ces délibérations, éventuellement qu'on les reporte si on trouve un accord, mais que pour l'instant on aille au fond et qu'on traite le conseil pour la journée.

02:38:54

Monsieur le Président Christophe Ferrari: On traitera le fond, avec le temps nécessaire. Évidemment, il y a quand même des éléments, au-delà des désaccords qu'il peut y avoir, il y a aussi des représentativités de groupes qui doivent être assumées. Il y a des demandes légitimes de groupes, notamment MDES, il y a eu des évolutions dans les périmètres des groupes qui doivent être

intégrées. Je veux bien que tout soit à reporter. La réalité, c'est que, globalement, il y a aussi des groupes qui demandent à ce qu'ils soient justement représentés. Comme il y a eu aussi des évolutions dans les périmètres des groupes, cela me paraît nécessaire. Moi, je suis plutôt d'avis qu'on maintienne ces représentations de façon, à ce que les groupes soient pleinement représentés, et notamment ceux qui le demandent. Il y a eu des évolutions, quoi qu'on dise, dans les périmètres des groupes, et ça, on ne peut pas l'écarter. Il y a aussi des changements à l'intérieur des groupes. Anne-Sophie Olmos.

02:39:56

Anne-Sophie Olmos: Dans ce cas, je vais demander une suspension de séance assez rapide pour que les présidents de groupe de la majorité puissent échanger sur les délibérations concernant les organismes extérieurs qu'on peut laisser sans problèmes et celles qu'on peut enlever. Merci.

02:40:11

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Très bien, suspension de combien ? Un quart d'heure. Merci. Très bien.

Suspension de séance 14h33
Reprise de séance 14h49 (le quorum a été constaté)

- **Délibération n°04 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230426

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vous propose qu'on reprenne l'activité, puisque la suspension de séance est arrivée à son terme. Je vous propose de reprendre l'ordre du jour avec la délibération numéro 67 qui concerne, les représentants de la métropole au sein de la SDH, Société Dauphinoise de l'Habitat et il est proposé de désigner Eric Rossetti au sein du conseil d'administration en remplacement de Nicolas Beron Perez. Oui, Anne-Sophie Olmos.

02:41:43

Anne-Sophie Olmos: Merci beaucoup. Étant donné qu'il y a un refus de deux groupes de la majorité de repousser les délibérations sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, nous demanderons un vote bulletin secret à chaque fois.

02:41:58

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Très bien. Il faut d'abord qu'il y ait un tiers pour demander ce vote, donc sur toutes ou pas toutes, parce que la 67, il s'agit de proposer un remplacement de Nicolas Beron Perez par Eric Rossetti, puisque vous voulez, un vote à bulletin secret. Nicolas Beron Perez.

02:42:24

Nicolas Beron Perez: Pour la totale transparence, c'est une demande de ma part auprès d'Eric Rossetti pour que la métropole soit convenablement représentée au sein de la SDH et il n'y a pas de sujet de ma part. C'est vraiment que je suis dans l'incapacité de siéger un certain nombre de CA et donc, je remercie Eric Rossetti pour son soutien dans ma délégation.

02:42:43

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci, Monsieur le Vice-président. Ça ne pose pas de sujet. Il y aura donc un NPPV d'Eric Rossetti, puisqu'il va être désigné. Je mets aux voix, qui s'oppose, qui s'abstient ? Adopté.

Exposé des motifs

La SDH est une société anonyme d'habitation à loyer modéré dont l'objet principal, au titre de l'article L 422-2 du code de la construction et de l'habitation, est de réaliser des opérations relatives à la construction, l'acquisition, l'aménagement, l'assainissement, la réparation, la gestion d'habitations collectives ou individuelles, urbaines ou rurales, répondant aux caractéristiques techniques et de prix de revient déterminées par décision administrative et destinées aux personnes et aux familles de ressources modestes.

Une délibération adoptée lors du Conseil métropolitain du 25 mars 2022 a désigné Nicolas BERON PEREZ comme représentant titulaire au sein du conseil d'administration de la SDH et Michel GAUTHIER comme représentant suppléant.

En l'espèce, il convient de procéder au remplacement de Nicolas BERON PEREZ.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L422-2 et suivants
Vu la délibération du 20 mai 2022 portant désignation des représentants au sein de la SDH,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Eric ROSSETTI comme représentant titulaire de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) en remplacement de Nicolas BERON PEREZ.

Abstention 15 : 12 voix du groupe Communes au Cœur de la Métropole (Stéphane DUPONT-FERRIER, Dominique ESCARON, Cédric GARCIN, Guy GENET, Sylvie GENIN-LOMIER, Yasmine GONAY, Audrey GUYOMARD, Claudine LONGO, Jérôme MERLE, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, David RICHARD, Michel SAVIN), 3 voix du Groupe d'Opposition – Société Civile, Divers droite et Centre (Alain CARIGNON, Nicolas PINEL, Dominique SPINI)

NPPV 1 : Eric ROSSETTI

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

- **Délibération n°05 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble (EP SCoT) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230462

Monsieur le Président Christophe Ferrari : La modification des représentants de la métropole au sein de l'établissement public du schéma de cohérence territoriale de la grande région de Grenoble. Il est proposé, pour permettre au groupe MDES de siéger, de désigner Barbara Schuman et Dominique Spini en tant que déléguées titulaires, ainsi que Pierre Bejjaji et Pascal Clouaire en tant que délégués suppléants, en remplacement de Pierre Bejjaji et Nicolas Pinel pour les titulaires et de Hosny Ben-Redjeb et Laetitia Rabih pour les suppléants. Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Qui souhaite un vote à bulletin secret sur ce sujet ? Qui est pour ?

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est adoptée.

Monsieur le Président Christophe Ferrari : On passe à bulletin secret. Je vous invite à reprendre pour la délibération, c'est ça ? C'est pour la délibération, le vote, à bulletin secret, ou c'est pour le vote de chacun ? C'est pour le vote de chacun ? Je vais proposer, puisqu'il est proposé de remplacer, Laurent Thoviste va s'exprimer.

02:44:56

Laurent Thoviste: Excusez-nous, nous, on n'est pas dans vos discussions. On a du mal, un petit peu, à comprendre ce qui fait accord, ce qui ne fait pas accord. Qu'est-ce que vous pouvez nous préciser sur chacun des votes ? Si c'est comme l'a dit Nicolas Beron Perez, je vais demander à machin, il accepte très bien. Eric Rossetti, s'il y a des divergences que nous puissions en avoir connaissance, parce qu'on n'est pas dans vos discussions.

02:45:30

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Là, tout simplement, on est sur l'EP-SCOT que vous connaissez bien, Monsieur le président. Il est proposé de permettre au groupe MDES d'entrer tout simplement dans cet EP-SCOT en la personne de Barbara Schuman, qui remplacerait Pierre Bejjaji,

mais Pierre Bejjaji deviendrait suppléant en remplacement de Hosny Ben-Redjeb. Resterait évidemment Vincent Fristot, Florent Cholat, Jean-Luc Corbet, Franck Fleury, Philippe Cardin, Pierre Labriet, Laurent Thoviste, Dominique Escaron. Il est proposé que Nicolas Pinel n'y siège plus, que ce soit Dominique Spini qui y siège. Voilà les deux changements. Il est proposé, parmi les suppléants, comme je l'ai dit, de mettre Pierre Bejjaji, en suppléant, alors qu'il était titulaire en remplacement Hosny Ben-Redjeb. De mettre en suppléant, Pascal Clouaire, en remplacement de Laetitia Rabih. Voilà les éléments. Laurent Amadieu, vous souhaitez vous exprimer ?

02:46:46

Laurent Amadieu: Oui, merci Monsieur le Président, je voulais rebondir sur le commentaire de monsieur Laurent Thoviste, qui s'interroge sur ce qu'est cette séquence, et où est-ce que l'on va. C'est vrai que c'est une belle journée. Il fait beau, il fait chaud dehors, pourtant, ici, il ne fait pas si chaud que ça, puisqu'on a la climatisation. C'est vrai qu'il faut qu'on se dise, on a une séquence de trois heures ce matin, il y a des difficultés, on ne va pas se mentir, c'est une majorité qui est compliquée. On a vu que ce matin, Lionel Coiffard, finalement, était toujours Vice-Président aux déchets, donc il faut qu'on en prenne acte. Une fois que j'ai dit ça, j'ai entendu certains élus qui ont beaucoup parlé de l'histoire d'amour de famille, etc. À Saint-Egrève, j'ai une élue qui a dû partir pour des raisons personnelles et qui disait qu'elle avait vécu une histoire formidable dans notre collectif, parce que, finalement, la politique, ce n'était ni une histoire d'amour, ni de l'amitié, et ni des relations professionnelles, c'était autre chose. Il faut qu'on fasse attention dans nos comparaisons et on est dans quelque chose qui est différent. Quand je dis ça, c'est qu'il faut qu'on se détende, qu'on relativise un petit peu la séquence et qu'on n'oublie pas tous collectivement, que si on en est là, avec des difficultés à savoir quel est le type de majorité, comment ou est-ce qu'on est, est-ce que c'est une majorité de territoires ? Est-ce que c'est une majorité politique ? C'est bel et bien parce qu'on est élu indirectement et qu'il n'y a pas un suffrage direct. C'est aussi ça la difficulté. Si, ça à avoir, je suis désolé, puisqu'on n'a pas, au départ, un projet politique, un programme avec des projets, c'est seulement après l'élection municipale que l'on se voit, même si on a pu discuter les uns les autres avant. C'est ce qui explique aussi nos difficultés. Maintenant, je vais en venir à cette série de délibération où on demande de changer des représentations. La position du groupe UMA n'a pas varié, n'a pas changé. Nous pensons que, puisque c'est maintenant au grand jour, on a des difficultés dans la gouvernance métropolitaine et qu'il faut qu'on avance et qu'il faut qu'on travaille un contrat de gouvernance, pour savoir comment on fonctionne et quelle majorité on se donne. Est-ce que c'est une majorité de territoires, une majorité politique ? Vous imaginez qu'on est plutôt pour une majorité de politiques, puisqu'on ne met pas au rebut les partis politiques et que les partis politiques, c'est l'article quatre d'ailleurs de la constitution française, ils participent pleinement à la vie démocratique et ils sont là pour ça, et c'est constitutif, un régime démocratique. Il faut faire attention quand on les met tout de suite au pilori aussi, même si, par ailleurs, les partis politiques peuvent avoir des défauts, peuvent être enfermants, mais il n'empêche qu'ils participent à une vie démocratique. Ne l'oublions pas, c'est un peu rapide que de les balayer d'un seul trait. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu un vote ce matin, Monsieur le Président, où on nous a proposé une délibération avec un retrait d'un Vice-Président UMA. Il faut qu'on acte que, finalement, il y a une majorité pour garder ce Vice-Président. Nous, on a demandé à plusieurs reprises de pouvoir rediscuter, de rebattre les cartes et de faire un bilan de mi-mandat aussi, de nos actions, à la fois sur nos périmètres, sur nos politiques, sur notre manière de gouverner, sur la représentativité, puisque nous sommes évidemment pour la proportionnelle, mais la proportionnelle intégrale. Là, on a une série de délibérations qui ne concerne qu'un certain nombre d'organismes, et je rappelle, et on peut vous envoyer le tableau Excel, le groupe UMA est sous-représenté dans l'ensemble des organismes. Il manquerait 24 représentations. Vous n'avez pas en face, ces chiffres-là, ils peuvent être contestés, puisqu'il y a des endroits où c'est ridicule de chercher la proportionnelle, puisqu'il n'y a pas assez de sièges, tout ça est discutable. Toutefois, il n'empêche que la demande du groupe UMA, c'est de reporter ces délibérations pour nous laisser le temps de nous reparler, de reposer les choses et d'avancer ensemble, à gauche et avec les écologistes. Merci.

02:50:53

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Il y a un vrai point de divergence entre nous, c'est qu'il ne peut pas y avoir de proportionnelle intégrale, sauf si on exclut l'opposition de ces représentations. Ça, c'est un choix. Ce choix, on l'avait tranché à l'automne 2020, et je crois qu'il n'est pas à remettre en question, parce que dans l'ensemble de ces outils, je ne crois pas qu'il y a eu des problèmes de gouvernance particuliers. On y reviendra, parce qu'il y en a d'autres justement, où il y a oui, mais nous l'avons corrigé, Monsieur le Président ce sujet-là. Nous l'avons corrigé, avec mon soutien, d'ailleurs et mon engagement. Je pense qu'il ne faut pas oublier les choses non plus parfois. Parfois, les biscuits avalés n'ont vite plus de goût, et on revient surtout à des sujets. Aujourd'hui, il y a sur l'EP-SCOT, je

vous donne juste un sujet, il y a un groupe de la majorité qui a besoin d'être représenté. Je ne vois pas pourquoi nous devrions reporter la représentation d'un des groupes. Il y a une demande de l'opposition d'avoir un changement. Ce n'est quand même pas un super sujet, compliqué quand même. Si vous voulez, nous mettons au vote, il n'y a pas de souci. Nous allons voter. Il est proposé, tout simplement sur l'EP-SCOT, puisque c'est le groupe Uma, qui a perdu un certain nombre de ses élus, de permettre au groupe MDES d'être représenté. C'est Barbara Schuman qui est proposée en remplacement de Pierre Bejjaji. Pierre Bejjaji se retrouve suppléant et on sait qu'on fonctionne comme ça. Le sujet, c'est celui-là. Moi je le dis là aussi tranquillement, parce que je ne vois pas ce qui peut être finalement contesté, dans l'idée même que nous puissions avoir un groupe de la majorité que ses représentants dans les différents satellites. Vous ne m'avez proposé personne, et ça fait quand même déjà plusieurs semaines qu'on discute de ça. Encore une fois, ce n'est pas pour pointer sur Pierre Bejjaji le sujet, mais la réalité c'est qu'il y a besoin, tout simplement, de permettre au groupe MDES d'être présent. Ce que je vous propose, c'est qu'on mette aux voix et puis, comme ça, les choses seront tranchées, et c'est ainsi. Il me paraît logique que Barbara Schuman puisse tout simplement siéger au titre du groupe MDES à l'EP-SCOT, comme toutes les sensibilités de ce conseil métropolitain y siègent. On a besoin de collectif au SCoT, surtout en ce moment. Je trouve que ça ne serait finalement pas un signe, particulièrement pertinent, ou tout simplement, la dernière décision d'ailleurs. Philippe Cardin, pourra en parler mieux que moi, a été plutôt une unanimité au SCoT, quelles que soient les sensibilités politiques, sur un sujet que nous avons à débattre ce soir et qui concerne le Sraddet. Il y aura un vote à bulletin secret. Nous allons voter tout simplement. À l'occasion quand je vais dire qui se présente contre, Barbara Schuman, proposez un candidat, et puis chacun votera et les choses seront ainsi réglées. Pareil pour les suppléants aussi, donc on va voter. Je crois qu'on avance ainsi et ça permet d'améliorer cette représentation. La parole est à Laurent Thoviste.

02:54:38

Laurent Thoviste: Merci, Monsieur le Président, ça vaut le coup qu'on ait le contexte à chacune des délibérations, parce que l'on voit bien que les cas sont différents. On a deux délibérations et on a deux cas différents. Simplement, je voudrais répondre à Laurent Amadiou, parce que tu as fait une remarque très juste, mais tu ne vas pas jusqu'au bout de ton raisonnement. Tu l'as dit : "Vous n'avez pas été élus au deuxième degré pour dire qu'on constitue une majorité métropolitaine sans les autres. Vous n'avez pas ce mandat-là." C'est ce que vous continuez à essayer de nous faire croire depuis le début, mais tu viens d'avouer que ce n'était pas le cas. C'est un choix purement politique de votre part. Il ne faut pas le faire passer pour un choix des citoyens. Les citoyens ne vous ont pas élus pour constituer une majorité métropolitaine sans les autres groupes, et on parlait de concorde. Hier, on avait le CA du SMMAG au Pays voironnais. Ils ont aussi leur divergence au Pays voironnais. Je regardais leur magazine et je demande s'ils n'ont pas de groupe politique, ils disent : "Non, on n'a pas de groupe politique. De temps en temps, il y en a qui votent comme ils ont envie de voter, etc., mais ce qui est privilégié, c'est l'intérêt du Pays voironnais." C'est une autre conception qui a été choisie ici, mais vous n'avez pas le mandat de vos électeurs pour ça, vous ne l'avez pas. Arrêtez de nous faire croire que vous l'avez, ce n'est pas vrai, tu viens de l'avouer.

02:55:52

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Je vous propose de procéder tout simplement aux voix. Oui, Laurent Amadiou.

02:55:59

Laurent Amadiou: On ne va pas faire que du tennis de table, puisqu'on ne dit ping-pong, d'abord je voulais revenir sur le groupe MDES. Il faut que, bien que les 119 conseillers métropolitains se le disent, le groupe UMA n'a pas demandé à reprendre la vice-présidence de Pascal Clouaire, excuse-moi, Pascal, ou la délégation de Barbara Schuman. Ils sont partis avec leurs délégations, ils sont cinq et proportionnellement, ça ne change rien par rapport à la situation, c'est vraiment important. Ils étaient aussi avec des représentations dans des organismes. Je le rappelle, je le découvre ce matin, nous avons aussi deux conseillers métropolitains qui ont bougé, un qui est sorti du groupe Actes, une autre qui est allée rejoindre le groupe MTPS, et on a des délibérations qui nous sont expliquées. Ça pourrait être la proportionnelle, etc., mais je ne sais pas si on a refait les calculs, si ça bougeait ou pas, la marge aussi. Ça, c'est un premier point. Pour répondre aussi quand même à Laurent Thoviste dans cette métropole, on peut contester ce qu'a dit le maire de Grenoble sur les élections régionales et le fait que, dans cette métropole, il y a quand même une majorité des gens qui vont voter, puisqu'il y a aussi beaucoup d'abstentionnisme, mais qui votent quand même plutôt écologistes, et des gauches. Le poids de la ville de Grenoble, avec 160 000 habitants, le poids d'autres communes, les

deux communes communistes et d'autres intermédiaires, fait que, quand même, il se dégage une majorité avec des valeurs, avec des projets qui sont quand même plutôt à gauche, écologiste. On en fait ce qu'on veut. On peut revendiquer une majorité de territoires, une majorité à 49 où il n'y aurait que des intérêts communaux, etc. C'est des débats qui sont intéressants, et c'est pour ça que je reposais le sujet de départ qu'on ait un peu tous eu par ce mode d'élection à deux tours indirects qui fait que, soit on peut choisir une majorité politique, et c'est vrai que c'est compliqué, soit c'est un syndicat de pays. Après, il faut se poser aussi la question par rapport aux transitions. Si c'est un syndicat de pays, est-ce qu'on est en capacité, par des consensus un peu mous, de répondre aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui : réchauffement climatique, la perte de biodiversité, les inégalités. On pourra ajouter plein d'autres sujets également.

02:58:13

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Merci. Je vous propose de prendre l'ordre du jour tel qu'il est. Il est proposé la candidature de Barbara Schuman en remplacement de Pierre Bejjaji. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Je dois mettre aux voix l'élection de... Il est proposé le nom de Vincent Fristot. Y a-t-il une autre candidature ? Non. Je vais prendre uniquement ce qui change. Excusez-moi, je rappelle, Vincent Fristot reste, Florent Cholat reste, Jean Luc Corbet, Franck Fleury reste, Philippe Cardin reste, Pierre Labriet reste, Laurent Thoviste reste, Dominique Escaron reste. Il est proposé de remplacer Nicolas Pinel par Dominique Spini. Je pense que ça ne pose pas de sujet. Il n'y a pas de demande, finalement, d'élection particulière face... Je vous pose la question, en remplacement de Pierre Bejjaji, il est proposé Barbara Schuman. Y a-t-il un autre candidat ? Exprimez-le. Mettez-vous d'accord oui, ou non, vous n'êtes pas d'accord, visiblement non. Qu'en pense Pierre Bejjaji ?

02:59:45

Pierre Bejjaji: Je crois que le groupe s'est exprimé, il y a une décision qui est prise de ces rocs dans les organismes. Nous les acceptons, pas forcément, mais il n'y a aucune logique à ce que je me représente, puisqu'effectivement c'est un choix qui a été fait.

03:00:01

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Y a-t-il un candidat ? On me dit que non. S'il y a des élections ? Non, il n'y en a pas, donc, on va mettre aux voix la liste et chacun pourrait s'exprimer pour, contre, à bulletin secret ou pas, à bulletin secret. On vote la délibération avec les noms. À bulletin secret, la délibération avec la liste et les noms. Vous avez bien compris, Barbara Schuman remplace Pierre Bejjaji, Dominique Spini remplace Nicolas Pinel, Pierre Bejjaji étant suppléant et remplace El Hosni Ben-Redjeb. Vous voyez, monsieur Amadiou, qu'on tient compte des évolutions, que vous évoquiez tout à l'heure ? C'est tellement facile de faire de procès à tout le monde. Pascal Clouaire remplace Laëtitia Rabih en tant que suppléante. Vous allez prendre votre petite zappette. Laurent Thoviste.

03:01:10

Laurent Thoviste: Excusez-moi, on est un peu perdu. On va demander une explication. J'ai cru comprendre que le groupe n'est pas d'accord, donc j'imagine que le groupe UMA va voter contre. Si ce vote contre est majoritaire, qu'est-ce qui se passe ? Est-ce qu'on revient à la liste antérieure ou est-ce que ça veut dire que tous ceux qui étaient dessus ne sont plus élus ?

03:01:35

Monsieur le Président Christophe Ferrari : Non, on revient à la liste antérieure. Je vous propose d'opérer ces modifications. Nous allons voter à bulletin secret cette délibération avec la nouvelle représentation, qui tient compte des évolutions, à la fois la demande de Nicolas Pinel et Dominique Spini et des évolutions de représentation de MDES. Vous me dites quand on est prêt. Tout à l'heure, on m'a dit qu'on n'avait pas compris comment ça votait. On va reprendre deux minutes pour s'assurer qu'il n'y ait pas de sujet. Modification des représentants de la métropole au sein de EP SCoT de la grande région. Pour cette liste que je viens d'évoquer, pour, c'est un, c'est le vert, deux, c'est contre, c'est le rouge, trois abstentions, quatre ne prend pas part au vote. Je lance le scrutin. La modification est adoptée pour contre 47 et six abstentions et deux NPPV.

Exposé des motifs

Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble, l'EP SCoT.

Une délibération du 25 septembre 2020 puis du Conseil métropolitain du 07 avril 2023 a désigné les délégués suivants au sein du comité syndical de l'EP SCot :

Titulaires	Suppléants
Pierre BEJAJI	Hosni Ben-REDJEB
Philippe CARDIN	Brahim CHERAA
Florent CHOLAT	Benjamin COIFFARD
Jean-Luc CORBET	Séverine JACQUIER
Dominique ESCARON	Marc DEPINOIS
Franck FLEURY	Claudine LONGO
Vincent FRISTOT	Nathalie MARGUERY
Pierre LABRIET	Gilles NAMUR
Laurent THOVISTE	Laetitia RABIH
Nicolas PINEL	Christophe REVIL

Il convient de remplacer Pierre BEJAJI et Nicolas PINEL comme titulaires et Hosny BEN-REDJEB et Laetitia RABIH en tant que suppléants.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble,

Vu la délibération n°32 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 et la délibération n°47 du Conseil métropolitain du 07 avril 2023,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Barbara SCHUMAN et Dominique SPINI en tant que déléguées titulaires et Pierre BEJAJI et Pascal CLOUAIRE en tant que suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble en remplacement de Pierre BEJAJI et Nicolas PINEL comme titulaires et Hosny BEN-REDJEB et Laetitia RABIH en tant que suppléants.

Vote au scrutin secret :

Votants 116

Abstention : 6

Pour : 63

Contre : 47

- **Délibération n°06 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230463

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Nous y voilà. Je vous propose les modifications pareilles, 69. Nous serons aussi à bulletin secret, la même façon. Modification des représentants de la métropole au sein du SABF. Il est proposé de désigner Maxence Alloto en remplacement d'El Hosni Ben-Redjeb. Il est proposé de désigner Benjamin Coiffard en remplacement de Norbert Grimoud. En titulaire, restent dans ce syndicat Laura Pfister, Sandra Krief, Marc Oddon, Gilles Strappazon, Jérôme Rubes, Christophe Revil. Il est proposé de remplacer Cédric Garcin par Claudine Longo. Sur les suppléants, sont suppléants Thierry Semanaz, Pierre Bejjaji. Margot Belair, Simon Farley, Norbert Grimoud remplace Benjamin Coiffard. C'est le roc qu'il y a entre les titulaires et les suppléants, Nathalie Marguery, Jean-Paul Trovero, suppléants. Cédric Garcin devient suppléant à la place de Claudine Longo et Marie-Noëlle Strecker est suppléante. Voilà la liste qui est proposée. Je vous propose de reprendre, s'il n'y a pas de candidat. Il y a un vote en bulletin secret ?

03:05:16

Anne-Sophie Olmos: Oui.

03:05:17

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Très bien. C'est par délibération que je demande le vote. Qui demande le vote à bulletin secret ? Trente-et-un du groupe UMA sur 118, donc le tiers n'est pas atteint, me semble-t-il. Si ou pas non ? Non.

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est rejetée.

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci pour ce calcul de règles de trois. C'est ce qu'on appelle le début de la proportionnelle, la règle de trois. C'est pour qu'on revienne sur des choses simples. Nous allons voter à main levée. Il y a une demande de prise de parole de Lucille Lheureux ? Très bien.

03:06:25

Lucille Lheureux: Simplement pour clarifier notre vote qui sera le même pour toutes ces délibérations par rapport aux différentes questions qui ont été posées. Nous voulons rappeler que pour nous la demande principale et pourquoi nous votons contre et nous continuerons vote compte pour l'ensemble de ces délibérations. C'est bien que nous avons fait une demande que soient prises en compte les changements qui ont été effectués dans les différents groupes. Nous souhaitons que MDES puisse avoir une place, même si le groupe en a déjà eu. Ils siègent déjà dans des représentations. Ils ont déjà un vice-président, une conseillère déléguée. Il nous semble que MDES ne peut pas être un cas à part. C'est bien l'ensemble des groupes et la recomposition générale qui doit être pris en compte. En outre, nous voulions souligner que la proportionnelle garantit aussi une représentation juste à l'opposition. Ensuite, ne pas laisser les propos que vous avez tenus donner l'impression que nous sommes simplement en opposition avec les noms qui sont présentés aujourd'hui, puisque ce n'est pas notre propos. Ça a été dit dans les différentes étapes de négociation qui se sont tenues ces derniers jours et ces dernières semaines.

03:07:24

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vous laisse aisément commenter mes propos. Je sais que ça vous occupe beaucoup, donc je vous laisse le faire. Je ne reviendrai pas sur le sujet. On va mettre aux voix cette délibération. Vous avez eu l'ensemble des choses. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Jérôme Rubes, Nicolas Beron Perez, adopté. Merci.

Exposé des motifs

Le Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF) est administré par un Comité composé de délégués élus par les communes et les EPCI associés, à raison notamment de 9 représentants titulaires pour Grenoble-Alpes Métropole.

Par délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 et du 04 février 2022, ont été désignés :

- comme délégués titulaires : Hosni BEN-REDJEB, Cédric GARCIN, Sandra KRIEF, Norbert GRIMOUD, Marc ODDON, Laura PFISTER, Christophe REVIL, Jérôme RUBES et Gilles STRAPPAZZON,
- et comme délégués suppléants : Thierry SEMANAZ, Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Benjamin COIFFARD, Simon FARLEY, Claudine LONGO, Nathalie MARGUERY, Jean-Paul TROVERO et Marie-Noëlle STRECKER.

Il convient de remplacer certains représentants.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF),

Vu la délibération n°37 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 et n°49 du Conseil métropolitain du 04 février 2022,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Maxence ALLOTO, Benjamin COIFFARD et Claudine LONGO comme représentants titulaires, Cédric GARCIN et Norbert GRIMOUD en tant que suppléants en remplacement de Hosny BEN-REDJEB, Norbert GRIMOUD et Cédric GARCIN titulaires et Benjamin COIFFARD et Claudine LONGO comme suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF)

Contre 32 : 31 voix du groupe *Une Métropole d'Avance* (Laurent AMADIEU, Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Olivier BERTRAND, Annabelle BRETTON, Kheira CAPDEPON, Emmanuel CARROZ, Florent CHOLAT, Lionel COIFFARD, Alan CONFESSON, Elizabeth DEBEUNNE, Céline DESLATTES, Francis DIETRICH, Salima DJIDEL, Vincent FRISTOT, Christine GARNIER, Séverine JACQUIER, Nicolas KADA, Sandra KRIEF, Lucille LHEUREUX, Elisa MARTIN, Yann MONGABURU, Gilles NAMUR, Anne-Sophie OLMOS, Georges OUDJAUDI, Chloé PANTEL, Laura PFISTER, Eric PIOLLE, Alban ROSA, Thierry SEMANAZ, Laura SIEFERT), Hosny BEN-REDJEB

Abstention 2 : 2 voix du groupe *Communes, Coopération et citoyenneté* (Nicolas BERON-PEREZ, Jérôme RUBES)

Pour 84

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°07 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230464

03:08:18

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Nous arrivons aux modifications des représentants de la métropole au sein du SMMAG. Il est proposé de remplacer Yann Mongaburu par Maxence Alloto. Il est proposé de remplacer Sylvain Duloutre par Jean-Yves Porta. Il n'y a aucune autre modification sur les représentants. C'est-à-dire Pierre Bejjaji, Brahim Cheraa, Margot Belair, Sylvain Laval, Christophe Ferrari, Jean-Paul Trovero, Bertrand Spindler, Laurent Thoviste, Florent Cholat, Simon Farley, Laëtitia Rabih, Dominique Escaron, Alban Rosa, Marc Oddon sont les titulaires. Il est proposé de remplacer dans les suppléants. Gilles Namur est remplacé par Barbara Schuman. Ensuite, en suppléante, Elizabeth Debeunne, Laurent Amadiou, Léah Assali, Annabelle Bretton, Christian Balestrieri, Corine Lemarié, Dominique Scheiblin, Fabrice Hugel, Marc Depinois remplace Jean-Yves Porta, Amandine Demore en suppléante Claudine Longo, Souad Grand, Gilles Strappazon, Laura Pfister, Jérôme Buisson. Voilà ce qui est proposé. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret qui est favorable à vote à bulletin secret ? C'est combien, il en a en tout ? Vous les avez tous comptés ? Est-ce que quelqu'un les compte ? Il y en a 31 plus six. Trente-et-un plus six, 37. Vous demandez aussi à bulletin secret ?

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est adoptée.

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Nous allons démarrer. C'est la délibération que vous demandez à bulletin secret ? Bien. Vous prenez de nouveau vos zappettes. On attend l'arrivée du scrutin. Vous la remettez, que je puisse la lire, s'il vous plaît. On attend que ça s'affiche. Décidément, ce fut fugace. La modification des représentants de la métropole au sein du SMMAG, qui est favorable à la modification qui est proposée, vote un, qui est défavorable, vote deux, qui s'abstient, vote trois, ne prends pas part au vote, le quatre. Le vote est ouvert.

Pardon ? On relance. Est-ce que ça apparait ? Vous nous remettez la question ? Un de sketch des inconnus. Nous y sommes. Modification des représentants de la métropole au sein du SMMAG. Pour un, contre deux, abstentions, trois. C'est parti pour le vote. Pour 63, contre 51, abstention quatre. La liste est ainsi adoptée. Merci.

Exposé des motifs

Grenoble-Alpes Métropole dispose de 16 élus titulaires et de 16 suppléants au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Suite à la délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020, modifiée par délibérations du Conseil métropolitain du 02 juillet 2021, du 04 février 2022 et du 30 septembre 2022, les représentants au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Pierre BEJAJI	Elizabeth DEBEUNNE
Margot BELAIR	Laurent AMADIEU
Brahim CHERAA	Leah ASSALI
Florent CHOLAT	Annabelle BRETTON
Sylvain DULOUTRE	Christian BALESTRIERI
Dominique ESCARON	Claudine LONGO
Simon FARLEY	Corine LEMARIEY
Christophe FERRARI	Souad GRAND
Sylvain LAVAL	Jean-Yves PORTA
Yann MONGABURU	Gilles NAMUR
Marc ODDON	Jérôme BUISSON
Laëtitia RABIH	Dominique SCHEIBLIN
Alban ROSA	Laura PFISTER
Bertrand SPINDLER	Gilles STRAPPAZZON
Laurent THOVISTE	Fabrice HUGELE
Jean-Paul TROVERO	Amandine DEMORE

En l'espèce, il convient de remplacer certains représentants.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts du SMMAG,

Vu les délibérations n°24 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020, n°16 du Conseil métropolitain du 02 juillet 2021, n°51 du 04 février 2022 et n°59 du 30 septembre 2022,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Jean-Yves PORTA comme titulaire et Marc DEPINOIS en suppléant en remplacement de Sylvain DULOUTRE et Jean-Yves PORTA et désigne Maxence ALLOTO en titulaire et Barbara SCHUMAN en suppléante en remplacement de Yann MONGABURU et Gilles NAMUR.

Vote au scrutin secret :

Votants 118

Abstention 4

Pour 63

Contre 51

- **Délibération n°08 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230465

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vous propose de passer à la 71. Il s'agit de modifier les représentants de la métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise. Il est proposé de désigner Hakim Sabri et Dominique Spini pour siéger au sein de l'AURG, en remplacement de Pierre Bejjaji et d'Émilie Chalas. Il y aura un NPPV d'Hakim Sabri et Dominique Spini. Je vous propose, comme à l'accoutumée, de vous demander si vous souhaitez que cette délibération soit votée à bulletin secret. C'est l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise avec la modification, comme je vous l'ai dit. Ludovic Bustos est représentant, Laurent Amadiou, reste représentant. Pierre Bejjaji est remplacé par Hakim Sabri. Émilie Chalas est remplacée par Anne Roche. Guy Genêt, siège, Pierre Labriet, siège. Anne Roche est remplacée par Dominique Spini, Guy

Soto et Bertrand Spindler. Voilà les représentants. Qui demande que la délibération soit votée à bulletin secret ?

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est rejetée.

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Cela sera au vote non secret, puisque le tiers n'est pas atteint, donc je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

Exposé des motifs

Par délibération en date du 25 septembre 2020 et du 03 février 2023, Grenoble-Alpes Métropole a désigné les huit représentants suivants pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'AURG : Laurent AMADIEU, Pierre BEJAJI, Emilie CHALAS, Guy GENET, Pierre LABRIET, Anne ROCHE, Guy SOTO et Bertrand SPINDLER.

Il convient de désigner de modifier les représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'AURG.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts de l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise ;
Vu la délibération n°31 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 et n°27 du Conseil métropolitain du 03 février 2023;

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Hakim SABRI et Dominique SPINI comme représentants de Grenoble-Alpes Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration et au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise en remplacement de Pierre BEJAJI et Emilie CHALAS.

Abstention 12 : 12 voix du groupe *Communes, Coopération et citoyenneté* (Leah ASSALI, Nicolas BERON-PEREZ, Zaïm BOUHAFS, Brahim CHERAA, Amandine DEMORE, Diana KDOUH, Pierre LABRIET, Jacqueline MADRENNES, David QUEIROS, Jérôme RUBES, Renzo SULLI, Jean-Paul TROVERO)

Contre 32 : 31 voix du groupe *Une Métropole d'Avance* (Laurent AMADIEU, Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Olivier BERTRAND, Annabelle BRETTON, Kheira CAPDEPON, Emmanuel CARROZ, Florent CHOLAT, Lionel COIFFARD, Alan CONFESSON, Elizabeth DEBEUNNE, Céline DESLATTES, Francis DIETRICH, Salima DJIDEL, Vincent FRISTOT, Christine GARNIER, Séverine JACQUIER, Nicolas KADA, Sandra KRIEF, Lucille LHEUREUX, Elisa MARTIN, Yann MONGABURU, Gilles NAMUR, Anne-Sophie OLMOS, Georges OUDJAUDI, Chloé PANTEL, Laura PFISTER, Eric PIOLLE, Alban ROSA, Thierry SEMANAZ, Laura SIEFERT), Hosny BEN-REDJEB

NPPV 2 : Hakim SABRI, Dominique SPINI

Pour 72

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°09 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL M TAG - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

1DL230466

03:16:54

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La modification des représentants de la métropole au sein de la SPL M TAG. C'est la délibération 72. Il est proposé de désigner Hassen Bouzeghoub, Anne Roche, Sylvain Duloutre, au sein du conseil d'administration en remplacement de Cécile Cenatiempo, Joëlle Hours et Jean-Yves Porta. Il est proposé de désigner Sylvain Duloutre au sein des AG

ordinaires et extraordinaires en remplacement de Margot Belair. Je peux vous rappeler qui va être membre du conseil d'administration avec ces modifications. Hassen Bouzeghoub remplace Cécile Cénatiempo. Anne Roche remplace Joëlle Hours. Sylvain Duloutre remplace Jean-Yves Porta. Vous avez Amandine Demore, Margot Belair. Pour l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, Sylvain Duloutre remplacera Margot Belair. Voilà les éléments. Sur ce, qui souhaite un vote à bulletin secret ? Le tiers n'est pas atteint. Ce sera donc un vote à main levée. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est rejetée.

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration de la SPL M TAG est composé de quinze sièges répartis comme suit :

- Dix sièges attribués aux représentants du SMMAG,
- Cinq sièges attribués aux représentants de Grenoble-Alpes Métropole.

Lors du Conseil métropolitain du 02 juillet 2021, le Conseil métropolitain a désigné les cinq représentants suivants au sein de la SPL M TAG : Margot BELAIR qui est également représentante aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL, Cécile CENATIEMPO, Amandine DEMORE, Joëlle HOURS et Jean-Yves PORTA.

En l'espèce, il convient de modifier le représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL M TAG.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts de la SPL M TAG,

Vu la délibération n°58 du Conseil métropolitain du 02 juillet 2021 désignant les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL M TAG,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Hassen BOUZEGHOUB, Anne ROCHE et Sylvain DULOUTRE au sein du conseil d'administration en remplacement de Cécile CENATIEMPO, Joëlle HOURS et Jean-Yves PORTA comme représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL M TAG et désigne Sylvain DULOUTRE au sein des AG ordinaires et extraordinaires en remplacement de Margot BELAIR.

Abstention 12 : 12 voix du groupe *Communes, Coopération et citoyenneté* (Leah ASSALI, Nicolas BERON-PEREZ, Zaïm BOUHAFS, Brahim CHERAA, Amandine DEMORE, Diana KDOUH, Pierre LABRIET, Jacqueline MADRENNES, David QUEIROS, Jérôme RUBES, Renzo SULLI, Jean-Paul TROVERO)

Contre 32 : 31 voix du groupe *Une Métropole d'Avance* (Laurent AMADIEU, Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Olivier BERTRAND, Annabelle BRETTON, Kheira CAPDEPON, Emmanuel CARROZ, Florent CHOLAT, Lionel COIFFARD, Alan CONFESSON, Elizabeth DEBEUNNE, Céline DESLATTES, Francis DIETRICH, Salima DJIDEL, Vincent FRISTOT, Christine GARNIER, Séverine JACQUIER, Nicolas KADA, Sandra KRIEF, Lucille LHEUREUX, Elisa MARTIN, Yann MONGABURU, Gilles NAMUR, Anne-Sophie OLMOS, Georges OUDJAUDI, Chloé PANTEL, Laura PFISTER, Eric PIOLLE, Alban ROSA, Thierry SEMANAZ, Laura SIEFERT), Hosny BEN-REDJEB

Pour 70

NPPV 4 : Hassen BOUZEGHOUB, Sylvain DULOUTRE, Fabrice HUGELE, Anne ROCHE,

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°10 - Modification des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Economie Mixte (SEM) "Gaz Electricité de Grenoble" (GEG) - (Rapporteur : Christophe FERRARI)**

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Nous arrivons à la modification des représentants de la métropole au sein de la Société d'économie mixte gaz et électricité de Grenoble. Le groupe UMA a demandé la mise en débat de cette délibération. Je lui laisse volontiers la parole. La parole est à Alan Confesson.

03:18:53

Alan Confesson: Chers collègues, on a déjà pu aborder cette question lors de la commission ressources de la métropole. Cette dernière qui a fait état du fait qu'il n'y avait pas, comme l'a dit Stéphane Dupont-Ferrier de nom qui était indiqué sur la délibération. Plusieurs membres présents à la commission à ce moment-là, ont fait état du fait que cette délibération, s'il n'y avait pas concertation préalable avec la ville de Grenoble, ne respectait pas le pacte d'actionnaires. Ce qui avait été conclu entre la métropole et la ville de Grenoble. Depuis, le maire de Grenoble a reçu un courrier du président de la métropole lui demandant de procéder, comme le prévoit le pacte d'actionnaire, à la désignation de quatre des cinq administrateurs de la métropole parmi des élus de la ville de Grenoble. Également membre de la métropole. Les quatre noms ont été soumis, retour a été fait que ces quatre noms ne convenaient pas et qu'on demandait d'en soumettre quatre différents. Réponse qui a été faite par le maire de Grenoble que, toujours en vertu du pacte d'actionnaires, il y a bien maintien des quatre noms choisis. Auquel cas, nous interrogeons aujourd'hui sur ce qui est prévu de mettre au vote. Si le pacte d'actionnaires est respecté, ça ne peut être que les quatre noms proposés par le maire de Grenoble, puisque c'est dans le respect du pacte d'actionnaires. Si toutefois, le conseil métropolitain a décidé de choisir d'autres noms. Auquel cas, nous serions dans le non-respect de ce pacte d'actionnaires. La question est aujourd'hui posée de, est-ce qu'il est prévu de mettre au vote parce que ça changera le statut de la délibération d'un point de vue légal.

03:20:29

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole Bertrand Spindler.

03:20:32

Bertrand Spindler: Je vais parler de ce qu'a préparé Pierre Verri, puisqu'il est dû partir, et c'est lui qui suit ces dossiers. Rappeler que GEG est une SEM avec des actionnaires, société de droit privé dont les actionnaires majoritaires sont des personnes publiques. Son conseil d'administration est dirigé par les collectivités qui la composent, Grenoble Alpes métropole et la ville de Grenoble, et son président est un élu, Vincent Fristot. Le reste du capital est détenu par des personnes privées, d'où le terme de Société d'économie mixte. On est là sur le sujet, la composition du CA. En vertu de la loi Maptam et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la ville de Grenoble a cédé deux tiers des actions qu'elle possédait au sein de GEG à la métropole, session contre rémunération. Objet d'une délibération du conseil municipal de Grenoble en date du 20 mars 2018, la métropole a délibéré dans les mêmes dispositions lors du conseil métropolitain du 6 avril 2018. Ces délibérations entraînaient concomitamment la désignation de nouveaux représentants de la ville et de la métropole. Compte tenu des échelonnements de paiement des actions accordées par la ville de Grenoble à la métropole, un pacte d'actionnaire précisant les attentes des deux parties, était signé le 1^{er} juin 2018 par le président de la métropole et le maire de Grenoble. Ce pacte d'actionnaires précise la composition du conseil d'administration. Avant le changement d'actionnaire majoritaire, les 16 administrateurs étaient répartis comme suit : huit pour la ville de Grenoble, six privés, un représentant des salariés, un représentant de l'assemblée spéciale. Après la session des actions de la ville de Grenoble, le pacte d'actionnaires précise que Grenoble doit céder cinq postes d'administrateur à la métropole, avec la répartition suivante : trois pour la ville de Grenoble, cinq pour Grenoble Alpes Métropole, six actionnaires privés, un pour les salariés, un pour l'assemblée spéciale. Afin de tenir compte des délais de paiement consentis par Grenoble à la métropole, il est convenu qu'à la date d'aujourd'hui, quatre des cinq représentants de la métropole au CA sont nommés parmi les élus métropolitains désignés par la ville de Grenoble, également élu de la ville et acceptés par la métropole lors d'une délibération, objet du débat de ce jour. Sur la forme, il n'y a pas de difficulté à ce que la ville de Grenoble propose des noms d'élus métropolitains également élus de Grenoble, ce qui est le cas avec ces délibérations. Sur le fond, cela va sans dire, mais cela va beaucoup mieux en le disant. Il est essentiel que ces élus défendent les intérêts de l'actionnaire majoritaire de la SEM, en l'occurrence, Grenoble Alpes Métropole, dans les décisions prises lors des conseils d'administration, en cohérence avec la feuille de route des représentants métropolitains au CA de GEG. Feuille de route établie le 2 septembre 2022, présentée à l'exécutif métropolitain et communiquée à l'ensemble des représentants élus au CA de GEG. C'est précisément là que le bât blesse. En effet, lors du dernier CA de GEG, où il était question du niveau de versement des dividendes de la société à ses actionnaires, CA que nous

avons pris le soin de préparer avec les représentants de la métropole, comme nous le faisons régulièrement, les élus désignés par la ville de Grenoble en tant que représentants de la métropole n'ont pas suivi les recommandations de l'actionnaire majoritaire, en l'occurrence Grenoble Alpes Métropole, en totale contradiction avec les engagements souhaités, eux-mêmes cohérents avec la feuille de route précédemment citée. Je n'évoquerai pas plus longuement les discussions que nous menons avec GEG et son président depuis maintenant trois ans, discussions relatives au financement du service public de l'efficacité énergétique de l'habitat qui permettrait à la métropole et à la ville de Grenoble d'amplifier leurs actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat, l'un des piliers de la transition énergétique et écologique en matière d'économie, d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre. Je tiens à préciser, néanmoins, que d'autres entreprises du territoire, tel qu'Enedis, participent à hauteur de 100 000€ par an au financement de cette politique d'efficacité énergétique. Enedis, société, dont GAM, n'est pas actionnaire majoritaire. Compte tenu de ces informations qui vous sont données à l'occasion de cette délibération, j'ose croire que vous partagez avec moi l'impérieuse nécessité de la confiance que nous accordons aux élus métropolitains désignés par la ville de Grenoble, représentants la métropole au sein de GEG. Et, qu'il ne saurait être question d'accorder cette confiance à des représentants dont les votes, lors des CA, seraient en contradiction avec les intérêts de Grenoble Alpes Métropole. J'ajouterai, pour terminer, que cela fait écho à ce que je disais lors de la première délibération sur la charte de déontologie.

03:26:48

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Alan Confesson.

03:26:53

Alan Confesson: Concrètement, ce qui s'est passé lors de ce fameux conseil d'administration, c'est qu'il y a eu une très légère différence d'approche sur le montant total de dividendes qui pouvait être versée aux différents actionnaires. C'est-à-dire que la métropole, par le biais de ces services et de son vice-président, et c'est bien légitime, plaide pour que ce seuil soit fixé à 50 pour cent. Le conseil d'administration, à 50 pour cent du résultat exact. Le conseil d'administration a voté un taux de 46 pour cent. Sur la base de cette divergence d'approche de quatre pour cent, un Comité des litiges s'est réuni. À l'issue, il a été convenu que le pourcentage de résultat distribué en dividendes était porté à 48 pour cent. Ensuite, que les deux pour cent restants pouvaient faire l'objet d'une approche différente. Notamment par une fondation que prévoit de fonder ou par tout autre moyen qui permettrait justement de permettre de subventionner l'ALEC pour un montant qui est estimé aujourd'hui à trois cent mille euros par an, chose sur laquelle ni GEG ni la ville de Grenoble, lors de ce comité de litige, n'ont émis de réserve. Ils n'ont posé de difficultés, si ce n'est qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir un avis juridique sur ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour que ce financement soit possible. À cette étape, nous avons un certain nombre d'alertes qui nous indiquent qu'un financement direct serait bancal d'un point de vue juridico-légal. Vous comprendrez bien que, de ce point de vue là, on ne peut mettre en difficulté ni GEG ni l'ALEC. La mise en place de ce dispositif va demander un petit peu de temps de manière tout à fait pragmatique. C'est-à-dire qu'il vaut mieux prendre le temps de mettre en place quelque chose qui est juridiquement et légalement bordé plutôt que de se précipiter à mettre en place un autre dispositif qui pourrait être ultérieurement contesté. La situation dans laquelle on en arrive est celle-ci. C'est-à-dire que ce comité de litiges s'est terminé positivement. On en est arrivé à un accord entre les actionnaires publics qui sont liés par le pacte d'actionnaires. Quarante-huit pour cent du résultat a été distribué en dividendes et la possibilité de ce financement de l'ALEC n'a pas été repoussé. Il est actuellement à l'étude pour qu'on puisse trouver quelque chose qui tienne la route d'un point de vue légal. Je terminerai avec deux points. Il faut bien avoir à l'esprit que ce niveau de résultat distribué en dividendes ne concerne pas que la métropole et la ville de Grenoble. Comme il a été précisé dans le texte de Pierre Verri par Bertrand Spindler, nous avons aussi des actionnaires privés. En nous redistribuons ces dividendes, les actionnaires privés en profitent également. C'est un point qui me semble important aujourd'hui. Il me semble nécessaire qu'il soit versé dans la discussion, puisque c'est une donnée à prendre en compte. Par ailleurs, je suis administrateur de Gaz d'Électricité de Grenoble depuis 2014, il me semble que c'est la première fois qu'un comité de litige a été amené à se réunir sur une question comme celle-ci. La divergence d'approche porte uniquement sur la quantité de dividendes qui sont distribués par GEG à ces différents actionnaires. Sur le fond, c'est-à-dire sur la direction politique de Gaz d'Électricité de Grenoble, sur les politiques qui ont été menées jusqu'ici en matière de transition énergétique, en matière d'accompagnement des ménages, en matière de qualité générale du service qui est fourni, sauf erreur de ma part, pour le moment, je ne crois pas qu'il y ait de différences d'approches très fortes entre GEG et la métropole. Par conséquent, les administrateurs désignés par la ville de Grenoble, mais représentants la métropole dans le CA, n'ont pas manqué de respect à cette feuille de route. J'en viens à questionner le caractère peut-être un petit peu excessif de

cette volonté de sanctionner des comportements qui auraient été perçus. C'est comme cela que je l'interprète, perçus comme deloyaux vis-à-vis de la métropole, puisqu'on en est sur quelque chose qui est réduit à deux pour cent du bénéficiaire et à l'étude d'un dispositif pour lequel il n'y a ni acceptation, n'y a refus à cette étape. Justement, on est en train d'étudier sa faisabilité. Il faudrait mieux aller vers une solution d'apaisement. Avaliser les quatre noms qui ont été proposés par le maire de Grenoble, en l'occurrence, Sandra Krief, Christine Garnier, Nicolas Beron Pérez et Gilles Namur, de sorte que nous puissions sortir de cette situation par le haut. Continuer le travail qui a été fait pour étudier le financement de l'ALEC et, à l'avenir, avoir des rapports qui sont peut-être un petit peu plus sereins, entre les différents actionnaires, pour participer régulièrement aux réunions de préparation des CA GEG. Ce n'est pas vraiment le théâtre de tension entre les actionnaires. Jusqu'ici, j'ai plutôt le sentiment que les administrateurs de la ville et les administrateurs de la métropole géraient GEG ensemble, en bonne intelligence, et je souhaite très fortement que cet état d'esprit puisse perdurer. Merci.

03:31:51

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci, la parole est à Laurent Thoviste.

03:31:54

Laurent Thoviste: Les bras m'en tombent, non, mais parce que jusqu'à présent, on était sur des divergences idéologiques. Là, je ne sais pas, monsieur Confesson, combien représentent les deux pour cent. Je serais curieux d'ailleurs qu'on sache quel est le montant, parce que deux pour cent de 1 000€, ce n'est pas beaucoup. Deux pour cent de deux millions euros, c'est beaucoup. J'ai entendu Bertrand Spindler parler de problèmes de confiance entre des administrateurs nommés par la métropole. Là, je le rejoins totalement. J'entends parfaitement qu'il puisse y avoir ce type de débat. Encore une fois, nous parlons de représentants de la majorité métropolitaine. Vous êtes en train de nous expliquer qu'entre représentants de la majorité métropolitaine, vous n'êtes pas capable de vous mettre d'accord, y compris sur des choses qui ont des incidences financières, et donc au final, sont susceptibles de léser les actionnaires et donc la collectivité. Quelque part, heureusement qu'on a voté la charte de déontologie. Heureusement, vous n'étiez pas tout à fait d'accord, on peut comprendre pourquoi. C'est hallucinant. On est en train de dire que ce seraient des représentants de quelqu'un d'autre, mais on parle de représentants de Grenoble Alpes Métropole. Vous nous avouez que vous n'êtes pas d'accord. On nous dit même qu'il y a un problème de confiance. J'aimerais que tous les citoyens qui nous écoutent entendent ça. On touche le fond.

03:33:31

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Avant de redonner la parole à un effet de tennis de table, vous me permettrez de vous amener quelques éléments personnels dans ce débat. Ce débat n'est pas un sujet d'opposition stérile. C'est un vrai sujet de fond sur la place des outils publics dans l'environnement métropolitain. Permettez-moi de vous le dire qu'aujourd'hui le sujet est très simple. GEG veut mener sa vie comme il l'entend sans rendre compte. Cela, pour la métropole et le président que je suis, ce n'est absolument pas acceptable. Aujourd'hui comme hier et monsieur Confesson, les bras m'en tombent aussi. Il y a un an, vous étiez dans mon bureau avec le président Fristot pour m'expliquer qu'il fallait que je vous donne l'autorisation de constituer une société dédiée GEG CCIAG, pour pouvoir candidater sur le réseau de chaleur de Chambéry. Vous vous en rappelez. D'ailleurs, vous ne m'avez pas demandé l'autorisation. Pour vous le dire au passage, dans la question du respect, de la loyauté, du respect des uns et des autres, nous verrons d'ailleurs où vous portez votre candidature sur le réseau de chaleur de Chambéry. À cette occasion-là, il y avait les deux présidents, il y avait les deux directions générales. J'avais déjà évoqué avec Pierre Verri, l'impérieuse nécessité de financer le service public de l'efficacité énergétique. Cela fait un an que je demande à ce que GEG, opérateur public de l'énergie sur Grenoble, contribue au financement de l'ALEC. Pour quoi faire ? Pour plus de diagnostics pour les habitants, pour plus d'aide aux copropriétés. Comme les opérateurs privés, eux qui financent. Vous dites qu'il vous faut encore plus de temps. Formidable. Vous n'êtes pas capable de trouver le véhicule juridique en un an. Je dis non, mais ne vous inquiétez pas, vous allez voir. On va se marrer deux minutes. Là, je commence à en avoir un peu ras la casquette sur ce dossier de GEG. Nous allons tout étaler et on verra qui, finalement, est mieux informé des sujets. Si tout le monde a été très bien informé des sujets dans cette assemblée et même dans votre groupe. Aujourd'hui comme hier, je regrette l'absence de réalisation de projets ou presque, sur notre territoire métropolitain par GEG. Je regrette l'absence ou presque de développement des énergies renouvelables sur le territoire grenoblois. Je le regrette profondément. La métropole essuie des non, rien que des non, des réponses laconiques renvoyées à plus tard. Preuve étant faite par Alan Confesson à l'instant, on remet à plus tard, ou des absences de réponses depuis plusieurs années

que nous parlons de tout cela. Il est temps de percer l'abcès, véritablement. C'est le cas, par exemple, quand la métropole, et moi, je voudrais le dire ici, parce que cela parle de coopération avec les territoires voisins, quand la métropole propose d'œuvrer au côté de GEG, des opérateurs historiques, je suis sûr que ça va plaire à nos amis communistes ici. Dans le cadre d'éventuelles candidatures concernant le renouvellement des concessions hydroélectriques, s'agissant notamment du lac Mort. Vous savez, sur ce beau plateau Matheysine, il s'agit pourtant d'un enjeu souveraineté. On se retrouve d'ailleurs pour en parler régulièrement d'un bien public devant rester sous notre maîtrise. Eh bien, là, non, rien. Aujourd'hui, on nous indique, et vous me permettrez, parce que ça, on n'en parle jamais, que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la PPI de GEG, elle est constante par rapport au mandat précédent. Malgré les enjeux énergétiques, malgré les enjeux climatiques, malgré les enjeux sanitaires et globalement circulez, il n'y a rien à voir. Qu'auriez-vous dit si la PPI métropolitaine était restée constante par rapport au précédent mandat ? D'ailleurs, vous l'avez dit, qu'il ne fallait pas que cela soit ainsi. Qu'avons-nous fait ? Nous l'avons fait évoluer avec votre contribution. Pourquoi en serait-il autrement pour GEG ? Est-ce que vous le saviez ? Est-ce que cet élément-là, finalement, était ainsi ? Est-ce que vous le saviez ? Aujourd'hui, comme hier, on nous indique qu'aucune attitude possible de GEG face à l'envolée des prix des contrats proposés aux associations, aux particuliers, aux acteurs économiques, à nos SPL, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui nous écrivent de l'insertion aux collectivités. Ensuite, on se tourne vers la métropole pour faire face aux 10 millions de surcoûts énergétique pour la M Tag, par exemple. Là, la métropole a bon dos dans le partage des responsabilités collectives. Aujourd'hui comme hier, on voudrait nous faire croire que GEG, c'est le petit pouce, voir, c'est même Cosette. Quand bien même les réserves et les résultats nets. Écoutez Laurent Thoviste, offrez les pourcentages. Les résultantes ne cessent d'augmenter, se comptent en dizaines de millions d'euros. On voudrait nous faire croire que l'équivalent d'un, de deux, de trois pour cent de dividende fléché sur le service public de l'énergie, la lutte contre la précarité énergétique, l'accélération de l'innovation thermique, le développement des énergies renouvelables, l'ALEC, l'accompagnement des citoyens, des TPE PME, la transition énergétique des véhicules mettraient à mal la société. J'ai l'habitude d'entendre ce vocable de grandes multinationales des énergies fossiles. J'ai d'ailleurs l'habitude de l'avoir entendu à une époque où on discutait à l'échelle européenne des pourcentages de taxation sur les transactions financières. Ça vous rappelle quelque chose quand même, non ? Ça, c'était là-haut, ça, c'est ici, maintenant. Personnellement, je ne peux pas m'y résoudre pour un acteur local. On nous dit oui, il y a des mois, pour ne pas dire des années, et à plusieurs reprises, pour une convention de transition énergétique entre la métropole et GEG, il ne se passe rien, malgré nos échanges, rien. Nos échanges de visu, on me dit, oui, et les nombreux courriers de la métropole que je ne compte plus, les échanges avec nos services, les échanges aussi en conseil d'administration. Est-ce que vous le saviez, tout ça ? En dernière minute, face à l'arrivée de la délibération du jour, c'est toujours étonnant, ce qui se passe parfois dans la semaine qui précède nos conseils métropolitains. Une étude juridique est commandée en catimini, non pas par GEG, mais par un administrateur d'UMA et conclue, entre autres, dans une forme de droit mou, à la possibilité d'un soutien, mais pas à la hauteur espérée par la métropole. Incroyable. On oublie dans la séquence que le mécénat environnemental pour soutenir le service public de l'énergie, entre autres le recours à la fondation GEG par exemple. Pour se faire, une fondation, dont la métropole, a appris la création par la presse. Tout ceci n'est pas étudié, y compris dans cette étude juridique. On ne parle pas de mécénat environnemental. Pourtant, c'est la loi de 2019. Bizarre qu'on ait écarté cette option-là. Malgré nos échanges, malgré les demandes de la métropole, le saviez-vous ? Cette étude juridique fraîche de quelques jours est immédiatement présentée en conseil d'administration le lendemain d'une réunion de préparation entre les actionnaires publics, où rien n'a été fait état, un jour avant. GEG viole à ce moment-là tous les délais requis pour modifier l'ordre du jour d'un conseil d'administration et informer dans les temps impartis les administrateurs. Le saviez-vous vous, tout ça ? On nous dit que la feuille de route métropolitaine pour les administrateurs présente à GEG peut servir à caler des coins de table. Je ne parle pas d'armoire. Si ce n'est pas dit comme ça, grosso modo, ça revient à peu près au même. Jamais remise en cause dans son élaboration, jamais remise en cause par qui que ce soit, cette feuille de route. Jamais aucune modification, aucun amendement, aucune évolution. Pas plus d'ailleurs que lors de sa présentation, en exécutif métropolitain, pas de commentaire, rien du tout. On peut considérer que finalement, elle est partagée. C'est manifestement un objet inutile où on nous explique que des administrateurs métropolitains sont là pour défendre les intérêts de GEG, mais pas les intérêts de la métropole. On assiste encore cette semaine à la convocation d'un comité de litige. D'ailleurs, entre nous, monsieur le conseiller métropolitain, le comité de litige s'est réuni plus souvent que vous ne l'évoquiez. Sur la seule volonté de la ville de Grenoble contre la ville de la Métropole et sans mandat métropolitain à ses administrateurs pour y participer. Ce comité de litige se tient quand même avec deux administratrices d'UMA et deux administrateurs de la

ville, violant au passage des dispositions du protocole d'actionnaire. Le saviez-vous, tout ça aussi ? Non, il n'y a plus de confiance dans la gouvernance de GEG. Les mots sont extrêmement clairs dans sa volonté d'être un acteur au service du territoire, de ses habitants, de son avenir, dans sa volonté de travailler intelligemment avec la métropole. Nous en arrivons là aujourd'hui. Non, je ne peux pas entendre des logorrhées et des leçons de méthodes. Quand on ne respecte rien, on n'est plus respecté. La liste d'administrateurs UMA inchangée que vous m'avez transmise, la seule d'ailleurs pour ce conseil que vous avez bien voulu transmettre, vous avez d'ailleurs bien voulu, vu que pour les autres, il n'y en avait pas eu, n'est pas acceptable. Ce sera donc une liste alternative qui vous sera proposée. La question maintenant, c'est, est-ce que cela viole le protocole d'actionnaire tel que vous le disiez ? Écoutez, on va rentrer, excusez-moi peut-être, mais ça va être un peu quelques considérations juridiques. Nous avons aussi fait bosser les conseillers juridiques de la métropole, qui sont plutôt bons. On les connaît dans vos différentes délégations. Sur le pacte d'actionnaires, permettez-moi de vous lire quelques extraits de l'avis juridique qui a été remis par le cabinet Légitpublic. Je le dis au passage, et je n'y reviendrai pas. Un avis qui non seulement est critique sur l'analyse juridique que vous avez commandée, mais qui précise également que le mécénat environnemental est possible pour GEG. Il est légal, il est déductible des impôts, vous vous rendez compte ? Il pourrait ainsi être utilisé à moindres frais pour soutenir, renforcer le service public de l'énergie, donc ALEC. N'est-ce pas ce que la métropole avait proposé comme l'une des solutions ? Si, mais là, je ferme la parenthèse, constatant une fois de plus que c'est au bout du compte encore la métropole qui instruit ceux qui devaient l'être par GEG. Revenons au protocole et quelques extraits de cet avis juridique sollicités par la métropole. Effectivement, il est évident que nous vivons avec ce protocole, mais on vivait mal avec ce protocole. Finalement, en demandant à notre cabinet juridique d'étudier tout cet ensemble, le mécénat environnemental, le protocole. Quels sont les éléments que ce conseil juridique nous dit ? Voilà ce qui est indiqué. Premièrement, la compétence pour désigner les représentants d'une métropole au conseil d'administration d'une société d'économie mixte incombe au seul conseil métropolitain, en vertu des dispositions combinées des articles 21, 23, alinéa 33, 15, 24, alinéa cinq du code général des collectivités territoriales. Point barre, circuler, il n'y a rien à voir. Le code général des collectivités territoriales est supérieur à toute autre chose. Il en résulte, selon cet article, que le représentant d'une métropole au sein d'un conseil d'administration d'une société d'économie mixte est désigné par le conseil métropolitain dans une proportion fixée par les statuts en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement. Tout ça est logique, non ? On observera que les dispositions relatives aux compétences des organes des collectivités territoriales sont d'ordre public. Elles ne sauraient être modifiées, aménagées ou limitées contractuellement. Le pouvoir des collectivités territoriales ne peut être limité. En l'occurrence, les statuts de GEG se bornent à rappeler ces dispositions d'ordre public sur la compétence des organes délibérants des collectivités, pour désigner leur représentant au sein du conseil d'administration en proportion du capital détenu. Voilà ce que prévoient les statuts de GEG. Les représentants de la métropole au sein du conseil d'administration doivent être désignés par le conseil métropolitain en proportion du capital détenu par la métropole et par la ville de Grenoble. On observera que les statuts ne font en revanche aucune mention du pacte d'actionnaires du 6 avril 2018, ni du reste, dans quel compact d'actionnaires en général. Le saviez-vous ? Au demeurant, des statuts, dont la valeur est seulement contractuelle, ne sauraient en aucun cas déroger aux dispositions d'ordre public du code général des collectivités territoriales relatives aux compétences du conseil métropolitain. Par ailleurs, et je me permets d'avancer que l'acte de cession des actions de la commune de Grenoble, en faveur de la métropole, qui a transféré les deux tiers de ces actions de la commune de Grenoble au 1^{er} juin 2018, ne contient aucune condition portant sur les modalités de désignation des administrateurs de la métropole. Il prévoit seulement un paiement partiellement différé. Tout le monde s'en rappelle. Aucune référence n'est faite au pacte d'actionnaires du 6 avril 2018 et aux conditions de modalité qu'il prévoit. De la même manière, l'ordre de mouvement signé le même jour que l'acte de cession par le maire de Grenoble ne fait là encore aucune référence au pacte d'actionnaires. Tenez-vous bien, parce que c'est la cerise sur le gâteau. La cession de la totalité des actions est pleinement effective depuis le 1^{er} juin 2018. La question de l'exécution du pacte d'actionnaires du 6 avril 2018 est étrangère à l'exécution du contrat de cession. D'autre part, au terme de l'article six du contrat de cession, la commune de Grenoble a déclaré que les actions étaient libres de toute restriction. Ensuite, que la signature du contrat et son exécution ne constituaient pas une violation d'une quelconque obligation contractuelle le concernant. La commune de Grenoble s'est donc engagée à l'égard de la métropole sur l'absence de toute restriction ou obligation contractuelle de nature à porter atteinte à la plénitude de l'exercice des droits conférés par les actions cédées. Je vais terminer là-dessus, mais au regard de ce qui précède, le pacte d'actionnaires du 6 avril 2018 apparaît dépourvu de portée. S'agissant de l'encadrement illégal de la compétence du conseil métropolitain de désigner les représentants de son

choix, en d'autres termes, le pacte du six avril conditionne de manière illégale l'exercice par le conseil métropolitain de son pouvoir discrétionnaire de désigner les représentants de son choix. Cela porte atteinte non seulement à l'ordre public, mais également au statut. On observera également qu'en contraignant le conseil métropolitain à désigner des administrateurs, élus métropolitains de la commune de Grenoble, le pacte d'actionnaires serait également contraire au principe constitutionnel d'interdiction de toute tutelle entre collectivités posée par l'article 72, alinéa cinq, de la constitution. En conclusion, compte tenu de l'absence de base légale du pacte d'actionnaires du 6 avril 2018, et merci finalement de nous avoir amenés à creuser cet ensemble, le conseil métropolitain peut librement y déroger. Étant même observé qu'il y aurait, au contraire, un risque juridique à limiter contractuellement l'exercice du pouvoir discrétionnaire du conseil métropolitain à choisir les représentants de son choix au conseil d'administration de GEG. J'invite toutes celles, ceux qui ont envie de porter devant le tribunal une délibération qui concerne, et vous verrez que le pacte d'actionnaires ne tiendra pas très longtemps. Je souhaitais vous donner ça. Ceci est arrivé cette semaine, puisque nous avons eu des éléments juridiques venant de GEG, nous, avons fait travailler. Nous sommes absolument libres de désigner pour les intérêts de la métropole. Oui, monsieur Yann Mongaburu, bien sûr. Ce n'est pas du droit mou, ça. Ça, c'est du droit. La parole est à Christine Garnier.

03:53:31

Christine Garnier: Juste quelques mots, puisque je dois rétablir les faits. Je suis mise en cause en tant qu'administratrice élue par la métropole de GEG depuis l'automne dernier. Je dois dire que, contrairement à ce qui a été dit, personnellement, je n'ai reçu aucune consigne de vote. Je n'ai reçu aucune feuille de route des élus métropolitains ou autres documents. La réunion de préparation du conseil d'administration dont il est fait question ne s'est pas tenue. Je me suis connectée en visio, il y avait très peu d'élus, cette réunion n'a pas eu lieu. En conseil d'administration, un autre élu métropolitain a annoncé qu'il y avait des consignes de vote pour les élus métropolitains, qui s'y conformeraient. Consignes envoyées par mail deux jours avant. Cet élu était assis juste à côté de moi. Je lui indiquais que je n'en avais pas reçu. J'ai vérifié dans mes mails. Il a également vérifié le mail qu'il avait reçu. Je n'étais pas dans les destinataires. Pourquoi ? Je vois au moins deux hypothèses, soit on m'a oublié, soit peut-être parce que c'est irrégulier de faire pression sur des élus de cette façon. La liberté de vote est un droit.

03:54:58

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Alan Confesson, ensuite Vincent Fristot. Je le laisse écrire. Appuyer. Alan Confesson.

03:55:07

Alan Confesson: Oui, merci, je suis désolé pour le jeu de tennis de table, mais le débat a quand même été bien alimenté. Je pense qu'on va peut-être avoir encore plusieurs balles. J'aimerais tout d'abord répondre à monsieur Thoviste que cette mise en scène d'indignation n'éduque personne. C'est-à-dire que les conseils d'administration GEG, ça fait des mois, des années, qui se tiennent avec des administrateurs métropoles, des administrateurs ville de Grenoble, notamment dans les conditions décrites par Christine Garnier. Cela n'a jamais suscité d'esclandre ou de conflits particuliers jusqu'ici. C'est cette seule question du niveau de montant de réversion en dividendes du résultat aujourd'hui qui provoque un litige. C'est-à-dire la réunion de ce comité des litiges, et ensuite cette délibération au conseil métropolitain. Maintenant, monsieur le président, vous apportez d'autres éléments. Le premier que vous adressez à mon attention, qui n'a pas de rapport avec la délibération. Je pense qu'il est imprudent d'aborder des sujets qui n'ont rien à voir entre eux et, par ailleurs, je ne reviendrai pas longuement ici. En ma qualité de président de la CCIAG, j'estime avoir fait le nécessaire à votre attention, à l'attention du vice-président Pierre Verri, à l'attention de la métropole, de manière générale, pour exposer le projet, pour demander des accords préalables, pour sonder le terrain, pour savoir si c'était quelque chose de faisable que de répondre à cet appel d'offres sur le réseau de chaleur de Chambéry. Je n'ai jusqu'ici rencontré aucune opinion défavorable pour porter cette candidature. Je souhaite de tout cœur que, pour l'intérêt du territoire, nous puissions l'apporter avec toute la détermination et la motivation requise. Sans quoi, je vais finir par avoir du mal à comprendre quelle est la démarche, finalement, de la métropole dans le soutien prodigué à l'égard de ces outils, lorsque nous sommes confrontés face à ce type de défi. Non seulement qui est un défi intéressant à relever pour le territoire, mais aussi pour les deux sociétés d'économie mixte d'énergie dans lesquelles la ville de Grenoble et la métropole gère conjointement les affaires. Je souhaite évidemment de tout cœur que nous restions aujourd'hui sur une approche pragmatique et apaisée de ce dossier. Sur les autres questions, je ne commenterai pas plus avant la PPI constante, le développement des ENR, qui, peut-être, n'est-il pas suffisamment présent en proportion sur les

territoires ? Tout de même, qui est dans une telle étape de son développement aujourd'hui que nous avons déjà communiqué abondamment sur ce fait. La production d'énergie renouvelable par GEG aujourd'hui couvre l'équivalent de la population grenobloise en matière de consommation. J'ai bien dit découvre l'équivalent. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, que tous les Grenoblois actuellement bénéficie d'énergie 100 pour cent vertes, directement le compteur électrique. J'aimerais aussi préciser, et bien entendu, cela a été exposé, mais je pense que si la métropole, aujourd'hui, décide et assume de fouler aux pieds le pacte d'actionnaires, il y aura des suites en justice. C'est la conséquence logique de tout cela. J'aimerais rappeler que ce pacte d'actionnaires a été délibéré en conseil métropolitain en 2018. Si on suit ce raisonnement, ça veut dire que la métropole, à l'époque, a délibéré quelque chose qui était illégal. Très concrètement, que les conseillers métropolitains ont approuvé quelque chose qui était bancal, ne tenait pas du point de vue de la loi, n'avait aucune valeur contraignante. Ce qui interroge finalement sur l'intérêt de porter ce type de délibération. J'ose espérer qu'il n'y a pas d'autres délibérations comme celle-ci où nous savions en connaissance de cause qu'elles étaient illégales et où nous les avons quand même adoptés. Je ne vais pas poursuivre plus longtemps ma logorrhée, excusez-moi, mais j'aimerais rappeler deux choses. C'est qu'aujourd'hui, il y a une vente à tempérament. C'est-à-dire que c'était un accord qui arrangeait en réalité surtout la métropole. Aujourd'hui, la ville de Grenoble encaisse, année par année, une petite proportion du fruit de la vente des actions à la métropole. La grande majorité, aujourd'hui, de ce que la métropole a racheté, la ville ne l'a pas encore encaissée. Auquel cas les conséquences risquent d'être quand même embarrassantes pour tout le monde. Est-il vraiment nécessaire de se lancer dans un conflit de ce type ? C'est-à-dire de se relancer dans une énième guerre entre la ville de Grenoble et la métropole ? De semer le trouble et la confusion dans la gouvernance de GEG qui, aujourd'hui, est un outil qui, globalement, fonctionne bien ? C'est-à-dire que là, on va à nouveau se lancer dans des guerres larvées dans nos enceintes délibérantes respectives, dans le conseil d'administration. Finalement, on va avoir un outil à nouveau ingérable. Pour des raisons qui, c'est mon point de vue, en tout cas, ne le justifient pas. Quid de cette vente à tempérament, parce qu'effectivement, il y a une acquisition, vous l'avez dit, partiellement. Toutefois, très majoritairement, aujourd'hui, cette recette n'a toujours pas été perçue par la ville de Grenoble. Par ailleurs, j'aimerais rappeler, mais là, c'est plus une position générale. Tous les échanges que l'on peut avoir ici ne remettront jamais en cause un fait. GEG est une entreprise grenobloise, que l'écrasante majorité des clients de GEG sont des Grenobloises et des Grenoblois. À ce titre, en tant qu' élu grenoblois, je ne peux pas imaginer une seule seconde un fait que la gouvernance de la société ne soit pas remise, à un moment ou à un autre, au niveau du choix, entre les mains de la ville de Grenoble. Je vais en arriver à un discours qui ne fera peut-être pas consensus dans cette assemblée, mais qui me pèse depuis un certain temps et qu'il me tient à cœur aujourd'hui de vous relater. Si la mise en place de la Métropole revient concrètement à spolier la ville de Grenoble de ses outils historiques, nous sommes dans un développement qui est inégal de ce point de vue là. De plus, qui est injuste pour tout l'investissement qui a été consenti pendant des années, et même pendant des décennies. Cela, par les différentes municipalités grenobloises, par les différents élus qui se sont succédé aux responsabilités, par les équipes de GEG. Pareillement, de toutes ces sociétés qui ont fleuri, qui ont grandi, qui se sont développées grâce à l'investissement des différentes municipalités de la ville de Grenoble. Auquel cas, je pense qu'aujourd'hui, en appliquant à la sagesse, je ne sais pas, la bienveillance des uns et des autres au regard de cet héritage historique, on peut aussi choisir de faire de GEG un énième champ de bataille. On peut le choisir. Est-ce que c'est dans les intérêts du territoire ? Je pense que non. Est-ce que c'est dans les intérêts de la Métropole ? Je pense que non. Ce n'est bien entendu pas dans les intérêts de la ville de Grenoble. Je ne pense même pas que ce soit dans l'intérêt des habitants et des usagers.

04:01:53

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Vincent Fristot a demandé la parole. Je vais la lui donner.

04:02:03

Vincent Fristot: D'abord, je regrette la façon dont les choses sont indiquées au Conseil de la Métropole. GEG est un bel outil. C'est un outil énergétique de premier plan qui bénéficie au territoire. Il concerne 430 agents affectés à des sujets de la distribution d'énergie, d'électricité et de gaz, de la fourniture, de la vente et des contrats. C'est aussi un acteur important de la production, la mobilité propre, par exemple, nouvelle activité en fort développement avec la distribution de gaz naturel, véhicule et bioGNV. Je pense d'abord à tous ces agents, toutes ces personnes qui travaillent au quotidien pour un développement de l'outil GEG, dans le contexte qui est le nôtre. Un contexte qui est celui des marchés et, en 2022, de l'énergie extrêmement fluctuants, extrêmement difficile. Il a fallu revoir, je dirais presque, de fond en comble, l'activité de la fourniture, qui a connu plus que des

soubresauts, des fluctuations inégales en matière de coût d'approvisionnement de l'énergie, de l'électricité, du gaz. Malgré les difficultés, le travail était conduit pour que GEG puisse répondre à des appels d'offres. On n'est pas dans la partie délégation de service public, on est dans la partie offre de marché. Les points qui étaient évoqués par le président et évidemment, à chaque fois, GEG faisait en sorte d'être choisi. Être choisi, c'est proposer le meilleur tarif pour les offres qui ont été travaillées, et je souligne le travail qui est fait. Certes, à certains moments, effectivement, en 2022, les marchés étaient tels pour que les hausses, on les a tous connus dans nos collectivités, étaient extrêmement importants. L'accompagnement a été fait par GEG pour préciser les durées de marché, préciser, y compris, les aides gouvernementales pour certains publics, certaines entreprises. Tout ce travail a changé considérablement la fonction de l'activité de fourniture. Je tiens à le souligner. On ne peut pas parler de GEG comme d'un acteur isolé qui prend les décisions seules. Il y a un conseil d'administration. Des administrateurs agissent dans l'intérêt social de l'entreprise et sont aussi en droit d'avertir que la distribution de dividende peut intervenir sur un résultat jusqu'à une certaine limite. Ce sont des débats normaux, courants dans les entreprises, y compris dans les SEM. Je ne vais pas me lancer dans une analyse juridique en direct du pacte d'actionnaires. Des sujets ont été évoqués par le président de la Métropole. Ils seront travaillés. Juste, je rappelle, mais Alan Confesson le disait, la ville de Grenoble a consenti une vente à tempérament. Au jour où on se parle, la Métropole a payé 10 millions d'euros à la ville de Grenoble pour un montant de la transaction des actions de 30 millions et quelques. Voilà la situation dans laquelle on comprend bien qu'un accord de gouvernance doit être respecté, et il a été délibéré au sein de cette assemblée le six avril 2018. Il suffit de se référer à la délibération. Un dernier point que je voudrais indiquer. Dans le plan à moyen terme qui a été voté la semaine dernière en conseil d'administration, GEG entend les demandes de la Métropole à travailler pour augmenter le niveau de distribution de dividendes. C'était une demande très forte et on voit que ça revient dans le débat aujourd'hui. Aujourd'hui, on est en capacité, pour les prochains exercices, de distribuer à la hauteur de ce que souhaite la Métropole. C'est un travail qui a été long, mais qu'il convenait de faire pour aboutir à cela. Le dernier point concerne la demande de la Métropole d'un accompagnement à la transition énergétique. Bien entendu, l'activité même de GEG est justement d'agir avec des projets de transition énergétique. Il a estimé que ce n'est pas suffisant sur le périmètre de la Métropole, pour des raisons simples, en réalité. C'est qu'il faut trouver les fonciers, les porteurs de projet, il faut trouver toutes les conditions et que l'on ne mettra pas d'éolien dans la Métropole. Vous voyez donc bien qu'il y a des limites. Je souligne quand même le travail qui a été fait avec le SMMAG, ou son ancêtre, en matière de parking relais, où là, on a bien eu la coopération nécessaire. C'est pour vous dire que les choses peuvent être mises en place. Je me suis engagé et nous travaillons pour que GEG puisse participer dans les bonnes formes. GEG avait d'ailleurs proposé une convention qui n'a pas été suffisamment instruite, à notre sens, au niveau des services de la Métropole. Cependant, on continue pour renforcer l'activité de transition énergétique sur le territoire. C'est bien entendu à la fois la mission du GEG et la volonté politique que je poursuis et que nous poursuivons, je pense, de façon partagée. Merci.

04:07:49

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Émilie Chalas.

04:07:52

Émilie Chalas: Merci, Monsieur le Président. Vous êtes un peu étrange. Concernant ce moment que nous vivons et les révélations, si on peut dire ça comme ça, que vous avez faites au conseil métropolitain cet après-midi, sur cette délibération de nomination de représentants à GEG. On tire le fil de la pelote de laine et on arrive quand même à des choses inquiétantes et qui posent question. J'aurais quatre points à partager avec vous. Le premier, je ne peux pas ne pas répondre à madame Christine Garnier, qui conclut son intervention en revendiquant, avec son énergie et son émotion, que la liberté de vote est un droit. J'ai trouvé ça quand même assez cocasse, compte tenu de ce qui s'est passé à l'avant-dernier conseil municipal. Rappelons-nous, que les membres de GDES, du groupe actuel à la Métropole, à ce moment, avaient émis des doutes sur l'augmentation de la taxe foncière tout en votant l'augmentation de la taxe foncière. Ils ont été virés par le même groupe de madame Garnier. Je trouve donc ça quand même assez savoureux. C'était pour la parenthèse. C'est difficile de passer sous silence, quand même, encore une fois, la contradiction entre ce que vous dites et ce que vous faites. Deuxième point. Je ne suis pas de près les fonctions de GEG. Quand j'apprends que GEG accumule chaque année, et en tout cas pour cette dernière année, près de 10 millions de bénéfices, 10 millions de bénéfices, et que vous vous chamaillez. Néanmoins, je crois que ce n'est pas là, le nerf de la guerre par rapport à ce qu'a dit le président. Quoi qu'il en soit, pour les enjeux de répartition de ces bénéfices, à croire que vous êtes tous devenus capitalistes pour bien toucher les dividendes d'une société. Je vous pose une question : quel a été l'impact de ces bénéfices record et

historiques pour les usagers ? Je suis usagère de GEG, comme, peut-être, la plupart des gens qui habitent à Grenoble ou sur le territoire. A-t-on bénéficié d'un quelconque impact, nous, usagers du service public de GEG, quant à ces bénéfices record ? Je peux vous garantir que non, puisque j'ai constaté sur mes factures de gaz, par exemple, une augmentation, même, de 35 pour cent du tarif. De qui vous moquez-vous ? Je pose la question ici parce que vous avez raison, monsieur Confesson, quid de l'usager. Je vous pose la question, 10 millions de bénéfice, pas un seul geste pour les usagers du service public. Troisième élément. Monsieur Confesson, vous dites qu'il est légitime que la ville de Grenoble garde la main sur GEG. Toutefois, à entendre monsieur Fristot, la vente à tempérament a été conclue en 2018, semble-t-il. Je n'étais pas là, je crois que c'est ça. De mémoire, 2018, vous étiez déjà aux responsabilités. C'est donc vous-même qui avez procédé à la vente à tempérament de GEG et aujourd'hui, vous vous en plaignez ? Là aussi, expliquez-moi ! Enfin, monsieur Confesson, je veux bien, je comprends que vous ayez envie de garder la main sur GEG quand on découvre qu'il y a 10 millions de bénéfice financier. Évidemment, c'est toujours plus facile pour une ville centre qui porte des vraies charges de centralité, on est bien d'accord. Cependant, il est toujours plus facile de plaider pour garder les structures qui rapportent de l'argent et en même temps, chacun le sien, de plaider pour le transfert des structures déficitaires. Je comprends bien votre point, mais en tant qu'élue métropolitaine, alors même que je suis élue à la ville de Grenoble, monsieur Confesson, cette proposition, cette position-là, ne me paraît pas très raisonnable. Enfin, dernier point, et je dirais peut-être, le plus grave, c'est celui qui concerne les propos du président de la Métropole. Il me semble que ce que vous avez dit, Monsieur le Président, implique des conséquences juridiques plutôt graves. Je vous adresse une question : va-t-il y avoir ou y a-t-il eu un signalement article 40 sur le fonctionnement de GEG ? Premier élément. Deuxième élément, et là, je reviens sur la question politique, cette fois. Vous avez dénoncé une crise de confiance. Vous-même, monsieur Confesson, parlez, je vous cite, j'ai noté, tellement les termes étaient acerbes : "Une énième guerre entre la ville de Grenoble et la Métropole. Un outil ingérable que deviendrait GEG. Un champ de bataille". Puis, vous nous dites en début de ce conseil, dans la bouche d'Éric Piolle, qu'il faut quand même continuer à travailler ensemble ? Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous dites, encore une fois, par rapport à ce que vous faites ? Il y a là quelque chose de l'ordre de l'irrationnel et, je crois, du déraisonnable, ou en tout cas, c'est le paroxysme de votre couple, puisque l'on était aux thérapies de couple. Je crois que l'on est quand même dans le dur, dans même, l'extrêmement dur et, voire, l'inaudible. Monsieur le Président, c'est ma deuxième question à votre endroit. Vous plaidez pour la transparence, nous aussi. Je fais partie du groupe de travail déontologie. Je ne peux pas assister à toutes les réunions parce que je travaille moi-même, mais vous savez que c'est quelque chose que je suis de près. Vous œuvrez à la transparence. Il y a de toute évidence un problème, ou en tout cas, de quoi vérifier et enquêter administrativement, peut-être judiciairement, sur la situation de GEG et son administration. Je ne sais pas. J'apprends ce que vous nous racontez aujourd'hui. Je vous propose, si vous le voulez bien, d'introduire un membre de l'opposition ou, en tout cas, qui ne soit pas de la majorité, dans la composition du groupe de GEG. Cela, pour contribuer à l'effort de transparence vis-à-vis de nous, membres non membres de la majorité, qui découvrons ce sujet. Je crois qu'il serait intéressant qu'un membre, un des membres de ces groupes, peu importe lequel, encore une fois, puisse siéger à GEG pour participer avec vous de cette mise en transparence de la situation administrative de GEG. Merci.

04:13:34

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Je vais laisser la parole à Alain Carignon, puis à Alan Confesson. À la première question que vous évoquez, Madame la Conseillère métropolitaine. Je ne suis pas juriste, je n'ai pas l'habitude de me prendre pour un, ni même pour un avocat, ni même pour un magistrat. Le conseiller qui travaille à nos côtés, avocat au Conseil d'État, qui a plutôt une solide expérience, est en train de terminer son analyse juridique. Il est évident que s'il devait y avoir des éléments qui nécessitent un signalement, je le ferai largement. Comme nous sommes aujourd'hui dans un débat de désignation, compte tenu des éléments qui ont été portés à ma connaissance par l'avocat, j'aurais pu ne rien dire. Néanmoins, je suis pour la transparence et je l'applique. C'est pourquoi, j'ai décidé d'en faire part à la seule enceinte qui est légitime de pouvoir en parler, le conseil métropolitain. Ce que je viens de faire. Croyez-moi, cette analyse est assez logique, du conseil de l'avocat sur, notamment, ce qui relève, ce qui est supérieur en termes de champ du droit par rapport à un impact. Le deuxième sujet qui, je vous l'avoue m'a quelque peu stupéfié, c'est que la session de la totalité des actions est pleinement effective depuis le premier juin 2018, même si le paiement est à tempérament. Ça questionne. Ça veut dire qu'il va falloir, de fait, le régler. Les intérêts de la Métropole doivent être évidemment préservés dans ce sujet. Tout ceci va cheminer. Globalement, encore une fois, c'est ce qui a été dit, la question de l'exécution du pacte d'actionnaires est étrangère à l'exécution du contrat de cession. Ça aussi, c'est puissant et suffisamment simple. La question, nous avancerons

de ce point de vue là, en tout cas pour ces éléments-là, dès que j'ai des éléments qui seront suffisamment étayés et définitifs de la part de notre avocat. Évidemment, j'en ferai part à l'ensemble du conseil métropolitain au travers des groupes qu'il représente, puisque nous parlons ici des intérêts de la Métropole. Que l'on se le dise en tranquillité, on a toujours l'impression qu'il y a toujours une forme de brutalité à amener, au conseil métropolitain, des débats. Lorsque cela fait des mois, voire des années, que ces débats sont posés et qu'il n'y a pas de réponse, à un moment donné, il faut bien que ça se passe ici quand même. Vous pourriez me reprocher de ne pas l'amener, d'ailleurs, et vous auriez raison. C'est pour ça qu'on le pose ainsi. La parole est à Alain Carignon.

04:16:57

Alain Carignon: Pardon. Monsieur le Président, deux mots, notamment pour répondre à Alan Confesson. Je voudrais lui dire que, vraiment, je n'ai pas été ému par ses larmes sur la perte des outils stratégiques de la ville de Grenoble. Une ville qui se sépare de GEG, la compagnie de chauffage, qui vend à Grenoble Habitat, qui a perdu l'Eau qu'elle a donnée à la Métropole et à laquelle, elle doit de l'argent. Cette ville, cette municipalité-là, a quand même du mal à dire qu'elle est émue par la perte de ses outils stratégiques, qu'elle-même vend. Pourtant, je ne suis pas insensible totalement. Ces larmes sur GEG et l'hommage sur GEG, il faut voir toujours l'hypocrisie ou la mauvaise foi de ces élus. La SEM que la même municipalité a créée et que les élus d'Alan Confesson ont combattu jusqu'au bout, poursuivi devant tous les tribunaux pour qu'elle ne se crée pas. C'est-à-dire qu'il a fallu affronter appels, conseils d'État, et cetera, parce que les élus verts qui ont vendu GEG étaient contre sa création. Il faut bien quand même se rappeler de quelques réalités basiques. Quand vous évoquez l'échelonnement du paiement, quelle hypocrisie ! En 2018-2019, c'est-à-dire, avant les élections municipales, pour boucler ses derniers budgets, très difficile, la ville perçoit 10 millions d'euros de la Métropole de recette exceptionnelle de la vente des actions de GEG. À l'époque où, Monsieur le Président, il faut le dire, vous étiez prêt à continuer à rendre service. Dans la majorité, ça n'était tout de même pas une très mauvaise affaire. Depuis lors, elle reçoit un million d'euros par an pendant 20 ans pour la vente de ces actions. C'est-à-dire, 130 millions d'euros de recettes pour la ville de Grenoble, de la Métropole, qui sont tout de même les bienvenus. J'aimerais bien savoir, le jour où vous quitterez la ville de Grenoble et les responsabilités, ce jour-là, de combien de recettes vos successeurs pourront bénéficier ? Que pourront-ils vendre ? Quels sont les moyens qui leur permettront de continuer à investir ? J'aimerais bien qu'un jour ou l'autre vous nous le disiez, parce que ce sera très, très intéressant pour les générations futures de le savoir. Pour l'instant, je n'ai rien vu. Monsieur le Président, ce que vous avez dit sur le fonctionnement de GEG, et je vous en remercie, sur sa gouvernance, nous inquiète énormément, mais ne nous étonne pas, compte tenu de la gestion assez opaque de Vincent Fristot. Ça ne nous étonne absolument pas parce que, comme cela a été dit justement, l'opposition n'est pas représentée. Alors que quand nous avons créé GEG, la SEM, l'opposition a été représentée. Nous avons toujours veillé à ce qu'il y ait des administrateurs d'opposition. La nouvelle majorité s'est évidemment opposée à ce qu'il y ait une opposition qui soit présente. Cette gouvernance-là aboutit à ce que vous dites, en matière de conséquences environnementales, d'investissement énergétique et de soutien aux usagers qui font défaut. Il est question de beaucoup d'argent entre vous, de dividendes et de répartition de finance. Vous avez évoqué aussi la compagnie de chauffage. Puisque vous êtes, Monsieur le Président, dans les éclaircissements, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi la vente de la compagnie de chauffage est bloquée ? Il y a le prix de 11 millions d'euros qui figurent dans les documents budgétaires de la Métropole. Onze millions d'euros figurent dans les recettes potentielles de la ville de Grenoble. Il y a, je pense, visiblement, un accord sur le prix de la vente des actions. Onze millions d'euros, ce n'est pas rien, dans la situation de la ville de Grenoble, comme recette. Pourquoi cette recette est bloquée ? Est-ce que c'est vraiment une question de présidence ? C'est-à-dire, est-ce que la négociation est bloquée parce que la majorité municipale de Grenoble exige qu'Alan Confesson demeure président de la compagnie de chauffage ? Est-ce que c'est la question ? Est-ce que monsieur Confesson, élu LFI, coûte 11 millions d'euros ? C'est une question. Son blocage ou est-ce que c'est un autre ? Il peut y avoir une autre raison. En tout cas, il est étonnant que, dans ces documents budgétaires, cette somme figure et que l'on ne comprenne pas qu'il n'y ait pas d'aboutissement. Ce que nous voudrions, Monsieur le Président, et nous vous en remercions, c'est que, sur tous ces dossiers, maintenant, vous fassiez la clarté pour que les contribuables et les citoyens comprennent la réalité du fonctionnement de la majorité municipale. Comment elle fait ? Elle veut, à la fois, avoir des recettes exceptionnelles. C'est-à-dire l'argent du beurre et le beurre aussi, c'est-à-dire le pouvoir. Malheureusement, en la matière, il y a un certain nombre de réalités. Quand on vend, on passe le pouvoir à quelqu'un d'autre et on ne peut plus l'exercer directement. Voilà la vraie situation. On a besoin d'éclaircissement, on a besoin de transparence. Le contribuable grenoblois métropolitain a besoin de savoir pourquoi ces transactions se passent dans ces conditions ? Pourquoi certaines d'entre elles sont bloquées ?

Pourquoi des sommes figurent dans les budgets et ne sont pas conclues ? Il faut tout de même que maintenant, vous mettiez sur la table l'ensemble des données pour que la transparence soit faite.

04:22:27

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Je vais laisser la parole à Alan Confesson, puis à Anne-Sophie Olmos. À votre question, monsieur Carignon, sur la compagnie de chauffage, je rappelle qui a l'obligation de vendre ces actions. Ce n'est pas la Métropole, c'est la ville de Grenoble. Je suis en attente d'une proposition qui soit faite à la Métropole, tout simplement, pour qu'elle soit achetée. Pas plus compliqué que ça. Je vous dis, j'attends que les choses soient posées. Je rappelle qu'il y avait une proposition au mandat précédent, qui avait fait d'ailleurs, qu'en même temps, nous avions racheté les actions de la ville d'Échirolles, à l'époque. Je pensais que nous allions faire une même affaire, ce qui n'avait pas été le cas. Il n'y avait pas eu une volonté de la ville de Grenoble, à ce moment-là, de le vendre en même temps que celles d'Échirolles, qui n'étaient pas dans les mêmes niveaux financiers. J'attends. La parole est Alan Confesson.

04:23:32

Alan Confesson: Il me semble en effet plus prudent de ne pas donner plus de détails sur ce point, dans la mesure où il y a une note d'information qui a été présentée devant le conseil métropolitain. Monsieur Carignon, n'importe qui d'autre dans cette assemblée peut en prendre connaissance, puisque ça a été porté à votre connaissance à tous. Vous pourrez avoir accès aux différents détails, c'est-à-dire aux différents prérequis, notamment, qui président à la réalisation de cette transaction. Toutefois, comme on n'est pas ici pour parler de la compagnie de chauffage, je réponds très rapidement à Émilie Chalas. Madame Chalas, vous n'êtes pas sans savoir que GEG est un distributeur et un fournisseur d'énergie, que le gaz va sortir des tarifs réglementés pour passer en offre de marché. Qu'à ce titre, bien entendu, c'est une obligation légale, c'est-à-dire que GEG ne peut pas faire sa propre politique tarifaire ni accorder de manière discrétionnaire les ristournes qu'elle veut. Que l'on a quand même, aujourd'hui, à chaque énergie, qui permet de protéger les usagers les plus vulnérables lorsqu'ils sont en situation de précarité, il y a déjà des efforts qui sont déployés en ce sens. Que, par ailleurs, aujourd'hui, l'activité de GEG s'inscrit dans le cadre d'une des réglementations des marchés qui a été approuvée par les gouvernements successifs, qui a été initiée par la Commission européenne. Personne ne découvre ça ici. Finalement, la situation est exactement la même que celle que peut connaître, par exemple, EDF, dans le fonctionnement actuel du marché de l'énergie et en particulier de celui de l'électricité. Par ailleurs, concernant le gaz, je pense que personne ne découvre ici les événements géopolitiques qui ont produit les bouleversements que nous connaissons sur les marchés ces derniers mois. Je vais très rapidement revenir aussi sur les propos de monsieur Carignon, qui a un peu tendance à falsifier l'histoire dans un sens qui lui convient. Vous n'avez pas créé GEG, monsieur Carignon. Justement. Parce que GEG, en réalité, est apparu en 1867, me semble-t-il, suite à la création du service public municipal d'exploitation et de distribution du gaz de la ville de Grenoble. Ça devient la régie municipale, RGE, en 1946. C'est vous, en 1986, qui avez, au moins, à moitié privatisé GEG, en faisant entrer un actionnaire privé dans le capital de cette société. Tous ceux qui se souviennent quelle a été votre politique en matière de satellite à cette époque savaient quels étaient les intérêts que vous poursuiviez en faisant entrer des actionnaires privés dans nos services publics locaux. La privatisation, c'est vous qui l'avez mise en œuvre à cette époque. Concernant tout ce qui, finalement, construit votre contradiction sur ces sujets. C'est-à-dire que d'un côté, vous rapprochez à la ville de Grenoble de vendre les bijoux de famille. De l'autre côté, vous demandez à ce que, concrètement, on applique les transferts de compétences. En quelque sorte, un petit peu à la schlague, vous intimez au président de faire tout l'éclairage nécessaire, et cetera. On a bien compris que votre seule volonté était juste de nuire à la municipalité grenobloise et qu'il n'y a aucune ligne directrice, aucune cohérence dans vos propos. Concrètement, soit vous nous reprochez de vendre les bijoux de famille, soit vous voulez qu'ils soient transférés à la Métropole à marche forcée, mais pas les deux. Mettez-vous au clair avec vos propres propos. Concernant le fait que je coûterais 11 millions et demi d'euros. Ma foi, pourquoi pas ! Si un jour, je peux bénéficier d'une manne pareille, je vous le ferai savoir. En attendant, je pense que ce n'est ni mon appartenance à la France insoumise ni le montant que vous évoquez qui provoque aujourd'hui le blocage dans lequel nous sommes. C'est bien entendu des motifs beaucoup plus compliqués. C'est la raison pour laquelle je faisais référence à la note d'information. Juste, quand même, une dernière chose. Si nous dénonçons le pacte d'actionnaire aujourd'hui, c'est-à-dire s'il y a une volonté unilatérale de la Métropole de dénoncer le pacte d'actionnaires. C'est à ce moment-là que nous serons dans la situation qui m'amène à tenir les propos que j'ai tenus et qui ont été répétés par madame Chalas. Si on décide de maintenir le pacte d'actionnaires et notamment, son article cinq. Il stipule, je vous le lis, c'est assez bref : " Parmi les cinq postes d'administrateurs qu'occupera GAM suite à l'assemblée

générale mixte prévue à l'article quatre point un point un du présent pacte, quatre de ses représentants seront obligatoirement désignés parmi les élus métropolitains désignés par Grenoble et également, élus de la ville". Soit, on décide que le pacte d'actionnaires est nul et non avenu, que la Métropole a délibéré sur quelque chose qui, aujourd'hui, n'a plus de sens, auquel cas ce pacte d'actionnaires sera dénoncé. Il ne s'appliquera plus. Effectivement, on sera dans une situation de conflit. Dans le conseil d'administration, le principal actionnaire, aujourd'hui, n'est ni Grenoble, ni la Métropole, c'est Engie. Il y a trois administrateurs de la ville de Grenoble désignés par le conseil municipal de Grenoble, cinq désignés par le conseil métropolitain. Je vous laisse observer. S'il n'y a pas de coordination entre la ville de Grenoble et la Métropole, comment pourrait-on obtenir des majorités à l'intérieur de ce conseil d'administration ? Est-ce que c'est souhaitable pour les deux collectivités de demander à l'actionnaire privé d'être l'arbitre des différends qu'il peut y avoir entre les collectivités ? Évidemment, non. C'est dans l'intérêt de tous de faire en sorte que le dialogue puisse continuer à avoir lieu, que s'il y a des problèmes, on puisse aller au bout de ces problèmes et y trouver des solutions. Bien entendu, nous souhaitons que le pacte d'actionnaires soit maintenu et que les dispositions qui sont rédigées soient respectées. Merci.

04:28:47

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Anne-Sophie Olmos.

04:28:50

Anne-Sophie Olmos: Merci. On ne pourra pas dire que l'on n'était pas prévenu que l'on allait passer encore beaucoup de temps sur ces délibérations concernant les organismes. On a essayé de faire en sorte de pouvoir avancer dans l'ordre du jour en faisant des propositions qui nous ont été refusées. Simplement, pour rétablir quelques vérités, parce que, franchement, là, ça commence à être compliqué les accusations, sans avoir la réalité des faits. Nous avons demandé, groupe UMA, en voyant la délibération lors de la commission, un avis juridique de la Métropole concernant cette délibération vis-à-vis du pacte d'actionnaires. Nous n'avons pas eu de réponse. Peut-être que le président voulait prendre tout le monde par surprise cet après-midi. Je pense que c'était le but. La question est pourquoi ? Posez-vous bien cette question-là. On va aller jusqu'au bout aussi des propos de la présidence. À chaque fois que nous avons parlé de la feuille de route de GEG en exécutif, à chaque fois, et je le sais, puisque c'est moi qui ai pris la parole, nous avons redit que, sur le fond, les éléments sur l'ALEC, et cetera, il fallait se rapprocher du président de GEG. Que lui seul pouvait se positionner sur ces éléments-là. Comme la plupart du temps, quand nous prenons la parole en exécutif, comme conseil, on dit que l'on ne fait pas de compromis, mais la réalité est que nous ne sommes pas entendus. Par conséquent, nous n'avons pas été entendus et on nous dit que nous n'avons jamais rien dit. On va commencer un petit peu à tout révéler. Pour aller jusqu'au bout, lors d'une réunion de majorité, il y a très peu de temps, au lieu de se dire que ça serait bien de valoriser ce fabuleux outil qu'est GEG, la présidence a préféré nous dire autre chose. C'est que si les administrateurs de GEG qui sont issus d'UMA ou de la ville de Grenoble ne font pas ce que je demande, je m'opposerai à un marché public qui arrive, qui est en devenir à Chambéry. Tout à fait. Je n'étais pas seule, il y aura plusieurs oreilles. Allons jusqu'au bout. Votre mantra, Monsieur le Président, c'est quoi déjà ? Qui paye, gouverne ? Vous voulez gouverner, payez. Il reste 20 millions. Je vais vous faire une proposition. Chers conseillers, chères conseillères de ce conseil métropolitain, vous voulez la vérité, vous voulez la transparence. C'est quoi les éléments que vous avez en dehors des propos du président qu'il nous a faits 20 minutes ? Vous avez tous les documents ? Non. Je vous fais une proposition. On vous envoie tout, on va reculer cette délibération-là, mais au prochain conseil, entre-temps, on vous vous envoie tout. Puis, vous pourrez prendre des décisions éclairées.

04:32:03

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Restons calmes. Laurent Thoviste.

04:32:22

Laurent Thoviste: Je n'avais pas l'intention d'être plus particulièrement excité que ça, mais de deux choses. D'abord, nous sommes extrêmement contents de ce débat. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune information. C'est vrai que l'on assiste un peu à une partie de ping-pong qui nous hallucine, mais, en même temps, comme on est des conseillers métropolitains, on est extrêmement content de pouvoir exercer notre fonction de conseiller métropolitain, c'est-à-dire, de pouvoir contrôler nos satellites. C'est vrai que l'on a les rapports annuels, mais tout ça, on n'a jamais rien vu dans les rapports annuels. On est extrêmement content que ce débat ait lieu. On n'est pas en mesure de trancher aujourd'hui entre qui a raison, qui a tort. Toutefois, je rejoins complètement la proposition qui est d'avoir tous les éléments, et c'est ce qu'Émilie Chalas a demandé. Nous demandons au président de faire un article 40 s'il estime qu'il y a lieu. Nous vous demandons, si vous estimez que le président

va trop loin, de faire ce qui vous appartient de faire. La justice tranchera. Nous ne sommes pas des juges. Le président l'a dit, nous ne sommes pas des juges. Toutefois, nous avons le droit d'être correctement informés et nous ne l'avons pas été jusque-là ni par vous ni par le président. Nous débarquons sur cette question et ce n'est pas normal. C'est pour ça que ma collègue a fait une proposition. Nous demandons instamment, nous demandons instamment, à ce que les oppositions figurent, comme c'est d'ailleurs, la règle. Monsieur le Président, vous avez rappelé la règle qui avait été décidée lors de votre élection, lorsqu'il y a plusieurs administrateurs de la Métropole, l'ensemble des groupes politiques du conseil sont représentés. C'est la garantie de la transparence. Désignez Alain Carignon, désignez un des membres du groupe de Dominique Escaron et désignez un membre de notre groupe. Il y a huit administrateurs, je crois. Sur les huit, on peut parfaitement trouver. S'il faut sortir la calculette, sortez-la. Non, c'est cinq plus trois de la ville de Grenoble. Cependant, si j'ai bien compris la proposition de Bertrand Spindler, relayée par le président, c'est désormais huit de la Métropole. Ils doivent appliquer les consignes de la Métropole. Non, c'est cinq plus trois toujours ? Ce ne sera peut-être pas un de chaque opposition. Peut-être que c'est un pour les oppositions. Si ce n'est pas nous, on fera confiance à ceux qui y sont. Néanmoins, en tout état de cause, on a besoin de clarté. Il ne faut faire confiance à personne. Ce sera donc un membre de notre groupe, Monsieur le Président. La deuxième chose, excusez-nous, mais on ne peut pas continuer ces conseils métropolitains comme ça. Ce n'est pas possible. Vous disiez qu'il y a un problème, mais pourquoi c'est comme ça ? Comme dit, je ne sais plus comment il s'appelle sur internet, mais il est très connu, la question est vite répondue. C'est comme ça parce que vous n'êtes plus capable de vous entendre ensemble. Il faut en tirer les conclusions. J'ai entendu Éric Piolle qui nous dit, on n'est pas d'accord, mais on va rester quand même. Quand il était là. On n'est pas d'accord, mais on va rester quand même. C'est de la pratique politique. La réalité est que tout ceci bloque le fonctionnement de la Métropole. On n'est pas pour exclure UMA, on n'est pas pour exclure personne, mais on dit qu'il faut maintenant passer à un exécutif qui représente. C'est la garantie que l'on puisse avancer. Vous n'êtes plus capable d'avancer ensemble. Je pense que vous vous en rendez compte quand même. Vous êtes des élus intelligents. Votre intelligence n'est pas en cause. Je pense qu'ils sont intelligents. J'en connais un certain nombre et je sais qu'ils sont intelligents. Je ne postule jamais que ceux avec qui je ne suis pas d'accord sont bêtes. Vous êtes tous intelligents. C'est le schéma politique que vous avez construit qui ne permet plus d'avancer. Il faut le remettre en cause, ce schéma politique. Sinon, on va encore se refaire des conseils métropolitains comme ça. Le degré de haine qui est produit dans ce conseil, comment allez-vous pouvoir passer dessus ? Comment ? Ce n'est pas possible ! Je vous regarde, il y en a un certain nombre qui hoche la tête. Ce n'est pas possible ! Vous pouvez mettre l'édredon, et cetera, puis dire les vacances vont passer, et cetera, mais ça fait trois ans que c'est comme ça. Ça fait trois ans.

04:36:55

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Lionel Coiffard.

04:37:00

Lionel Coiffard: Je vais encore un peu détonner. Ce matin, je pense qu'il s'est passé quelque chose. Cependant, le 29 juin, nous nous adressons au DGS qui nous répond pour demander un avis juridique. Deux choses : soit cet avis juridique existait et vous l'avez caché, soit vous l'avez demandé suite à notre demande. Nous sommes le sept juillet et nous avons des extraits que tu as lu en tant que parfait juriste et orateur, parfait. Que se passe-t-il là ? Il y a un déni de démocratie grave. C'est au DGS que je m'en prends là. J'ai demandé par mail, on nous a répondu le 30, le lendemain, très précisément qu'ils vont revenir vers nous dès que possible. Dès que possible, mais pas avant le conseil, pour que l'on ait le temps de dire quoi que ce soit. Qu'est-ce que c'est que ces pratiques politiques ? Est-ce que le parti socialiste et nos collègues qui sont là, vont arriver à réagir pour dire comment on fonctionne politiquement ? Ce n'est pas de la démocratie, camarades. Non, ce n'est pas ça, le débat, ce n'est pas nous qui cachons les informations. Je partage totalement l'analyse de Laurent. Les informations existent. Si elles existent, qu'elles soient distribuées à tout le conseil. Je demande une petite suspension de manière à ce qu'il puisse y avoir des échanges avec l'ensemble des groupes, mais y compris avec vous, y compris avec les groupes d'opposition.

04:38:47

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Très bien. Combien ?

04:38:49

Lionel Coiffard: Quinze.

04:38:49

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Quinze minutes. Vous n'avez rien à exiger, Monsieur. C'est à moi que vous vous adressez.

Suspension de séance 16h47

Reprise de séance 17H07 (le quorum a été constaté)

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Mes chers collègues, je vous propose de reprendre rapidement. Prenez place. S'il vous plaît. Je vous propose de reprendre notre activité. Je vous propose de maintenir cette délibération et la mettre aux voix. D'abord, avec un débat qui va être de savoir si elle est à bulletin secret ou non. Ce que je vous propose est de proposer au conseil d'administration. Les membres déjà présents : Guy Soto, Maxence Alloto, Nicolas Beron Perez. Il est proposé Hassen Bouzeghoub, il est proposé Lionel Picollet. À l'Assemblée générale, Guy Soto et il est proposé comme censeur, Émilie Chalas, suite à la demande de participation des oppositions, compte tenu du débat qu'il y a eu en tant que censeur. La parole est à Anne-Sophie Olmos.

04:41:34

Anne-Sophie Olmos: Pardon, je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

04:41:38

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vais le répéter. Il est proposé au conseil d'administration, les représentants suivants : Guy Soto, Maxence Alloto, Nicolas Beron Perez, Hassen Bouzeghoub, Lionel Picollet. À l'assemblée générale, ce sera Guy Soto qui représentera la métropole et comme censeur, Émilie Chalas. Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? La parole est à Anne-Sophie Olmos.

04:42:08

Anne-Sophie Olmos: Je demande à ce que l'on vote le retrait de cette délibération pour que chaque conseiller, conseillère de ce conseil métropolitain puisse délibérer en connaissance de cause. Je vous le rappelle, nous avons demandé un avis juridique qui ne nous est pas parvenu. Nous ne pouvons pas prendre part à cette délibération. Les bancs de l'opposition ont aussi dit qu'ils n'avaient pas tous les éléments. Je demande que l'on vote le retrait de cette délibération pour que nous puissions toutes et tous voter en connaissance de cause.

04:42:39

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Vous avez les éléments qui ont été envoyés à l'ensemble, les éléments qui ont été reçus hier soir, qui ont été envoyés par le cabinet d'avocat. Tout le monde les a ainsi reçus. La parole à Dominique Escaron.

04:42:57

Dominique Escaron: Merci, Monsieur le Président. On nous a promis tout à l'heure une liasse impressionnante de documents afin d'être nettement informé sur la situation de GEG. Je tiens juste à dire que GEG est une très belle entreprise et que, sur le fond, je n'ai pas de grosses inquiétudes sur GEG. Mon problème, j'ai l'impression que vous êtes victime du syndrome de la brosse à dents, entre deux personnes qui se sont aimées longtemps et qui s'engueulent parce que la brosse à dents n'est pas rangée dans le verre. Ça devient extrêmement lourd et fatigant. C'est très bien, on dit que l'on va désigner un censeur. Je ne sais pas si c'est ici que l'on peut faire ça comme ça parce qu'il y a sûrement des statuts, des tas de choses à faire. Cependant, je crois qu'il faut résumer la situation au stade où on en est. Honnêtement, on n'est pas associé à votre affaire. On est victime parce que l'on est là, depuis ce matin, à assister à ce spectacle désolant. On l'a déjà un petit peu dit. On est sacrément fatigué par tout ça. Nos concitoyens, je ne sais pas comment on leur expliquera le grand théâtre auquel on assiste depuis un certain temps. Je ne sais pas ce qui se passe. Est-ce que c'est UMA qui veut partir, mais qui veut que ce soit le président qui leur demande de partir ? Est-ce que c'est le président qui veut voir partir UMA, mais qui aimerait bien qu'ils partent comme des grands ? Ce que fait GEG, là-dedans, finalement, n'est pas si important que ça. C'est la petite brosse à dents sur laquelle on s'engueule le matin. C'est sympathique, mais ce n'est pas si grave que ça. Je pense que l'on a un vrai problème. Quand je vois comment on rattaque après la suspension de séance, je comprends juste que l'on ne peut plus rien faire. C'est-à-dire qu'il y a un moment, il faut faire le bilan, il faut arrêter. On ne va pas se prendre toutes les délibérations, une par une, en expliquant à ce que tout le monde soit rassuré. On n'a, nous, jamais toute l'information. On découvre tout à chaque fois,

on n'est jamais impliqué. On représente des communes, on l'a déjà dit et redit. Tout ça ne peut pas durer. Je vais écouter encore cinq minutes, mais dans cinq minutes, moi, et peut-être mon groupe, on sortira parce que c'est plus possible. Il y a un moment, il faut savoir tirer un bilan d'une situation. Aujourd'hui, c'est très grave, très grave. Pas seulement le spectacle et la manière dont ça se passe. On est en train de démontrer que cette Métropole, qui était un peu à l'arrêt et essouffée, ce que j'ai dit tout à l'heure, mais là, ce n'est plus ça. C'est une pétrolière et ça devient dangereux, même, y compris, pour la bonne gestion de l'ensemble. Par conséquent, je vous laisse encore quelques minutes pour essayer de faire quelque chose. Néanmoins, d'ici quelques minutes, moi en tout cas, je sors et ceux qui voudront feront comme moi.

04:46:00

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci, Président. Juste quelques mots pour évoquer ça. La question de la redésignation d'un certain nombre de représentants au conseil d'administration de GEG est un sujet qui est dans les tuyaux depuis des mois. Pour une raison toute simple, ça a été évoqué dans le débat que nous avons eu et la réalité est ainsi faite. C'est que, globalement, nous considérons aujourd'hui que les intérêts de la Métropole ne sont pas défendus. Nous considérons que ce qui relève de la feuille de route métropolitaine pour GEG, posée par l'exécutif, même si une partie de cet exécutif peut avoir un point de vue différent. La réalité est que son exécutif en a décidé ainsi. Il peut y avoir aussi, à un moment donné, des décisions de l'exécutif qui ne correspondent pas à toutes les composantes de l'exécutif, alors, nous avons décidé. Toutefois, encore une fois, essayons de revenir les choses très simplement, parce que là, le débat est pour redésigner des représentants. De façon à ce que ces représentants puissent défendre les intérêts. Je propose que le poste de censeur soit attribué à un des groupes de l'opposition, de façon à ce que, là, encore une fois, sur un sujet qui nécessite aujourd'hui toute la transparence, puisse être posée. Je voudrais dire, parce que cela fait des semaines que j'ai eu Vincent Fristot, il n'y a pas longtemps, au téléphone. Je lui ai dit que ce n'est pas très compliqué s'il veut que l'on repousse ces représentants aujourd'hui. Ce n'est pas très compliqué. Tu ne m'as jamais donné de réponse, Vincent. On ne peut pas, mais je ne sais pas qui peut, qui ne peut pas. C'est-à-dire, ce n'est pas très compliqué. Globalement, nous souhaitons que les administrateurs de la Métropole soient entendus et il y a un problème, aujourd'hui, d'écoute des administrateurs. Je le dis à tous les groupes ici présents. Il n'y a que dans cette entité-là, GEG, que la question se pose, mais non pas à d'autres endroits. À un moment donné, pourquoi nous en faisons un débat aussi compliqué ? Le deuxième sujet, permettez-moi de vous dire, le sujet de la participation de GEG au service public de l'efficacité énergétique, qui n'est quand même pas une demande révolutionnaire, excusez-moi. On m'explique qu'aujourd'hui, enfin, on va commencer à l'étudier, alors que ça fait des mois. À un moment donné, il faut faire, il faut faire, il faut avancer. Écoutez, ce que je vous propose, c'est tout simplement de désigner cela. Nous avons besoin de représentants aujourd'hui, qui, à l'aune de ce débat-là, seront en capacité de défendre les intérêts qui ont été posés ici. C'est la technique de la tortue. La tortue est là, elle ferme sa tête, elle se met dessous. Globalement, on peut demander, on peut demander, il ne se passe rien. C'est la réalité. Ce qui fait que, globalement, maintenant, on en fait un cas particulier. J'étais tout à fait prêt, je l'avais d'ailleurs dit, à retirer cette délibération et de la mettre à plus tard. Simplement, à condition que l'on ait quand même deux, trois engagements qui pouvaient être posés sur les choses. Avant qu'il y ait l'avis juridique, je le dis bien. C'était avant qu'il y ait l'avis juridique. Aujourd'hui, il y a la vie juridique, il pose encore d'autres questions, et j'en parle parce que le débat vient. Il était normal que j'en parle. Ce que je vous propose, c'est de mettre aux voix cette délibération et que nous avancions sérieusement sur ce sujet-là. Je pense que le débat a eu lieu. Je vais laisser les trois demandes de prise de parole. Ensuite, nous mettons aux voix. Alan Confesson.

04:50:13

Alan Confesson: On va aller directement au fond des choses, parce que je suis évidemment en total désaccord avec Dominique Escaron, qui estime que c'est, finalement, quelque chose de pas très important. Je pense que c'est, au contraire, très important. C'est juste la principale société d'économie mixte dans laquelle les collectivités, Métropole et villes, ont aujourd'hui des participations conjointes. Par ailleurs, la brosse à dents, quand les deux membres l'utilisent pour se brosser les dents, ça marche. Quand il y en a un des deux qui commencent à vouloir récuser l'évier, par exemple, ça marche beaucoup moins bien. Partant de là, j'ai une observation. Concrètement, la proportionnelle, déjà là, est oubliée. L'intégralité du groupe UMA est purgée de cette proposition de membres du conseil d'administration pour la Métropole. On a Lionel Picollet qui est non-inscrit, donc, sans vouloir lui manquer de respect, mais qui ne représente pas un groupe aujourd'hui. Je ne veux plus entendre parler de proportionnel pour ces désignations, je vous le dis. À un moment donné, il faut arrêter de se moquer du monde. Deuxièmement, quel est l'objectif poursuivi avec cette recomposition du CA ? J'ai

deux questions. L'objectif de la Métropole est-il d'évacuer Vincent Fristot de ses fonctions de président de GEG ? Puis, par cascade, de limoger la directrice générale de la SEM ?

04:51:22

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La réponse à ces deux questions est non, point barre. Le sujet n'est pas là. Ce n'est pas très compliqué, le sujet n'est pas là. Le sujet est simplement d'avoir des administrateurs qui soient et qui représentent la Métropole dans la sincérité et dans la loyauté nécessaire. La parole est à Laurent Thoviste.

04:51:42

Laurent Thoviste: Très rapidement, Monsieur le Président. Sur la question de la représentation, vous avez parfaitement loisir, mais c'est une question interne à la majorité, de savoir qui vous désigne pour représenter les intérêts de la Métropole. Nous ne voyons pas d'objection à ce que le vote sur la question des représentants puisse se dérouler. On enregistre de manière positive le fait qu'Émilie Chalas soit censeur. Ça permettra d'avoir des informations que nous n'avions pas jusqu'à maintenant et nous les partagerons bien volontiers avec les autres membres de ce conseil qui les souhaiteraient, si tant est que ce soit possible. Sinon, en tout cas, on pourra faire en sorte de les demander. Sur la deuxième chose, qui est le retour sur tous les éléments qui ont été évoqués aujourd'hui, ce n'est pas en un quart d'heure et en écoutant les interventions que nous allons pouvoir juger. Il faut qu'à un moment donné, on est ici, au sein de ce conseil. Je partage ce que vient de dire Alan Confesson, c'est une affaire profondément métropolitaine. C'est d'ailleurs pour ça que vous dites que les représentants de la Métropole doivent avoir votre confiance. Il faut que l'on ait, à un moment donné, un débat ici sur tout ce qui a été dit, de part et d'autre. Il va falloir que l'on fasse la lumière sur ces différentes questions. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on peut le faire, mais il va falloir qu'on le fasse. C'est effectivement une question différente de celle de la désignation des représentants qui, à notre avis, peut se faire aujourd'hui. Effectivement, c'est au détriment du groupe UMA. On en est désolé, chers amis. Néanmoins, ce n'est pas de notre faute si vous n'avez plus la confiance de l'exécutif métropolitain.

04:53:22

Monsieur le Président Christophe Ferrari: La parole est à Lionel Coiffard.

04:53:26

Lionel Coiffard: En ce qui me concerne, je ne vois pas comment je peux voter une chose pareille. On s'assoit complètement sur ce que l'on a dit ce matin sur la représentativité parce que quelqu'un, ici, a décidé que nous n'étions pas obéissants. On est au 21ème siècle, c'est complètement absurde ce que nous sommes en train de vivre. Je ne suis pas obéissant à Christophe et je ne te demande pas l'équivalent. C'est absurde. Tu veux dégager des représentants politiques de ta majorité, nous, parce que nous sommes dans la majorité, d'un organisme, parce que nous ne sommes pas obéissants. S'il vous plaît, vous ne m'avez jamais vu arrêter la conversation de quelqu'un d'autre. C'est très, très rare. Je ne participe pas à ce jeu de dupes avec un vote où il est clairement affiché que l'objectif que tu poursuis n'est pas de faire avancer GEG et la politique métropolitaine. Tu veux juste virer des gens qui n'ont pas obtempéré, qui n'ont pas dit. Encore, moi-même, je te l'avoue, je ne comprends pas tout parce que je ne suis pas rentré dans ce sujet GEG. Nous avons fait une proposition qui nous semblait simple et basique. On ne dit pas qu'il faut annuler la discussion. Certes, l'avis juridique, je l'ai depuis 16 heures 50 minutes. Vous l'avez sur vos boîtes mail, là, depuis 16 heures 50 minutes. On nous en a lu 17 minutes tout à l'heure, sans que l'on ait accédé à ces documents. Je sais, Dominique, tu ne veux pas lire les documents, c'est ce que tu disais dans les couloirs. Pas ces documents-là ? Je trouve que l'on est en train de vivre un moment totalement absurde. Ce que nous demandons est très raisonnable, très raisonné. On veut juste prendre le temps. On ne dit pas qu'il ne faut pas arriver à la même conclusion, dont acte. Néanmoins, je ne participe pas à ce type de vote. Par conséquent, je vais sortir de la salle pour cette séance, comme peut-être rejoint. On ira boire un café ou une bière avec Dominique.

04:55:42

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vais mettre aux voix. Y a-t-il une demande de scrutin à bulletin secret ? Dominique Escaron.

04:55:54

Dominique Escaron: Juste pour rappeler quand même, par rapport à toute l'émotion que certains ressentent. Je vous rappelle que, tous ensemble, vous nous avez viré de l'EPFL sans verser de petites larmes, parce que ça vous arrangeait, et là, c'était adorable pour vous de virer des élus. C'est

vraiment quand vous voulez, comme vous voulez. Continuez ! Puis, racontez-nous des histoires, on adore.

04:56:25

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Pierre Bejjaji.

04:56:25

Pierre Bejjaji: Monsieur le Président, je demande une suspension de séance pour que l'on puisse discuter au sein de groupe.

04:56:34

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Très bien, dix minutes, un quart d'heure. Un quart d'heure.

Suspension de séance 17h24

Reprise de séance 17h56 (le quorum a été constaté)

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Écoutez, on me dit que le groupe UMA n'est pas loin, mais ne reviendra pas. Je vous propose de mettre aux voix. Voilà, parfait ! Je laisse la parole, puisque le président du groupe UMA a une déclaration à faire. Lionel Coiffard.

04:58:28

Lionel Coiffard: Je m'excuse. Je reviens pour donner la position de notre groupe. Nous n'allons pas participer à ce vote. Je pense que ça ne fait pas de surprise majeure. C'est ce que l'on dit depuis maintenant, plusieurs heures. J'ai couru dans l'escalier, je m'excuse, ce n'est pas simple. Nous pensons que les conditions de travail sérieuses, indépendamment du sujet que nous avons à débattre, ne sont plus très réunies pour que l'on puisse aller au bout de l'ensemble des délibérations. Il y en a certaines, très importantes et très urgentes, qu'il faut à tout prix que nous votions dans tous les cas de figure. Nous n'allons pas être là pendant ce vote-là que nous contestons, puisque, je vous le rappelle, j'ai reçu à 16 heures 50 minutes, les documents juridiques évoqués tout à l'heure. Ce ne sont pas les bonnes conditions. Je ne sais pas comment le dire autrement, mais ce n'est pas grave. Ensuite, nous pensons qu'il faut reconvoquer le conseil pour aller au bout de tout ce que nous avons à faire et qui est important, les délibérations déchets dont je m'occupe à nouveau. En bout qui n'était pas en débat sont très importantes aussi. Je pense qu'il ne faut pas traîner sur un certain nombre de sujets. Cependant, les conditions pour nous, ne sont pas acceptables, de travail démocratique, cohérents. Avec l'heure qu'il est, je sais que certains avaient des rendez-vous politiques à l'extérieur à honorer. Ce n'est pas mon cas. Je vous porte la parole du groupe. Nous sortons pendant ce vote et nous aviserons en fonction de ce que vous nous direz sur la suite.

05:00:26

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Ce que nous souhaitons quand même, c'est voter au moins ce soir, je vous le dis, la délibération sur les commerces. Compte tenu de la situation d'urgence et l'impérieux besoin pour les commerçants d'avoir une réponse aujourd'hui, je vous propose ce que nous la votions. Il y a des demandes de prise de parole. Vous savez qu'on peut désormais mettre aux voix la délibération GEG là. Je vous propose qu'on aille plutôt vite sur les prises de parole. Il y en a encore deux qui sont demandés. À la fois Alain Carignon et Dominique Escaron. Que l'on puisse voter cette délibération GEG et passer ensuite à la délibération commerce et évidemment, je convoquerai un conseil pour terminer naturellement, puisque cela ne fait aucun doute à ce stade. Peut-être rapidement Alain Carignon et Dominique Escaron.

05:01:14

Alain Carignon : Bien sûr Monsieur le Président. Rapidement. Nous espérons nous aussi que la délibération pour le commerce, qui est attendu et espéré par les commerçants victimes de pillages ces derniers jours, pourra être votée et que le groupe UMA sera au moins là pour permettre qu'elle se passe. Cependant, je crois quand même que, Monsieur le Président, on était obligé de le constater. Nous sommes au mois de juillet 2023. On croit se retrouver au mois de juillet 2020 à Alpexpo quand nous allions de suspension de séance en suspension de séance. On retrouve cette situation Monsieur le président et incontestablement, Monsieur Coiffard, qui vient de s'exprimer, son groupe, vous avez reproché le déshonneur d'avoir été élu dans les conditions dans lesquelles vous avez été élu. Il me semble qu'il a été lui-même élu dans les conditions où vous avez été élu président. Est-ce qu'il s'attribue le même qualificatif ? J'en doute. À ce stade où nous en sommes, je pense que les

contestations des conditions de l'élection des uns et des autres font qu'il me semble que les uns et les autres, le conseil métropolitain ne peut plus délibérer. Il va s'arrêter. Je pense que vous devriez rendre vos mandats exécutifs, les uns et les autres. Vous devriez remettre sur la table, de façon que le conseil métropolitain puisse à nouveau partir sur d'autres bases. Parce qu'il ne peut plus fonctionner, et il faudrait que vous en tiriez les conséquences.

05:02:43

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. Dominique Escaron, et je vous propose de passer au vote.

05:02:47

Dominique Escaron: Merci Monsieur le Président. Nous avons accepté de rester pour la délibération pour les commerçants. Je ne vais pas revenir sur le reste. On est largement fatigué de tout ça. Nous, on est là pour les commerçants. On fait notre travail parce que ça a du sens. Ensuite, on vous laissera.

05:03:04

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci à vous Monsieur le Président. Je vous propose de mettre aux voix la délibération GEG, avec, je le rappelle, au conseil d'administration Guy Soto, Maxence Alloto, Nicolas Beron Perez, Hassen Bouzeghoub, Lionel Picollet. À l'assemblée générale, Guy Soto, Censeur, Emilie Chalas. Je mets aux voix. Il n'y a pas de demande mise à bulletin secret ? Non. Je le demande. Si. Qui souhaite à bulletin secret ? Ça ne fait hélas pas le tiers. Pas de souci. Ça me fait toujours rire ces histoires de tiers. Ça me rappelle le magnifique passage de Marcel Pagnol pour ceux qui ont lu. Ça, c'est autre chose. Ça prépare l'été. Je mets aux voix. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Demande de vote à scrutin secret

Conformément au règlement intérieur, plus du tiers des membres présents demande un vote au scrutin secret.

La demande de vote à bulletin secret est rejetée.

Exposé des motifs

Lors du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 et du 30 septembre 2022, Grenoble-Alpes Métropole a désigné Maxence ALLOTO, Nicolas- BERON-PEREZ, Christine GARNIER, Sandra KRIEF comme représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'Administration, et Guy SOTO en tant que représentant au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

En l'espèce, il convient de remplacer certains représentants et de désigner un censeur au sein du Conseil d'administration de GEG.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts de la SEM Gaz Electricité de Grenoble,
Vu la délibération n°38 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 et n°61 du 30 septembre 2022,

Après examen de la Commission Ressources du 23 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Désigne Hassen BOUZEGHOUB et Lionel PICOLLET en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société d'Economie Mixte « Gaz Electricité de Grenoble » (GEG) en remplacement de Christine GARNIER et de Sandra KRIEF
- Désigne Emilie CHALAS en tant que censeur au sein du Conseil d'administration de la société d'Economie Mixte « Gaz Electricité de Grenoble » (GEG).

Abstention 11 : 11 voix du groupe *Communes, Coopération et citoyenneté* (Leah ASSALI, Zaïm BOUHAFS, Brahim CHERAA, Amandine DEMORE, Diana KDOUH, Pierre LABRIET, Jacqueline MADRENNES, David QUEIROS, Jérôme RUBES, Renzo SULLI, Jean-Paul TROVERO)

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

COMMERCE ET ARTISANAT

- Délibération n°11 - Soutien exceptionnel aux commerçants et artisans ayant subi des dégradations sur la période du 27 juin au 14 juillet 2023

1DL230598

05:04:03

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Je vous propose de démarrer sans plus attendre la délibération concernant l'aide exceptionnelle au commerce. Je laisse la parole à Barbara Schuman.

05:04:13

Barbara Schuman: Merci Monsieur le président. Chers collègues...

05:04:16

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Attendez, il faut qu'ils reviennent, puisque le quorum doit être constaté avec eux. Au début de la discussion. Ils arrivent. Très bien, ça va arriver. Ensuite... Non. Il y a la délibération de commerce. On arrête après. Oui, bien sûr. Ce que je vous propose... Oui, Dominique.

05:04:54

Dominique Escaron: C'est pour meubler, en attendant que les collègues reviennent. C'est bien dommage qu'on ne puisse pas parler de l'excellent vœu de nos amis communistes sur la ZFE qui aujourd'hui font partie de la majorité qui a mis en place cette ZFE et qui, finalement, font un vœu pour la retirer ou la repousser. C'est toujours très amusant. J'avais demandé à avoir une réponse. Parce que je n'ai pas eu le retour, en attendant qu'ils reviennent, peut-être qu'on peut avoir. J'avais demandé en conférence des groupes, de savoir.

05:05:29

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Si, on l'a transmis, le retour. C'est-à-dire qu'il y a une analyse du service juridique qui dit qu'il est recevable. Il est recevable.

05:05:37

Dominique Escaron: C'est du juridique mou à nouveau. C'est très bien.

05:05:40

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Non. Nous, ce n'est pas le juridique mou. Non. Gardons un peu de victuailles. Oui, Jean-Paul Trovero.

05:05:52

Jean-Paul Trovero: On ne va pas faire le débat, puisque le vœu, on le représentera, bien évidemment. À partir du moment où on a le droit de le représenter. Deux petites rectifications, Dominique. La première, c'est que nous ne sommes pas qu'un groupe communiste. Je tiens à le dire, nous avons plusieurs sensibilités politiques au sein de notre groupe. Effectivement, il y a des communistes, mais pas que. On parle de notre groupe. Secondo, le vœu, on n'a pas fait un vœu contraire pour nous ou pour nous-mêmes. Nous avons fait un vœu par rapport aux attentes de la population et ce qu'on entend en étant sur le terrain, puisque nous pouvons nous targuer d'être sur le terrain, c'est une interpellation au niveau du gouvernement par rapport à un rapport du sénat. C'est tout. C'est une simple précision.

05:06:46

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Est-ce que nous avons le quorum à ce stade ? Pas encore. Ça y est. Regardez, ça arrive. Très bien. Là, nous y sommes. Regardez. Par un prompt renfort, ils étaient mille en arrivant au port. La parole est à Barbara Schuman pour la présentation de la délibération sur le commerce, l'aide au commerce. Barbara Schuman.

05:07:12

Barbara Schuman: Merci. Comme je le disais tout à l'heure, vous le savez tous, plusieurs milliers de commerçants et artisans, dans de nombreuses villes de France et métropole, ont subi depuis le 27 juin des événements qui ont été exceptionnels et d'une gravité certaine. Dans le cadre du projet de délibération que nous soumettons à votre approbation, nous avons trois points qui sont saillants et majeurs. Avec la création d'un dispositif de soutien exceptionnel aux commerçants et aux artisans dont les devantures ont été endommagées sur une période allant du 27 juin au 14 juillet 2023. En

point deux, on va vous proposer le règlement de ce dispositif d'aide qui s'inscrit dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise qui est une compétence métropolitaine, conformément au Code général des collectivités territoriales, mais aussi, en continuité avec nos dispositifs d'aides qui sont déjà existants. La délégation du président, en point trois, de l'octroi des aides ainsi que de la signature des conventions et de tout document qui sera nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif. Juste pour vous rappeler deux ou trois événements depuis la nuit du 30 juin. Dès le samedi matin à la première heure, j'ai répondu positivement au maire de Grenoble de l'accompagner dans le centre-ville, à côté de son adjoint au commerce et du président de Label Ville. Le président et moi-même, nous avons d'ailleurs publié un communiqué de presse pour condamner rapidement les dégradations, les actes de vandalisme et nous avons appelé au calme. Depuis dimanche, à la demande du président, les services ont travaillé d'arrache-pied. Je voudrais aujourd'hui qu'on leur rende particulièrement honneur. Je voudrais, devant vous, remercier solennellement tous nos agents qui étaient sur le terrain depuis dimanche, certains depuis samedi soir et vendredi soir, les salariés aussi du cabinet, qui ont été au top. Je voudrais remercier le SMMAG en la personne de Sylvain Laval, parce que samedi, alors qu'on était sur le terrain, Sylvain nous a aidés à désactiver toutes les trotinettes électriques et on a retiré du domaine public grenoblois. Merci pour cette action. À titre personnel, ce qu'on a constaté samedi, je suis retournée sur le terrain avec les agents lundi. Les violences qui ont été commises ont été inimaginables et on a trouvé des commerces qui étaient complètement pilés, des commerçants qui étaient seuls face au groupe de délinquants. Au-delà de l'aspect matériel, chers collègues, je vous avoue qu'il ne va pas falloir sous-estimer le moral et l'impact psychologique que nos commerçants ont subi. On en connaît certains. Je pense à eux aujourd'hui, qui ont dormi dans leur commerce de peur de laisser leurs locaux sans défense. Aujourd'hui, malgré le travail des agents, il est toujours difficile d'avoir un chiffre complètement précis du nombre de commerçants qui sont concernés. Selon les retours des mairies et de la préfecture, on dénombrerait une centaine de commerces vandalisés depuis le 27 juin sur tout le territoire métropolitain. Comme vous le savez, avec un point d'orgue au centre-ville de Grenoble lors de la nuit du 30 juin. Nous avons également des commerces qui ont été touchés, comme à Echirolles, Saint-Martin-d'Hères, Eybens et j'en passe. Nous avons voulu, collectivement, avec le président, mettre en place une aide d'urgence. Je remercie donc les services qui ont dénoué les aspects juridiques de cette délibération. Il y a une aide qui pouvait aller jusqu'à 10 000 euros par entreprise et qui est conçue pour être versée le plus rapidement possible, qui va pouvoir aider, je l'espère en tout cas, à la réouverture rapide des commerçants qui ont été concernés. L'aide va être versée aux TPE et PME qui disposent d'un établissement commercial sur l'ensemble du territoire métropolitain et qui ont subi des dégradations sur leur devanture et ou sur leur vitrine, sur une période qui, comme je l'ai dit, va aller du 27 juin au 14 juillet prochain. Qui sera éligible ? Vous savez que ce qu'on porte à la métropole, c'est le commerce de nos centres-villes et centre bourgs. Seront éligibles les commerçants qui sont indépendants et les franchisés. Pour ceux qui ne savent pas ou ne sauraient pas ce qu'est franchisé, c'est un indépendant qui porte une marque ou plusieurs marques, qui a son propre commerce et toutes les responsabilités financières et juridiques. En revanche, les établissements des grands groupes et chaînes ne pourront pas y prétendre, puisqu'ils ont accès à de meilleures conditions de remboursement par leurs assurances. Ensuite, seules les dégradations sur les devantures et les vitrines seront prises en compte pour rester dans le champ de nos compétences de la métropole en matière d'immobilier d'entreprise, ce qui nous permet d'activer aussi rapidement ce dispositif. Si on voulait intervenir pour aider sur le rachat de stock ou le manque à gagner, cela aurait nécessité beaucoup plus de temps, car nous sommes dépendants des régimes d'aide décidés par la région. Des demandes en ce sens ont été faites par la mairie de Lyon, par exemple. Pour l'instant, sans succès. Enfin, nous avons choisi une période qui est volontairement postérieure à ce vote pour prendre en compte d'éventuelles situations qui viendraient perturber la semaine prochaine. En tout cas, j'espère que le retour au calme sera pérenne. C'est pour ça qu'on a délimité une période précise aussi pour éviter certains abus. Puis concernant les montants qui sont en jeu, l'aide de la métropole prendra la forme d'une subvention forfaitaire par paliers. Pour une vitrine ou un rideau métallique dégradé, l'aide sera de 3 000 euros. Six-mille euros pour deux vitrines ou rideaux et 10 000 euros pour trois vitrines avec rideau. Pour donner un ordre de grandeur, une vitrine coûte entre 3 000 et 5 000 euros en fonction de sa taille, de son épaisseur, de sa hauteur, etc. Les services sont estimés que cela représenterait pour la métropole un budget de 250 à 300 000 euros. Enfin, concernant la procédure de demande, elle sera simplifiée au maximum pour faciliter l'accès aux commerçants qui ont été lésés. Elle sera en ligne, si vous en êtes d'accord dès le début de la semaine prochaine, sur le site internet de la métropole. Les entreprises n'auront qu'à fournir des pièces justificatives qui sont faciles à produire, comme une copie de dépôt de plainte, photo des dégradations et kbis. Ils auront jusqu'au 27 octobre 2023 pour déposer leur demande, afin de leur laisser au maximum le temps de réaliser toutes les autres démarches. On

sait qu'ils sont extrêmement en lien avec leurs assureurs en ce moment et que l'émotion est encore forte. Pour conclure, cette aide s'inscrit en continuité avec le soutien fort que cette mandature n'a eu de cesse de prôner et qui est en faveur du commerce de proximité. Que ce soit pour les coups durs, comme lors de la crise covid et celle que nous vivons aujourd'hui ou pour soutenir les activités de revitalisation et d'animation nos centres-bourgs et centres-villes et accompagner nos commerçants sur les transitions à plus long terme. Je voudrais, pour conclure ce que j'ai dit en introduction, mais je pense qu'on ne le dit jamais assez, saluer le travail formidable fait par les équipes métropolitaines pour le soutien des commerçants et leur réactivité, l'ensemble des agents publics qui, au plus fort de la crise, sont toujours aux premières loges lorsque les bâtiments et équipements publics sont attaqués. Je vous remercie.

05:14:30

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup Madame la conseillère déléguée. La parole est à Alan Confesson.

05:14:33

Alan Confesson: Merci. C'est en ma qualité d'adjoint au commerce de la ville de Grenoble que je souhaite faire cette intervention. Je souscris aux propos de Barbara Schuman que par ailleurs, je remercie pour sa disponibilité tout au long des événements et ultérieurement. Raison pour laquelle nous avons pu nous rendre ensemble sur le terrain. L'émotion est évidemment très forte, puisque le niveau de violence était très élevé. On a vu des comportements dont la moralité pourra être évaluée par chacun. C'est-à-dire que beaucoup de ces comportements de pillage n'avaient strictement rien à voir avec l'événement qui a provoqué les émeutes, qui est à l'origine du déclenchement des émeutes. On a vu des comportements opportunistes, on a vu des comportements purement d'exploitation de la situation. Ce qui est évidemment parfaitement honteux pour leurs auteurs. Beaucoup de commerçants et leurs salariés sont dans un état de détresse. Enfin, au moment des événements en tout cas, étaient dans un état de détresse assez profond. C'est évidemment à saluer que les collectivités soient en capacité de réagir de manière rapide pour proposer des solutions concrètes qui permettent à ces commerçants, de trouver un horizon rapide aujourd'hui aux problématiques de dégradations auxquelles ils font face. Il y a un point particulièrement important sur lequel Barbara Schuman est revenue, c'est que les grandes marques qui étaient visées, pour la plupart les boutiques qui vendent ces grandes marques, sont effectivement des franchisés. Évidemment, l'impact économique et financier pour ces commerçants n'a rien à voir avec le fait de, par exemple, simplement, s'en prendre à la marque en elle-même, à la chaîne en elle-même. Même si, bien évidemment, c'est tout aussi condamnable. Cependant, vous comprenez bien que pour un commerçant qui est face à son commerce, qui le gère de manière individuelle, la problématique au quotidien est singulièrement différente de celle d'un salarié d'une grande chaîne ou d'une grande marque qui va pouvoir justement se tourner vers la protection de son employeur et des obligations légales qu'il est tenu de lui fournir. Aujourd'hui, la ville de Grenoble étudie aussi de son côté, la possibilité d'apporter son aide, pourquoi pas en abondant à un fond qui serait mis en place par la métropole ou par toute autre collectivité ou association économique qui voudraient s'atteler à la tâche. Nous sommes en lien avec les associations de commerçants aussi, pour discuter de l'opportunité d'organiser toute animation ou événement qui pourraient permettre de redynamiser un peu l'activité dans le centre-ville après les événements malheureux qui viennent d'avoir lieu. Nous nous tenons donc à la disposition de la métropole pour tout partenariat qu'elle souhaiterait conduire en ce sens, bien entendu, au service des commerçants qui ont été impactés, au service de leurs équipes qui ont eu à souffrir de cette situation. Je tiens quand même à saluer aussi, toujours dans l'effort de coordination avec la métropole, la mobilisation d'agents de la ville. Je profite de cette opportunité. Nos policiers municipaux et en particulier nos agents de la propreté urbaine se sont rendus disponibles en grand nombre dans des délais très contraints. Je pense que c'est aussi faire honneur à la collectivité qu'ils servent que d'avoir été en capacité de se mobiliser aussi fortement et aussi nombreux en si peu de temps. Merci à tous. J'espère que nous pourrons travailler dans un bon esprit pour proposer des solutions concrètes et partagées aux commerçants.

05:17:33

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup. La parole est à Guy Jullien.

05:17:37

Guy Jullien: Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je voudrais moi aussi saluer les services métropolitains qui ont réagi en urgence face à des événements dont ont été victimes plusieurs commerces dans notre agglomération la semaine dernière. Cela ne m'étonne pas. Je les connais

bien, puisque j'ai travaillé avec eux pendant six ans et je sais qu'ils sont en mesure de réagir sur des événements comme ça de manière extraordinairement rapide. Un peu moins de cent commerces ont été touchés. J'en profite aussi pour remercier Barbara Schuman, conseillère déléguée au commerce et à l'artisanat qui a su réagir rapidement, qui est allée à la rencontre des commerçants sur le terrain. Je sais qu'elle a montré beaucoup d'empathie, pour avoir eu un retour des services, auprès des commerçants qu'elle connaît bien. La métropole de Grenoble propose aujourd'hui un fonds d'urgence destiné aux TPE et PME indépendants du territoire victime de dégradation en tout genre et de pillage. Une subvention, ça a été dit, forfaitaire allant de 3 000 à 10 000 euros et proposée pour les enseignes en fonction des cases subies sur leurs vitrines et sur leurs rideaux métalliques. Le commerce représente une part importante de l'économie, mais aussi un nombre d'emplois important dans l'agglomération. C'est plus de 6 900 établissements pour 29 000 emplois à l'échelle de la métropole. Les commerces de proximité, on sait tous, participent à la qualité de notre cadre de vie ainsi qu'à l'animation du territoire. Plus de 250 pôles commerciaux sont recensés sur la métropole et participent au bien vivre et à la création de liens sociaux entre les habitants. Sans compter évidemment les marchés locaux, on dénombre plus de 120 tenus de marchés chaque semaine. Nous les savons tous, c'est un secteur d'activité compliqué, en pleine mutation. Le groupe NMC apportera tout son soutien aux commerçants impactés. J'espère que cette aide métropolitaine pourra leur permettre d'amortir les coûts engendrés par tous ces événements. Merci.

05:19:53

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Dominique Escaron.

05:19:56

Dominique Escaron: Merci président. Je m'associe comme tout le monde, je pense qu'on est unanime là-dessus, à ce qu'ont fait les élus, les agents, les forces de sécurité, qui ont tous fait le mieux qu'ils pouvaient face à cette situation. Aujourd'hui, on s'associe effectivement à cette délibération qui est présentée par Barbara et les services qui nous semblent adaptés. Il n'y aura pas de souci pour nous, on va la voter. Juste pour rassurer Barbara, j'ai vu dans les communiqués de presse que la région se réunissait en commission rapidement pour faire ce qu'il fallait pour accompagner le mouvement. En tout cas, les choses vont avancer et je pense que tout le monde... Je ne sais plus, il y a marqué des chiffres. La région va s'associer à ce que tout le monde fait à son niveau, et c'est très bien en tout cas. Nous, on s'associe bien sûr avec l'effort de la métropole et toutes nos pensées accompagnent nos commerçants qui ont été fortement lésés dans cette affaire.

05:20:59

Monsieur le Président: Merci. La parole est à Alain Carignon.

05:21:07

Alain Carignon : Merci Monsieur le Président. Deux mots pour m'associer à tout ce qui a été dit. Nous avons évidemment saisi, dès ces événements, pour vous demander la mise en place de ce fonds, comme on l'a demandé au maire de Grenoble. Alan Confesson vient d'y répondre. La région elle-même, ça vient d'être dit, fait un effort. Nous avons besoin de soutenir notre commerce du centre de métropole. Pourquoi nous avons besoin de le soutenir ? Parce qu'il était déjà en difficulté, difficulté d'accès, difficulté de stationnement, difficulté de sécurité, difficulté d'entretien de l'espace public. C'était le premier week-end des soldes. Pour beaucoup de commerçants, il y avait l'opportunité de refaire des trésoreries qui leur ont échappé. À tous les hommages qui ont été indiqués, auxquels je m'associe pour les personnels, etc., je voudrais aussi rendre hommage aux commerçants qui ont pu rester devant leur boutique et se défendre. Parce qu'il y a un certain nombre d'entre eux qui ont réussi à sauver leur activité tout simplement en restant devant leur magasin. Je voudrais rendre hommage à leur courage, parce que cela aurait pu être risqué pour eux. C'est quelque chose qui m'a aussi beaucoup impressionné, de savoir que quelques-uns d'entre eux s'étaient battus. Par contre, tous, ceux qui ont pu rester et ceux qui n'étaient pas là, tous sont traumatisés parce qu'ils ont vécu, par ces événements. Certains les ont vécus en se cachant parce qu'ils voyaient leurs magasins piller. C'est une épreuve considérable, humainement parlant. Quand on la vit, tous ceux qui l'ont vécu vous indiquent que c'est vraiment traumatisant, une épreuve qui va demeurer dans leur tête comme un accident extrêmement grave. Moi, effectivement, je voudrais exprimer ma solidarité à leur égard et dire que je me réjouis, Monsieur le Président, que vous répondiez rapidement et par cette méthode à ce besoin. Parce que pouvoir, comme vous l'avez fait sur le tirage, comme nous le faisons, que du point de vue financier, ils vont pouvoir être sécurisés, cela permet non pas d'éliminer, mais d'atténuer ce traumatisme qu'il vive et qui est considérable. Je m'associe à cette délibération que nous voterons évidemment avec plaisir.

05:23:17

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci. La parole est à Émilie Chalas.

05:23:20

Émilie Chalas: Merci Monsieur le Président. Pour notre groupe, on voulait aussi vous remercier pour cette délibération dont les dispositifs sont parfaits, tant sur les cibles des commerçants que ça concerne que les montants. C'est une proposition qui honore, je crois, le conseil métropolitain. Je voulais aussi, comme tout le monde, pour avoir été témoin en première ligne de la fameuse nuit du 30 juin, confirmer la violence de la séquence durant toute la nuit, de la tristesse et du désarroi d'un certain nombre de nos commerçants qui sont effectivement restés, soit devant, soit à l'intérieur de leur commerce, cachés, en espérant qu'ils ne soient pas victimes d'infractions. Puis, je voulais aussi en profiter pour remercier les services de sécurité mis en œuvre par le préfet de l'Isère qui ont pu, à certains moments, être très efficaces sur la protection d'un certain nombre de commerces. Je pense notamment aux galeries Lafayette, qui n'ont pas été pillées grâce aux forces de l'ordre. Je voulais aussi leur rendre hommage, car ils ont été particulièrement mobilisés sur ces journées. Merci.

05:24:30

Monsieur le Président Christophe Ferrari: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non, il n'y en a pas. Je vous propose de mettre aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous propose de lever la séance. Je la convoque mercredi prochain à quatorze heures. Merci.

Exposé des motifs

Plusieurs milliers de commerçants et artisans dans de nombreuses villes et métropoles françaises ont subi, depuis le 27 juin dernier, des événements exceptionnels d'une gravité certaine. Alors que la période des soldes d'été venait à peine de débuter, des entrepreneurs ont vu leur local économique endommagé avec l'impossibilité de travailler du jour au lendemain.

Sur la métropole grenobloise, et à date du 5 juillet, ce sont un peu moins de 100 commerces dont les devantures ont été endommagées, principalement dans le centre-ville de Grenoble et également à Echirolles, Saint-Martin-d'Hères ou Eybens.

Les commerces sont indispensables à la vie quotidienne des habitants de la métropole et participent à l'animation des pôles de vie, au niveau du quartier, des centres-bourgs et centres-villes.

Aussi, dans la continuité de l'action de Grenoble-Alpes Métropole en soutien au commerce de proximité et en complément des aides présentées par l'Etat le 1^{er} juillet dernier (report des charges fiscales et sociales, mobilisation des conseillers départementaux aux entreprises en difficultés, interventions auprès du secteur des banques et des assurances), Grenoble-Alpes Métropole souhaite mettre en place une aide exceptionnelle à destination des commerçants et artisans de son territoire.

Cette aide est destinée aux commerçants et artisans qui ont vu leur devanture endommagée suite aux événements qui se sont déroulés entre le 27 juin et le 14 juillet 2023 inclus.

Les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME), inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Registre des Métiers (RM), et exploitant un établissement sur le territoire métropolitain seront éligibles à cette aide exceptionnelle.

L'aide de la Métropole prendra la forme d'une subvention forfaitaire allant de 3 000 € à 10 000 € par entreprise selon les paliers suivants :

- 1 vitrine ou un rideau métallique dégradé : aide de 3 000 €
- 2 vitrines ou rideaux métalliques dégradés : aide de 6 000 €
- 3 vitrines ou rideaux métalliques dégradés et plus : aide de 10 000 €.

Afin de simplifier les demandes pour les entreprises et de garantir des délais courts d'instruction et de versement de la subvention, il sera demandé au chef d'entreprise de remplir un dossier et de fournir des pièces justificatives faciles à produire (copie du dépôt de plainte, photos des dégradations, KBIS, RIB).

Il est nécessaire que le Conseil Métropolitain octroie une délégation spécifique au Président pour l'attribution de ces aides spécifiques et la signature des conventions afférentes.

Par ailleurs, afin de laisser le temps aux entrepreneurs de réaliser leurs démarches auprès des divers organismes, les demandes de subvention pourront être déposées auprès de la direction du développement économique de Grenoble-Alpes Métropole jusqu'au 27 octobre 2023.

Le règlement d'attribution de ce dispositif d'aide est annexé à la présente délibération. Il s'inscrit dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise des collectivités territoriales prévues par l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, le bénéficiaire de l'aide et Grenoble-Alpes Métropole signeront une convention d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Compte tenu du nombre d'établissements touchés par ces dégradations, l'impact budgétaire de cette mesure est estimé à environ 200 000 € à 300 000€, imputés en dépenses d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

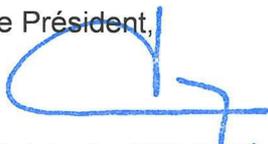
Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le dispositif de soutien exceptionnel aux commerçants et artisans dont les devantures ont été endommagées sur la période du 27 juin au 14 juillet 2023 tel que décrit ci-dessus,
- Approuve le règlement de ce dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise tel qu'annexé,
- Délègue au Président l'octroi des aides aux commerçants et artisans dans le cadre de ce dispositif exceptionnel ainsi que la signature des conventions afférentes.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Faute de quorum, la séance est levée à 18h20 et un nouvel conseil est convoqué mercredi 12 juillet à 14h

Le Président,



Christophe FERRARI

Le Secrétaire de Séance,



Alain CARIGNON